

Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation internationale du travail

Union internationale des travailleurs de l'alimentation,
de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration,
du tabac et des branches connexes

Les travailleurs agricoles et leur contribution
à l'agriculture et au développement rural durables

Les travailleurs agricoles et leur contribution à l'agriculture et au développement rural durables

Peter Hurst

en collaboration avec Paola Termine et Marilee Karl



Copyright © 2007 Organisation internationale du travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes

Première publication 2007

Les publications de l'Organisation internationale du travail bénéficient de la protection du copyright en vertu du Protocole 2 de la Convention universelle sur le droit d'auteur. Nonobstant cela, de brefs extraits peuvent être reproduits sans permission, à condition d'indiquer la source. Les demandes de droits de reproduction ou de traduction doivent être adressées aux Publications de l'OIT (Droits et permissions), Bureau international du travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. L'OIT accueille favorablement ces demandes.

Les bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés au Royaume-Uni auprès de la Copyright Licensing Agency, 90 Tottenham Court Road, London W1T 4LP [télécopieur: (+44) (0)20 7631 5500; courriel: cla@cla.co.uk], aux États-Unis auprès du Copyright Clearance Center, 222 Rosewood Drive, Danvers MA 01923 [télécopieur: (+1)(978) 750-4470; courriel: infocopyright.com] ou dans d'autres pays où existe une organisation de droits de reproduction associée, peuvent faire des photocopies conformément aux licences qui leur sont accordées à cette fin.

ISBN 978-92-2-218709-6

ILO Cataloguing in Publication Data

Les travailleurs agricoles et leur contribution à l'agriculture et au développement rural durables / FAO-OIT-UITA. - Genève: BIT, 2007
1 p.
ISBN: 9789221187096

International Labour Office; Food and Agriculture Organization of the United Nations; International Union of Food and Allied Workers' Associations

travailleur agricole / emploi agricole / conditions d'emploi / syndicat / sécurité alimentaire / agriculture biologique / développement rural / pays développés / pays en développement

13.11.7

Aussi disponible en anglais: *Agricultural Workers and Their Contribution to Sustainable Agriculture and Rural Development*, (ISBN 978-92-2-118709-7), Geneva 2007;

Et en espagnol: *Trabajadores agrícolas y su contribución a la agricultura y el desarrollo rural sostenibles*, (ISBN 978-92-2-318709-5), Ginebra, 2007

Les appellations employées dans cette publication, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation internationale du travail, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les opinions exprimées dans les articles, études et autres contributions signées sont celles des auteurs et leur publication ne constitue en aucun cas une approbation de la part de l'Organisation internationale du travail, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes et le défaut de mentionner nommément une société, un produit commercial ou un processus n'est pas un signe de désaveu.

Les publications de l'OIT sont disponibles par l'entremise des grands libraires ou auprès des bureaux de l'OIT dans de nombreux pays, ou directement auprès des Publications OIT, Bureau international du travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Les catalogues et la liste des nouvelles parutions sont disponibles sans frais à l'adresse ci-dessus ou par courriel: pubvente@ilo.org

Visitez notre site Web: www.ilo.org/publns

Conception et éditique en Suisse

Imprimé en Suisse

ALI

SRO

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a été fondée en 1945; elle a pour mandat d'élever les niveaux de nutrition et de vie, d'améliorer la productivité agricole ainsi que les conditions des populations rurales. C'est aujourd'hui l'une des plus grandes organisations des Nations Unies, chef de file pour l'agriculture, la forêt, la pêche et le développement rural.

Pour remplir son mandat et atteindre ses objectifs, la FAO a entretenu une longue histoire de coopération avec les organisations de la société civile y compris les associations de travailleurs agricoles et les syndicats agricoles internationaux. Cette coopération, en particulier sur les thèmes de sécurité alimentaire, d'agriculture et de développement rural durables (ADRD) a lieu dans deux domaines majeurs: l'échange d'informations et le dialogue sur les politiques avec les gouvernements qui sont effectués par le biais de consultations régionales et internationales et une assistance technique aux pays membres de l'organisation.

L'Organisation internationale du travail (OIT) a été fondée en 1919. C'est une organisation des Nations Unies spécialisée. Son objectif est de créer un cadre social pour la paix et la stabilité au sein duquel des processus économiques peuvent générer prospérité et justice sociale dans la vie des travailleurs et le monde du travail. L'objectif premier de l'OIT est d'encourager les opportunités pour les femmes et les hommes d'obtenir un emploi décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine.

Au sein du système des Nations Unies, l'OIT est dotée d'une structure unique tripartite, avec des employés et employeurs qui participent au même niveau que les gouvernements au travail des organes directeurs.

L'OIT élabore des normes de travail internationales sous forme de conventions et recommandations qui établissent des normes minimum et basiques du droit du travail: de liberté d'association, de droit de s'organiser, de négociation collective, d'abolition du travail forcé, d'égalité de chances et de traitement ainsi que d'autres normes qui régulent les conditions dans le spectre global des questions liées au monde du travail.

L'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA) est une fédération syndicale internationale représentant les travailleurs employés dans:

- l'agriculture et les plantations;
- la préparation et la fabrication de nourriture et de boissons;
- les hôtels, les restaurants et les services de restauration;
- toutes les étapes de la culture et de la transformation du tabac.

L'UITA est actuellement composée de 336 syndicats établis dans 120 pays représentant plus de 12 millions de travailleurs. L'UITA syndicalise les travailleurs tout au long de la chaîne de production alimentaire ou encore «du producteur au consommateur». Son siège est à Genève, en Suisse.

AVANT-PROPOS

L'Action 21, le programme d'action du 21^e siècle¹ a été adopté par les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les groupes majeurs et autres parties prenantes lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) de 1992.

Il intègre le concept d'Agriculture et de développement rural durables (ADRD) dans l'Action 21, chapitre 14, ainsi que dans les chapitres 10 et 13 relatifs à la gestion des ressources de la terre et au développement durable des régions de montagne; Par son chapitre 29 sur les groupes majeurs,¹¹ il s'engage à renforcer le rôle des travailleurs et des syndicats dans le développement durable.

L'Action 21, chapitre 14 sur l'agriculture et le développement rural durables, ne fait pas référence explicitement aux travailleurs agricoles salariés ou aux syndicats qui les représentent et les organisent. Ce chapitre se réfère à la «garantie de la participation des personnes et de la promotion du développement des ressources humaines». Il souligne également l'importance d'encourager «la prise de conscience du rôle de la participation des populations rurales et plus particulièrement des femmes, des jeunes, des populations autochtones, des collectivités locales et des petits agriculteurs en matière d'agriculture et de développement rural durables». Le chapitre 14 se réfère aussi à la nécessité de «renforcer et de développer la gestion et les capacités internes des organisations de populations rurales et des services de vulgarisation ainsi que de décentraliser la prise de décisions au niveau le plus bas de la collectivité».¹ Le rôle important des syndicats pour assurer un développement durable est repris dans le chapitre 29 de l'Action 21 sur le Renforcement du rôle des travailleurs et de leurs syndicats pour le développement durable. Ce chapitre déclare: qu'«en tant que représentants des travailleurs, les syndicats sont des acteurs clés dans la mise en œuvre du développement durable compte tenu de leur expérience face au changement industriel, la très haute priorité qu'ils donnent à la protection de l'environnement du travail et à l'environnement naturel qui l'entoure».²

Depuis que les travailleurs agricoles salariés constituent une partie significative de la population active rurale, il se doit de reconnaître les travailleurs et leurs syndicats comme des acteurs clés aussi pour l'agriculture et le développement rural durables que pour le changement industriel et la protection de l'environnement. En dépit de ces engagements, les 450 millions de femmes et d'hommes qui travaillent en tant que travailleurs agricoles salariés et qui sont au cœur même du système de la production alimentaire pour le commerce ont été largement oubliés jusqu'à ce jour. Ces travailleurs salariés qui représentent plus de 40 pour cent de la main-d'œuvre du monde agricole, font (eux et leur famille) partie de la population rurale pauvre dans de nombreux pays. Les travailleurs agricoles salariés ne possèdent pas ou ne louent pas la terre sur laquelle ils travaillent, il en est de même pour les

¹ Action 21. Nations Unies Division pour le développement durable New York, 1995.
Site Internet: <http://www.un.org/esa/sustdev/agenda21.htm>

¹¹ Les groupes majeurs de l'Action 21 dont le rôle en matière de développement rural devrait être renforcé sont des travailleurs et syndicats, agriculteurs, du affaires et de l'industrie, les populations autochtones et leurs collectivités, des femmes, des jeunes et des organisations non gouvernementales, la collectivité scientifique et technologique et les autorités locales.

outils et les équipements qu'ils utilisent. A cet égard, il convient de signaler qu'ils constituent un groupe distinct de celui des agriculteurs. Pourtant ces travailleurs ne sont pas considérés dans les objectifs, les politiques, les programmes ni dans la mise en œuvre d'activités de lutte contre la pauvreté et dans le renforcement du rôle fondamental des groupes de la société civile qui encourage l'Agriculture et le développement rural durables (ADRD), la Sécurité Alimentaire Mondiale (SMA), et le Développement Durable (SD).

La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active - FAO, Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation (1996). Lors des derniers sommets internationaux, les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les syndicats, les organisations de la société civile et les autres parties prenantes ont réaffirmé leurs engagements pour promouvoir l'ADRD, le SMA et le Département du développement durable et pour les lier aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) afin d'éradiquer la pauvreté et la faim:

- Lors du Sommet mondial pour le développement durable de 2002, ces groupes de parties prenantes ont réaffirmé leur engagement pour la mise en œuvre de l'Action 21 – globalement et localement – et ont proposés des recommandations dans le Plan de programmation pour parvenir à l'ADRD.
- Lors du Sommet de l'alimentation: 5 ans après celui de 2002, les engagements, établis au Sommet mondial de l'alimentation de 1996, ont été réaffirmés dans le but d'éradiquer la pauvreté et la faim et d'améliorer la sécurité alimentaire mondiale.

Le défi clé de ces sommets est d'assurer la pleine reconnaissance des travailleurs agricoles salariés en tant que groupe professionnel distinct et travailleurs qui peuvent contribuer de façon significative à l'agriculture et au développement rural durables, et à la sécurité alimentaire en termes de connaissance, de savoir-faire et d'expérience. Il s'agit également de les reconnaître en tant que groupe social qui doit être renforcé afin de lutter contre la pauvreté dans laquelle vit bon nombre d'entre eux. Le droit des travailleurs agricoles et des petits agriculteurs à l'alimentation et aux moyens d'existence durables peut seulement être atteint comme faisant partie d'une garantie plus vaste de droits sociaux et politiques. Il est également important de reconnaître le rôle que les syndicats peuvent jouer en relevant ce défi.

Ce rapport a été réalisé conjointement par deux agences des Nations Unies – l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation Internationale du Travail (OIT) en collaboration avec la fédération mondiale des syndicats et l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation,

^{III} Dans ce rapport, par cohérence, le mot « travailleur » sera utilisé uniquement pour faire référence aux personnes qui travaillent et qui reçoivent une forme de « revenu », tandis que les termes « population active » ou « main-d'œuvre » seront utilisés pour faire référence aux travailleurs, aux agriculteurs indépendants et aux autres catégories de travailleurs ruraux indépendants. On préfère le terme « travailleurs agricoles » à celui d'« ouvrier agricole » dans la mesure où il reflète mieux la vaste nature des plantations, l'horticulture, la transformation agricole fondamentale et la pisciculture et reconnaît que les travailleurs agricoles salariés représentent une partie de la population active agricole.

^{IV} Pour les besoins de ce rapport, le terme « agriculture » couvre les activités agricoles et forestières mises en œuvre dans les entreprises agricoles (y compris les plantations), de même que la production de produits agricoles, les activités liées à la forêt, à l'élevage des animaux et à l'élimination des insectes, à la transformation fondamentale de l'agriculture et des produits agricoles et des animaux par ou en faveur de l'opérateur de l'entreprise aussi bien que de l'utilisation et de l'entretien des machines, des équipements, des appareils, des outils et des installations agricoles y compris toutes les transformations, le stockage, l'exploitation ou le transport dans une entreprise agricole et qui sont directement liés à la production agricole. Il ne s'agit pas d'une définition fermée et d'autres définitions peuvent être préférées.

de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA). Son objectif est de fournir des informations, des idées, des exemples et des suggestions aux gouvernements, aux organisations intergouvernementales, aux agences de développement, aux banques et aux institutions de crédit, aux organismes de commerce, aux groupes majeurs et aux parties prenantes sur la façon dont ils peuvent améliorer les contributions des travailleurs agricoles salariés^{III} à l'agriculture^{IV} et au développement rural durables, à la sécurité alimentaire mondiale et au développement durable.

AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL DURABLES, DEVELOPPEMENT DURABLE ET SECURITE ALIMENTAIRE

L'agriculture et le développement rural durables font partie des éléments constitutifs, indispensables au développement durable. L'agriculture implique les trois piliers du développement – économique social et environnemental. On ne peut pas les considérer simplement ou même essentiellement comme des systèmes agricoles techniquement capables de maintenir ou d'augmenter les rendements tout en conservant leur base de ressources naturelles. Il s'agit d'une interprétation donnée par de nombreuses organisations de développement et d'experts mais où les objectifs d'équité ont tendance à être oubliés. Promouvoir à la fois la sécurité alimentaire et l'agriculture durable impliquent souvent l'utilisation de concepts³ similaires.

Pour le moment, cependant, ces concepts sont un peu "clichés" et ne signifient rien pour la grande majorité des travailleurs agricoles et même pour de nombreux syndicats officiels et dirigeants. Le défi est maintenant de savoir comment faut-il procéder pour que ces concepts soient réels pour les travailleurs agricoles et leurs syndicats⁴.

L'agriculture et le développement rural sont durables quand ils sont écologiquement sûrs, économiquement viables, socialement justes culturellement appropriés, humains et fondés sur une approche holistique et scientifique. L'ADRDR côtoie, par définition, différents secteurs qui s'intéressent non seulement à l'agriculture mais également à l'eau, à l'énergie, à la santé et à la biodiversité. Depuis 1992, alors que le chapitre 14 de la section sur l'ADRDR de l'Action 21 a pour la première fois dessiné les grandes lignes des programmes et actions d'amélioration durable de la sécurité alimentaire, le concept d'ADRDR a évolué jusqu'à inclure la durabilité sociale, institutionnelle et économique ainsi que la durabilité environnementale. Cela signifie que l'agriculture durable et les programmes d'action du développement rural, y compris la foresterie et la pêche, doivent répondre aux besoins alimentaires des générations présentes et futures, garantir un travail durable et décent, et, si possible, mettre en valeur la capacité productive et régénératrice de la base des ressources naturelles, réduire la vulnérabilité et renforcer l'autonomie.⁵

REMERCIEMENTS

Les auteurs remercient Ann Herbert (OIT) pour son texte sur le droit du travail en agriculture et sur les normes internationales du travail, Faith O'Neill (OIT) pour sa collaboration sur les contrats de travail ainsi que Andy Watterson (Université de Stirling, Royaume-Uni) pour son texte sur les problèmes de santé.

Nous remercions particulièrement John Rouse (FAO), Beth Goodson (OIT), Luc Demaret (OIT), Jennie De Pryck (FAO) et Eve Crowley (FAO) pour avoir coordonné la production de ce document et pour leurs commentaires.

Nous souhaitons également remercier Sue Longley (UITA), Omara Amuko (UITA), Barbro Budin (UITA), Meena Patel (UITA - Inde), Kirill Buketov (UITA-Moscou), Gerardo Iglesias (UITA - Amérique latine) pour leurs commentaires et les informations qu'ils nous ont transmises, ainsi que Mae Burrows (LEAS, Canada) et Teresa MacKay, Barry Leathwood et Peter Allenson (TGWU, Royaume Uni).

Ce document est le résultat d'une étroite collaboration entre la FAO, l'OIT et l'UITA et de la contribution financière et en nature des trois organisations.

Peter Hurst est le spécialiste en santé et sécurité au travail au sein de l'UITA.

Paola Termine est chargée des institutions et travailleurs ruraux à la FAO.

Marilee Karl est une consultante du service des institutions rurales et de la participation de la FAO.

Abbreviations

ACTRAV	: (OIT) Bureau des activités pour les travailleurs
ADAS	: Développement agricole et service consultatif, Royaume Uni
ADRD	: Agriculture et développement rural durables
AISS	: Association internationale de sécurité sociale
APABU	: Association des producteurs agroécologiques de Bella Union, Uruguay
CAC	: Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius
CES	: Confédération européenne des syndicats
CLI	: Crop Life International
CMT	: Confédération mondiale du travail
CNTC	: Confederación Nacional de Trabajadores del Campo, Chile
CNUED	: Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, 1992
COLSIBA	: Coordination of Latin America Banana Workers Unions
CONTAG	: Confederação Nacional dos Trabalhadores na Agricultura, Brazil
CSC	: Commission syndicale consultative de l'OCDE
CSD	: Commission pour le développement durable (Nations Unies)
STN	: Société transnationale
ESAF	: Service de la sécurité alimentaire et de l'analyse des projets agricoles (FAO)
ESB	: Encéphalopathie spongiforme bovine
ETI	: Ethical Trading Initiative
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FES	: Friedrich Ebert Stiftung
FIAN	: Food First Information and Action Network
FIDA	: Fonds international de développement agricole (Nations Unies)
FLO	: Fairtrade Labelling Organization
GAWU	: General Agricultural and Workers Unions, Ghana
GIF	: Mécanisme mondial de protection intégrée contre les organismes nuisibles
FSI	: Fédérations syndicales internationales
HSE	: Health and Safety Executive, Royaume-Uni
ICC	: Code international de conduite (sur les fleurs)
CISL	: Confédération internationale des syndicats libres
IFC	: International Flower Coordination
IFCS	: Forum international sur la sécurité chimique
IFPRI	: Institut de recherche sur les politiques alimentaires
ILC	: Coalition internationale pour l'accès à la terre
OIT	: Organisation internationale du travail (Nations Unies)
IP	: Programme pour le support intégré au développement durable et à la sécurité alimentaire
IPEC	: Programme focal sur le travail des enfants (OIT)
LIR	: Mécanisme mondial de protection intégrée contre les organismes nuisibles
Kommunal	: Swedish Public Workers' Union
KPAWU	: Kenya Plantation and Agricultural Workers Union
LEAS	: Labour Environmental Alliance Society, Canada
NRI	: Institut de ressources naturelles, Royaume-Uni
ONU	: Organisation des Nations Unies
NUCMAW	: National Union of Cooperative Movement and Allied Workers
NUPAW	: National Union of Plantation and Agricultural Workers, Uganda
OCDE	: Organisation de coopération et de développement économiques

SSET	: Santé, sécurité et environnement au travail
OMS	: Organisation mondiale de la santé (Nations Unies)
ONG	: Organisation non gouvernementale
OSC	: Organisation de la société civile
OUSA	: Organisation de l'union syndicale africaine
PAN	: Réseau d'action contre les pesticides
PBKMS	: Paschim Banga Khet Majoor Samity, Inde
PIB	: Produit intérieur brut
PIC	: Consentement préalable en connaissance de cause/information et consentement préalables
PNB	: Produit national brut
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'environnement
RENATRE	: Registro Nacional de Trabajadores Rurales y Empleadores
OTR	: Organisation des travailleurs ruraux
SD	: Département du développement durable
SEWA	: Association des travailleuses indépendantes
SiD	: Specialarbejderforbundet i Danmark – the Danish general workers' union.
SITRACHILCO	: Sindicato de Trabajadores de la Chiriquí Land Company y empresas afines (SITRACHILCO), Panama
SITRABI	: Sindicato de Trabajadores Bananeros de Izabal, Guatemala
SMA:caa	: Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après, 2002
SMDD	: Sommet mondial pour le développement durable 2002
SUDORA	: Sindicato Unico de Obreros Rurales y Agroindustriales, Uruguay
TGWU	: Transport and General Workers Union
TPAWU	: Tanzanian Plantation and Agricultural Workers Union
UATRE	: Unión Argentina de Trabajadores Rurales e Estivadores
UITA	: Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes
VIH/sida	: Virus de l'immunodéficience humaine/Syndrome d'immunodéficience acquise
WFS	: Sécurité alimentaire mondiale

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire		19
Partie I: LES TRAVAILLEURS AGRICOLES SALARIES		
Chapitre 1.	Qui sont-ils?	23
1.1	Travailleurs permanents à plein temps	24
1.2	Travailleurs occasionnels, temporaires et saisonniers	24
1.3	Travailleurs migrants	25
1.4	Travailleurs ruraux autochtones	26
1.5	Manque de normalisation dans les définitions des catégories de travailleurs	27
1.6	Petits agriculteurs qui dépendent d'un salaire	27
1.7	Développement de liens entre travailleurs agricoles salariés et petits agriculteurs	27
1.8	Travail des enfants dans le secteur agricole	27
1.9	Jeunes travailleurs	31
1.10	Le «lien d'emploi»	31
Chapitre 2.	Pourquoi se concentrer sur les travailleurs agricoles salariés?	32
Chapitre 3.	Les travailleurs et leurs syndicats dans le secteur agricole et l'industrie alimentaire/la chaîne alimentaire	34
3.1	Au niveau national	34
3.2	Au niveau international et régional	35
3.3	Organisation syndicale dans les sociétés transnationales du secteur agricole et le long de la chaîne alimentaire	36
3.4	Niveaux de syndicalisation dans le secteur agricole	36
Partie II: ÉLÉMENTS DE DURABILITÉ		
Chapitre 1.	Le marché du travail agricole et sa nature changeante	39
1.1	Tendances dans le travail salarié, les revenus et la pauvreté	39
1.1.1	Travail salarié	
1.1.2	Les femmes et le travail salarié	
1.1.3	Précarisation du travail	
1.1.4	Sous emploi/chômage/chômage caché	
1.2	Agriculture durable et marché du travail	42
1.3	Salaires	43
1.4	Facteurs affectant les salaires	43
1.4.1	Croissance agricole	
1.4.2	Prix des denrées et sécurité alimentaire	
1.4.3	Main-d'œuvre disponible	
1.4.4	Emplois non agricoles	
1.4.5	Salaires minimum	

1.5	Pauvreté des travailleurs salariés et durabilité	46
Chapitre 2.	Conditions d'emploi et de travail	48
2.1	Législation et normes internationales du travail	48
2.1.1	Promouvoir les droits au travail	
2.2	Négociation collective et droit d'organisation	49
2.2.1	Qu'est-ce qu'une négociation collective?	
2.2.2	Dans quelle mesure la négociation collective est un élément important pour l'amélioration des conditions de travail dans le secteur agricole?	
2.2.3	Quelles sont les normes du travail qui favorisent le droit à la négociation collective?	
2.3	Contrats de travail	51
2.4	Contrats de travail et fournisseurs de main-d'œuvre	52
2.5	Heures de travail	53
2.6	Conditions de vie et de logement	53
2.7	Transport des travailleurs	55
2.8	Santé et sécurité au travail et environnement	55
2.9	Inspection du travail	57
2.10	L'épidémie du VIH/sida	58
2.10.1	Les ménages	
2.10.2	Exploitations agricoles/Unités de production	
2.10.3	Population active	
2.10.4	La réponse de la FAO au VIH/sida	
2.11	Santé et agriculture durable	63
2.11.1	L'ampleur du problème	
2.11.2	Genre et soins médicaux ou services de santé	
2.11.3	Assistance médicale et sanitaire dans les plantations	
2.11.4	Services d'hygiène et de bien-être	
2.12	Systèmes de sécurité sociale et prestations	64
Partie III	LES CONTRIBUTIONS DES TRAVAILLEURS AGRICOLES SALARIES À L'AGRICULTURE ET AU DÉVELOPPEMENT RURAL DURABLES, À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	
Chapitre 1.	Comment les syndicats peuvent contribuer à la production agricole durable, à la sécurité alimentaire et au développement durable	67
Chapitre 2.	Exemples de contributions des travailleurs et de leurs organisations syndicales à l'ADRD, à la sécurité alimentaire et au développement durable	68
2.1	Accords-cadres entre syndicats et entreprises multinationales	68
2.2	Les chaînes d'approvisionnement agricoles, les codes de conduite, le label du commerce équitable et les initiatives de commerce éthique	68

2.2.1	Codes de conduite	
2.2.2	Exemples agricoles – l'UITA et les fleurs coupées	
2.2.3	Initiative de commerce éthique	
2.2.4	Commerce équitable	
2.3	Les travailleurs encouragent la gestion intégrée de la production et des ravageurs	71
2.4	Les travailleurs font la promotion de la lutte intégrée contre les ravageurs (LIR)	73
2.5	Les travailleurs et l'industrie des pesticides: formation conjointe sur les pesticides	75
2.6	Coopération tripartite pour la formation d'agents de sécurité itinérants pour le développement de programmes agricoles	76
2.6.1	Afrique du Sud	
2.6.2	Royaume-Uni	
2.7	Développement environnemental durable	78
2.8	Sécurité sanitaires des aliments et sécurité alimentaire	79
2.8.1	Innocuité des produits alimentaires	
2.8.2	Les normes de qualité et de sécurité des produits alimentaires de la FAO	
2.8.3	Sécurité alimentaire	
2.8.4	La FAO et la sécurité alimentaire	
2.9	Initiative pour une Agriculture et un Développement Rural Durables	83
2.10	Le Sommet mondial de l'alimentation et son suivi	85
2.11	Élimination du travail des enfants dans l'agriculture	86
2.11.1	Au niveau national	
2.11.2	Au niveau sectoriel	
2.12	Prévention du VIH/sida	88
2.13	La réforme agraire	88
2.13.1	Étude de la FAO sur les travailleurs agricoles salariés et la réforme agraire en Afrique du Sud	
2.14	Créer des liens entre les syndicats et les organisations de producteurs agricoles	91
2.15	Comprendre les mutations des modèles d'emploi dans l'agriculture	92
2.15.1	Les syndicats et la précarisation de l'agriculture	
2.16	Développement d'alliances entre les populations autochtones et tribales et les syndicats	94
2.17	Travailleurs ruraux et migrants	95
2.18	Fournisseurs de main-d'œuvre	95
2.19	Sécurité, contamination et gestion de l'eau	96
2.20	Agriculture biologique	96
2.21	Campagnes d'alphabétisation	97
2.22	Coopératives de crédit et d'épargne	97
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS		99
Annexe 1:	Un programme de travail décent dans l'agriculture	102
Références		103

SOMMAIRE

Ce rapport sur les travailleurs agricoles et leur contribution à l'agriculture et au développement rural durables se concentre sur les 450 millions de femmes et d'hommes qui sont employés en tant que travailleurs agricoles salariés et qui sont au centre du système de production alimentaire. En dehors du fait que ces travailleurs représentent une grande partie de la population active rurale, ils sont désavantagés à d'autres égards. Les travailleurs agricoles sont parmi les plus vulnérables socialement, les moins représentés syndicalement et sont employés dans des conditions médiocres en termes de santé, de sécurité et d'environnement. Ils sont également parmi ceux qui ont le moins accès à une couverture et à une protection sociales.

Le rapport démontre que ces travailleurs agricoles salariés – qui représentent plus de 40 pour cent de la population agricole active – sont largement ignorés par ceux qui définissent les politiques et prennent les décisions au sein des gouvernements, des organismes agricoles de développement rural, des organisations intergouvernementales, des institutions scientifiques et de recherche, des banques agricoles, des établissements de crédit ainsi que par de nombreux groupes et organisations de la société civile. Ils ne sont pas reconnus et cités dans les objectifs, les politiques, les programmes et les activités mises en place pour éliminer la pauvreté, renforcer les normes du travail et les droits civils et renforcer le rôle des groupes de la société civile voir texte en anglais dans la promotion de l'agriculture et du développement rural durables (ADRD) et de la sécurité alimentaire mondiale (SMA) dans le cadre du processus général de développement durable (DD).

Ils sont rarement mentionnés dans les publications des Nations Unies en dehors de l'Organisation internationale du travail. S'ils ne sont jamais mentionnés:

- comment leurs besoins peuvent être évalués comme faisant partie intégrante des composantes de la pauvreté rurale et comment peut-on intégrer ces besoins dans les programmes de lutte contre la pauvreté et la faim?
- comment peut-on garantir les droits de l'homme les plus essentiels?
- comment peut-on analyser et renforcer leur contribution actuelle et potentielle à l'ADRD, à la SMA et au DD?

Ce rapport a été réalisé conjointement par la FAO, l'OIT et l'UITA afin d'encourager la reconnaissance de ce groupe de travailleurs par les décideurs politiques. En fournissant des données sur la taille et la composition de la population active salariée et sur les éléments qui sont nécessaires pour assurer des moyens de subsistance durables à ce groupe professionnel, ce rapport cherche à démontrer que les travailleurs agricoles salariés représentent une partie importante et dynamique de la population active agricole. Cependant, les travailleurs agricoles salariés sont différents des agriculteurs et nécessitent une attention toute particulière et des ressources de façon à renforcer leur rôle dans le domaine de l'agriculture durable. Les fermes et plantations ne peuvent garantir un environnement professionnel durable si les travailleurs n'ont pas un travail et des conditions de vie décents et s'ils ne peuvent pas prendre part aux décisions qui touchent à leurs vies et à leurs conditions de travail.

Le rapport montre que les travailleurs salariés et les syndicats qui les organisent et les représentent jouent déjà un rôle important – bien qu'ils soient pratiquement inexis-

tants aux yeux des décideurs – dans l'agriculture et le développement rural durables, la sécurité alimentaire et le développement durable. Il fait valoir que la contribution des travailleurs agricoles et de leurs syndicats à l'amélioration de la production alimentaire et la sécurité alimentaire durables présente un grand potentiel et reste pratiquement inexploitée. Les travailleurs agricoles représentent un groupe de travailleurs talentueux et motivés qui peuvent, avec le soutien approprié et conjointement avec leurs syndicats, travailler pour améliorer leurs propres moyens de subsistance et ceux de leurs collectivités, et aider à garantir la salubrité des aliments et la sécurité pour la collectivité élargie. Ils aideront aussi à rendre l'agriculture véritablement durable sur le plan économique, social et environnemental.

Le rapport reconnaît également que les agriculteurs salariés et les petits agriculteurs ont de nombreuses nécessités et préoccupations communes en ce qui concerne la sécurité alimentaire, l'agriculture et le développement durables. C'est surtout le cas pour les agriculteurs qui dépendent de revenus sur une base régulière. Parmi les besoins et intérêts communs, nous citerons:

- La lutte contre la pauvreté: les travailleurs agricoles salariés et les petits agriculteurs ainsi que leurs familles représentent l'essentiel de la population rurale pauvre;
- Le droit de libre association et de former leurs propres organisations indépendantes, les deux groupes devraient être capables d'exprimer leurs préoccupations et leurs besoins de façon plus organisée et efficace en créant notamment des organisations syndicales;
- L'amélioration des conditions de santé et sécurité et de l'environnement dans les fermes et les plantations: les deux groupes travaillent dans l'une des trois professions les plus dangereuses au monde.

Le rapport remarque cependant que les petits exploitants dépendant de revenus, bien qu'ils représentent la majorité des agriculteurs, sont rarement inclus dans les programmes agricoles destinés aux petits agriculteurs. Au-delà de la diversification des moyens d'existence et de l'aide aux micro-entreprises, la nécessité d'augmenter les revenus des petits exploitants et d'améliorer leurs conditions de travail est rarement prise en compte dans les programmes et les stratégies d'éradication de la pauvreté.

Le rapport fait valoir qu'à mesure que le travail rural devient plus précaire, la distinction entre les travailleurs agricoles salariés et le reste de la population active s'estompe. Par conséquent, les travailleurs agricoles salariés deviennent des alliés potentiels pour les groupes ruraux désavantagés comme les petits agriculteurs qui produisent le minimum vital, les preneurs à bail et les métayers, les chômeurs et les agriculteurs sans terres. Ils sont engagés dans des activités similaires, partagent le même environnement et sont souvent issus du même ménage. Bien qu'il y ait quelquefois des tensions et des conflits entre ces différents acteurs, des relations de solidarité et une aide mutuelle se développent dans la mesure où pour affronter leurs difficultés communes, leurs intérêts convergent.

La partie I du rapport examine en détail les hommes et les femmes qui représentent plus de 40 pour cent de la population agricole active. Les hommes et les femmes travaillent dans les champs, les vergers, les serres, les unités d'élevage et les équipements de transformation de base pour produire les fibres et la nourriture dont le monde a besoin. Ce sont des travailleurs salariés, distincts des agriculteurs, parce qu'ils ne possèdent ou ne louent pas la terre sur laquelle ils travaillent ni les outils et les équipements qu'ils utilisent. Ils sont employés sur des exploitations de petite taille ou de taille moyenne

qui comprennent les exploitations familiales de même que de grandes fermes et plantations industrielles.

Ils travaillent en échange de différents types de «revenus» qui peuvent comprendre le paiement en nature, de nombreux arrangements définis par un agriculteur ou des exploitations agricoles, des plantations ou des fournisseurs de main-d'œuvre et des sous-traitants. Ces arrangements professionnels ne sont pas toujours reconnus comme des relations de travail et entraînent souvent des relations de subordination et de dépendance. Par conséquent, les travailleurs agricoles salariés n'ont guère de droits et l'accès à la protection sociale est rendu difficile, tout ceci ne faisant qu'accroître leur vulnérabilité. Bien que la population active dans son ensemble diminue et que de plus en plus de petits agriculteurs quittent leur terre, le nombre de travailleurs salariés agricoles croît en valeur absolue relative dans la plupart des régions du monde. Le nombre de femmes employé dans l'agriculture augmente également rapidement (elles représentent déjà une moyenne de 20-30 pour cent de la population active salariée). Par conséquent, la sexospécificité des activités devient de plus en plus importante au sein de la population active salariée.

Les travailleurs agricoles salariés peuvent travailler à plein temps, en fonction des saisons, de façon temporaire ou occasionnelle. Ce sont des migrants, des travailleurs autochtones, ou des travailleurs payés à la tâche, ou une combinaison de toutes ces possibilités. Il est triste de constater que les enfants sont considérés comme une main-d'œuvre bon marché et font donc aussi partie de la population active «salariée». Plus de 150 millions d'enfants de moins de 18 ans travaillent à des tâches souvent très dangereuses et médiocrement rétribuées. Bon nombre des petits exploitants sont également «dépendant de leur salaire». Ils travaillent régulièrement dans des exploitations ou des plantations pour arrondir leur principal revenu. En réalité ce sont des travailleurs salariés et des agriculteurs à temps partiel, bien que cette condition soit fréquemment négligée dans les politiques de développement agricole et dans les programmes d'éradication de la pauvreté.

Dans la Partie II, le rapport examine ce que les employeurs, les gouvernements, les organismes agricoles et de développement rural, les organisations intergouvernementales, les institutions scientifiques et de recherche, les banques agricoles et les établissements de crédit, les organisations de la société civile et les autres institutions doivent faire pour améliorer le bien-être social, économique et environnemental des travailleurs agricoles salariés.

Des exemples sont fournis dans la Partie III sur la façon dont les travailleurs agricoles salariés en tant que travailleurs et citoyens contribuent déjà à l'ADRD, à la sécurité alimentaire et au développement durable. On y décrit comment les syndicats viennent en aide aux travailleurs agricoles salariés et les aident à augmenter à faire valoir leur droit. Les exemples démontrent que les travailleurs et syndicats relèvent ce défi par le biais de nouvelles formes d'interaction, de coopération et de partenariat.

Le rapport se termine sur un ensemble de recommandations, dont certaines s'adressent spécifiquement à la FAO et à l'OIT, visant à faire en sorte que les conditions de travail soient justes et décentes dans les industries agricoles et que les droits humains soient respectés dans ce secteur. La mise en œuvre de ces recommandations pourrait encourager l'agriculture et le développement rural durables tout en assurant que les travailleurs salariés et les petits agriculteurs ainsi que leurs familles puissent se nourrir, se vêtir et produire des produits alimentaires de qualité, sains et disponibles pour toutes les collectivités et consommateurs du monde.



PARTIE I:

TRAVAILLEURS AGRICOLES SALARIÉS

1. QUI SONT-ILS?^V

Les travailleurs agricoles salariés sont les femmes et les hommes qui travaillent dans les champs cultivables, les vergers, les serres, les unités de bétail les exploitations et les installations de transformation afin de produire les produits alimentaires et les fibres nécessaires dans le monde entier. Ils sont employés dans de petites exploitations ou des exploitations de taille moyenne aussi bien dans des exploitations industrialisées et des plantations. Ce sont des travailleurs salariés parce qu'ils ne possèdent pas ou ne louent pas la terre sur laquelle ils travaillent ni les outils ou les équipements qu'ils utilisent. Ils représentent donc un groupe distinct de celui des agriculteurs.

Ces travailleurs ne forment pas un groupe homogène. Leurs modalités et leurs conditions de travail sont extrêmement variables, créant ainsi différentes catégories: travailleurs agricoles à plein temps, travailleurs agricoles provisoires, travailleurs agricoles saisonniers, travailleurs agricoles migrants, travailleurs payés à la tâche ou travailleurs payés «en nature». On trouve également de nombreux travailleurs agricoles autochtones dans la main-d'œuvre employée. Les travailleurs agricoles exercent une activité en échange d'un revenu, que ce soit un paiement en espèces, en nature ou une combinaison des deux. Ils travaillent dans le cadre d'une relation de travail avec des agriculteurs dans des exploitations ou plantations agricoles ou encore pour des fournisseurs de main-d'œuvre ou des sous-traitants.⁶

La demande de travail agricole varie selon les saisons et se reflète dans la nature de la population active. Les heures de travail ont tendance à être extrêmement longues durant la période de plantation ou de récolte et plus courtes durant les périodes creuses. Pendant les périodes de grande activité, le travail des champs peut durer de l'aube au crépuscule avec de surcroît le temps de transport pour l'allée et retour aux champs. L'intensité du travail offre peu de possibilités de pauses et de récupération compte tenu de la longueur de la journée de travail. Les systèmes de paiements peuvent aggraver cette situation. Dans la mesure où le revenu minimum est en général particulièrement faible ou inexistant pour les travailleurs agricoles et pour les travailleurs occasionnels, temporaires ou saisonniers, ils sont payés, au moins en partie, sur la base du travail par tâche exécutée – par exemple, par kilogramme de produits récoltés, par rangées désherbées, ou par nombre d'hectares pulvérisés. Ils sont fortement encouragés à allonger leur journée de travail au maximum de façon à augmenter leurs gains.

Les travaux agricoles sont pour la plupart très éprouvants et impliquent de longues périodes en position debout, baissée, courbée, en exécutant des mouvements répétitifs dans des positions difficiles pour le corps. Le risque d'accident augmente avec la fatigue et les outils mal conçus, les terrains difficiles, l'exposition aux intempéries et un mauvais état de santé en général. Même si le changement technologique a atténué la servitude physique du travail agricole, de nouveaux risques persistent, notamment ceux liés à l'utilisation des machines sophistiquées et à l'utilisation intensive de produits chimiques souvent manipulés sans aucune mesure de sécurité ni d'informations et de formations appropriées. Comme on pouvait s'y attendre le

^V Bien que les différentes catégories de populations actives rurales et les organisations qui les représentent présentent des caractéristiques distinctes, un certain nombre d'entre elles se chevauchent. Bon nombre des concepts présentés ici sont des définitions de travaux extraits et utilisés par les organisations qui sont représentées et qui ont contribué à ce rapport. Elles reflètent l'état actuel du débat.

niveau d'accidents mortels et de maladies graves est particulièrement élevé. Les travailleurs agricoles sont parmi les populations les moins bien protégées sur le plan de l'accès aux soins médicaux, d'indemnisation et d'assurance invalidité à long terme.

1.1 **Travailleurs permanents à plein temps**

Les travailleurs agricoles permanents à plein temps ont une plus grande sécurité d'emploi, des salaires relativement plus élevés, de meilleurs logements, une meilleure santé et de meilleurs avantages professionnels que les autres travailleurs agricoles salariés. Cependant, cela ne signifie pas que ces travailleurs sont bien payés par rapport au revenu moyen dans certains pays. Les salaires en espèce dans les régions rurales sont généralement plus bas que dans les villes et le temps de travail plus long.

De nombreux travailleurs agricoles à plein temps vivent tout juste au-dessus ou au-dessous du seuil de pauvreté. Les contrats permanents représentent la forme de contrat la moins commune et leur part dans le travail agricole en général est en déclin dans de nombreux pays.⁷ Il existe une tendance à s'éloigner du travail à plein temps pour s'orienter vers un emploi plus occasionnel ou saisonnier auquel ont fait souvent référence comme à un travail «précaire» et «flexible» avec peu voire aucune protection.

1.2 **Travailleurs occasionnels, temporaires et saisonniers**

Dans la plupart des pays en développement et dans certains pays développés, la majorité des travailleurs agricoles salariés sont employés sur une base saisonnière et souvent occasionnelle ou temporaire. Le travail occasionnel fait référence à ceux qui sont employés et payés à chaque fin de journée travaillée ou sur la base des tâches accomplies. Le travail temporaire fait référence à ceux qui sont employés durant



une période de temps spécifique et limitée. La plupart des travailleurs saisonniers ou occasionnels ne bénéficient d'aucune forme de sécurité sociale ou d'allocation chômage, de congés payés, ou de congés maladie ou maternité. En effet, bon nombre

de salariés qui travaillent à plein temps ne bénéficient d'aucun de ces avantages. De plus en plus de femmes sont employées sur base occasionnelle ou temporaire. Pire encore, les emplois sont souvent classés comme occasionnels ou temporaires alors qu'en réalité, il s'agit d'un travail continu. La pratique d'alterner les différents travailleurs afin de leur refuser les avantages d'un statut d'employé permanent est également très répandue.⁸

Dans l'industrie des fleurs coupées, par exemple, les données fournies par Ugandan National Union of Plantation and Agricultural Workers⁹ indiquent que la majorité des travailleurs occasionnels sont des femmes. Plus de 70 pour cent de cette population active est employée de façon temporaire sans sécurité de l'emploi ni avantages comme les congés payés. Les femmes travaillent principalement dans les récoltes et le calibrage. Un ouvrier à plein temps est payé généralement 70 000 shillings ougandais (35 dollars américains) par mois tandis qu'un travailleur occasionnel gagne 1 500 shillings ougandais par jour (75 cents américains). La tendance au travail occasionnel et temporaire est encouragée, entre autres, par les conditions climatiques incertaines, une demande instable du marché et la législation du travail qui exigent que certains avantages tels que l'indemnité tenant lieu de préavis, les congés payés et les soins médicaux soient fournis aux travailleurs saisonniers et aux employés permanents.

Pour lutter contre le développement du travail occasionnel et temporaire, les syndicats du secteur des plantations de plusieurs pays (par exemple le Kenya) se sont battus pour inclure dans les accords de négociation collective des dispositions visant à limiter la période de temps durant laquelle les employés peuvent être embauchés sur une base saisonnière, occasionnelle ou temporaire.¹⁰

1.3 Travailleurs migrants

On trouve des travailleurs migrants dans tous les types de relations de travail: travailleurs occasionnels, temporaires ou saisonniers ou même à plein temps. Ce sont des travailleurs migrants qui proviennent de différentes régions du pays ou des travailleurs étrangers. Quelque soit le lieu d'où ils viennent, les travailleurs migrants sont fortement désavantagés sur le plan de la rémunération, de la protection sociale, du logement et de la protection médicale.

La mondialisation et les ajustements structurels ont transformé l'agriculture dans de nombreux pays en un secteur à vocation exportatrice fortement dépendante du travail des migrants. Selon une consultation syndicale sur les migrations irrégulières et le trafic d'être humains en Europe en 2003, c'est essentiellement le pouvoir des grandes chaînes de supermarchés qui oblige les agriculteurs à produire à un bas coût. Les agriculteurs répondent à la pression du marché en diminuant leurs coûts de main-d'œuvre, faisant ainsi porter le fardeau par les travailleurs. Les bas salaires et la durée du travail ne sont pas attrayants pour la population active nationale, de sorte que les agriculteurs comptent de plus en plus sur le travail migrant. Dans certaines régions comme en Almeria en Espagne, plus de 90 pour cent des travailleurs agricoles sont des migrants.¹¹

La migration pour raisons professionnelles est l'une des conséquences majeures de la flexibilité croissante du travail, de la précarisation du travail, des bas salaires, des mauvaises conditions de travail et de la pauvreté. Cette mobilité professionnelle est très marquée dans le monde entier.

La main-d'oeuvre migrante est dans a réalité formée de familles entières, même si officiellement seul le chef de famille est employé. Dans de nombreux pays, les enfants des travailleurs migrants et saisonniers travaillent avec leurs parents mais n'émargent pas au registre du personnel. Étant donné que la plupart du travail est payé en fonction des tâches réalisées, les travailleurs migrants et saisonniers ont besoin du travail de leurs enfants pour parvenir à une rémunération décente.¹²

The migrant labour force often consists in reality of whole families, although formally only the head of the family is employed. In many countries, children of migrant and seasonal workers work next to their parents but do not figure on the payroll. As much work is paid on a «piece-rate» basis, migrant and seasonal workers need their children to work in order to achieve a living wage.¹³

1.4 **Travailleurs ruraux autochtones**

Dans de nombreux pays, les travailleurs ruraux autochtones font partie de la main-d'oeuvre agricole. Ayant été chassés de leurs propres terres, ils deviennent travailleurs agricoles voués à des emplois précaires et travaillant dans des conditions de travail médiocres.

Dans de nombreux pays d'Amérique latine, par exemple, les conditions de vie et de travail des populations rurales autochtones et de leurs familles se situent sous la moyenne de ce qu'on appelle la «société prédominante», y compris les travailleurs ruraux non autochtones. Ces différences sont particulièrement visibles dans l'accès à l'éducation, à la sécurité sociale, au niveau de leur affiliation à des syndicats, aux salaires, à la santé et à la sécurité du travail.¹⁴



1.5 **Manque de normalisation dans les définitions des catégories de travailleurs**

Ces catégories de travailleurs salariés se chevauchent souvent. Le manque de normalisation dans leurs définitions a des effets sur le calcul précis du nombre d'employés. Par exemple, les agriculteurs de la province du Cap Occidental en Afrique du Sud qui emploient des femmes distinguent les travailleuses à plein temps des travailleurs saisonniers, temporaires ou occasionnelles. Toutefois la définition d'employés à plein temps diffère énormément et de nombreux agriculteurs définissent les travailleurs occasionnels comme saisonniers et vice versa. Il y a en effet peu d'uniformité d'une exploitation à l'autre ou au sein d'un secteur ou d'une région.¹⁵

1.6 **Petits agriculteurs qui dépendent d'un salaire**

Bon nombre de petits agriculteurs travaillent régulièrement dans une exploitation ou une plantation durant une période de l'année pour arrondir leurs maigres revenus. Leurs salaires annuels dépendent du travail salarié qui représente une source de revenus réguliers. En réalité, ils sont à moitié agriculteurs/à moitié travailleurs salariés. Une étude conduite en 1998 sur le marché du travail agricole mexicain a estimé que jusqu'à 4,8 millions d'agriculteurs pouvaient avoir été engagés comme travailleurs salariés durant au moins une partie de l'année, ce qui constitue 78,3 pour cent de la main d'œuvre rurale.¹⁶

Ce phénomène des petits exploitants qui dépendent des salaires, quoique bien connu, fait rarement partie des programmes agricoles pour responsabiliser les petits agriculteurs. La nécessité d'augmenter les salaires des petits exploitants et d'améliorer leurs conditions de travail est rarement prise en compte dans les programmes et les stratégies d'éradication de la pauvreté.

1.7 **Développement de liens entre travailleurs agricoles salariés et petits agriculteurs**

En matière d'agriculture, de développement rural durable et de sécurité alimentaire, il existe de nombreux points communs entre les travailleurs agricoles salariés et les petits agriculteurs et de nombreuses similitudes dans leurs besoins et leurs rôles, surtout quand les petits agriculteurs dépendent d'un salaire pour une partie de leur revenu régulier. Ils partagent des intérêts communs comme par exemple, le droit de liberté d'association et d'organisation (voir Partie 2, section 2.1.1) et le droit à l'amélioration de la santé et des conditions environnementales de leur lieu de travail ainsi qu'à la sécurité dans les exploitations et les plantations (voir Partie 2, section 2.8).

Alors que le travail agricole devient de plus en plus précaire, la distinction entre travailleurs agricoles salariés et le reste de la population rurale active devient de plus en plus floue. Ainsi, les travailleurs agricoles salariés sont devenus des alliés potentiels des groupes ruraux défavorisés comme les petits agriculteurs qui s'adonnent à la production de subsistance, les fermiers et métayers, les chômeurs et les agriculteurs dépourvus de terres. Ils sont tous engagés dans des activités semblables, partagent le même environnement et sont souvent issus du même ménage. Bien qu'il y ait quelquefois des tensions et des conflits entre ces différents acteurs, des relations fondées sur la solidarité et l'aide mutuelle se développent dans la mesure où leurs intérêts sont identiques et que des stratégies communes doivent être élaborées pour affronter leurs difficultés.

On peut illustrer ces liens potentiels à travers le cas de la plantation de cannes à sucre et des installations de transformation au Kenya gérées par la multinationale MNE. Cette compagnie de cannes à sucre emploie 3 200 travailleurs à plein temps dans sa plantation mais contracte, achète et transforme le sucre à partir d'un réseau de 65 000 petits planteurs regroupés dans leur propre société. Les deux entités (la société sucrière et le réseau d'agriculteurs externes) sont totalement dépendantes l'une de l'autre.¹⁷

1.8 Le travail des enfants dans le secteur agricole

Le travail des enfants est un phénomène mondial. On estime que 218 millions d'enfants¹⁸ dans le monde effectuent un travail qui nuit à leur bien-être et limite leurs possibilités d'éducation, de développement et de moyens d'existence futurs.



Le travail des enfants est un travail qui, de par sa nature, brime et exploite les enfants et les prive d'éducation.¹⁹ Le travail des enfants peut prendre différentes formes et bien que l'objectif à long terme soit l'élimination de toutes formes de travail des enfants, la priorité reste celle d'éliminer au plus vite les pires formes de travail des enfants, comme l'énonce la convention de 1999 (N° 182) de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants. Dans cette convention, le terme «enfant» s'applique à toute personne âgée de moins de 18 ans.

Le secteur agricole compte 70 pour cent de l'ensemble des enfants qui travaillent. Si bon nombre d'enfants sont employés dans des entreprises familiales, beaucoup d'entre eux travaillent également dans les plantations commerciales à grande échelle et dans l'agriculture comme travailleurs migrants. Ils travaillent habituellement aux côtés de leurs parents, souvent dans des situations de travail indirectes dans lesquelles seul le chef de famille est en fait employé mais où il ou elle est payé(e) en fonction de la quantité de fruits ou de légumes récoltés en fin de journée. Avec plus de bras pour aider, la famille augmente donc ses revenus²⁰. Participer au travail agricole à la maison avec la famille est une situation complètement différente de celle de travailler durant la récolte sur la base d'un salaire à la tâche en tant que membre d'une famille de travailleurs migrants dans un pays étranger. Ces enfants migrants travaillent durant de longues heures, parfois plus de 60 heures par semaine.²¹

Aux Philippines, par exemple, les enfants travaillent dix heures par jour du lundi au samedi avec de courtes pauses et une demie journée de repos le dimanche. Les enfants gagnent moins d'un dollar par jour. Ils sarclent, cultivent, retournent la terre, mettent en place des canaux, participent à la moisson et répandent des pesticides. Les enfants sarclent, coupent la canne et appliquent des fertilisants dans les plantations de canne à sucre. Parfois âgés de 7 à 8 ans, ils commencent à couper la canne à sucre dès l'âge de 12 ans. Les enfants se blessent par l'utilisation de couteaux pointus et sont empoisonnés par l'utilisation d'engrais dangereux.²²

Travail dangereux des enfants

On estime que 126 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans, dans tous les secteurs économiques, travaillent dans des conditions où ils pourraient être tués ou blessés (souvent à vie) et/ou tomber malades (souvent à vie). Le travail qui peut provoquer la mort de ces enfants ou qui les blesse ou encore les rend malades dû à des conditions de sécurité inexistantes et des normes de santé non respectées, est appelé «travail infantile à risque»²³ Dans le secteur agricole, le travail des enfants est à risque dans la mesure où l'agriculture est considérée comme l'une des trois activités de production les plus dangereuses avec le secteur minier et celui du bâtiment.²⁴ (voir Partie II, section 2.8) Le travail des enfants est difficilement visible parce qu'ils aident leurs familles à effectuer certaines tâches ou participe au travail à la tâche. Le travail des enfants est souvent oublié par les politiques notamment à cause de la difficulté de le quantifier et d'avoir des données statistiques significatives.

On estime à 22 000 le nombre d'enfants qui meurent chaque année au travail dans tous les secteurs confondus. Aucun chiffre n'est disponible aujourd'hui sur les accidents du travail infantile ou les pathologies dues au travail dans certains secteurs. Mais chaque année il y a 270 millions d'accidents de travail et 160 millions de pathologies dues au travail et les enfants sont bien entendu concernés par ces statistiques. Les risques pris sur le lieu de travail sont plus importants pour les enfants qui sont bien plus vulnérables pour différentes raisons:²⁵

- le manque d'expérience;
- le manque de connaissances face aux dangers, les risques, la prévention des risques et les mesures de contrôle;
- leur corps est en pleine croissance et leur esprit en plein développement. Le soulèvement de poids et les mouvements fréquents et difficiles, peut endommager de façon permanente, la colonne vertébrale ou autres membres, surtout s'ils utilisent des outils mal conçus. Des problèmes de peau, de vue, des difficultés respiratoires peuvent se manifester chez des enfants exposés aux pesticides qui sont en position beaucoup plus basse que les adultes. Certains effets chroniques sur la santé dérivant de l'exposition aux pesticides ne se manifestent qu'à l'âge adulte;
- les enfants peuvent également être exposés à des conflits parce que l'on s'attend à ce qu'ils travaillent comme des adultes et qu'ils soient obéissants.



L'objectif est l'élimination du travail infantile à risque: aucun enfant de moins de 18 ans ne devrait effectuer un travail dangereux à quelques très rares exceptions pour les jeunes travailleurs âgés de 16-17 ans dans un objectif de formation (voir section 1.9 ci-dessous).

Child labour and sustainable agriculture and food security

La prévalence du travail des enfants dans le secteur agricole est également néfaste pour le travail décent, l'agriculture durable et la sécurité alimentaire parce qu'elle contribue à créer un cercle vicieux où le revenu des ménages est insuffisant pour répondre aux besoins de la famille. Les enfants travaillent comme main-d'œuvre à bas prix parce que leurs parents ne gagnent pas suffisamment pour maintenir la famille ou pour leur assurer une éducation. Le travail des enfants représente une source abondante de main-d'œuvre à prix réduit. Il rend difficile le pouvoir de négociation des travailleurs agricoles et de leurs syndicats et affaiblit la possibilité de négocier des rémunérations justes et décentes pour les travailleurs adultes.²⁶

Des mesures doivent être prises pour améliorer les salaires des travailleurs et les revenus des agriculteurs de façon à ce que leurs enfants ne soient pas obligés de travailler pour aider leurs familles. L'amélioration des conditions des travailleurs agricoles salariés réduit, à long terme, le travail infantile en assurant que les travailleurs aient les moyens économiques de maintenir leur famille.

L'objectif principal est de supprimer le travail des enfants et d'assurer une éducation aux enfants et un travail de qualité aux parents. Les travailleurs agricoles salariés, les agriculteurs et leurs organisations ont un rôle essentiel à jouer pour parvenir à ces objectifs.

1.9 Jeunes travailleurs

L'Article 16 de la convention sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001 (No 184) de l'OIT affirme que «l'âge minimum pour l'exécution d'un travail dans l'agriculture qui, de par sa nature ou les conditions dans lesquelles il s'exerce, est susceptible de nuire à la sécurité et à la santé des jeunes travailleurs ne doit pas être inférieur à dix-huit ans».

Cependant, les lois nationales, les règlements ou l'autorité compétente peuvent, après consultation avec les organisations représentatives des employeurs et des travailleurs concernés, autoriser la prestation de travail à partir de 16 ans à condition qu'une formation préalable ait été proposée et que la sécurité et la santé du jeune travailleur soient totalement respectées.

1.10 Le «lien d'emploi»

Le «lien d'emploi» dans les différentes formes d'emploi salarié est souvent complexe et difficile à comprendre surtout lorsque l'on a recours au travail occasionnel ou lorsque le travail est procuré par des contractants (voir Partie II, section 2.4).

Le lien d'emploi représente une notion qui crée un lien légal entre un «employé» et l'«employeur» auquel il procure un travail ou des services dans certaines conditions en

échange d'une rémunération²⁷. Le concept de lien d'emploi est commun à toutes les traditions et à tous les systèmes juridiques mais les obligations et les droits réciproques qui y sont associés varient en fonction des pays.

L'une des conséquences associée aux changements du marché du travail, à l'organisation du travail et à l'application insuffisante de la loi, est le phénomène croissant des travailleurs qui sont en fait employés mais qui se retrouvent sans la protection d'un lien d'emploi. Cette forme de travail indépendant est la plus habituelle dans des économies plus informelles. Cependant, de nombreux pays dont les marchés du travail sont bien structurés font également l'expérience de ce phénomène croissant. Certaines de ces tendances sont récentes, et d'autres existent depuis des décennies.

Les changements dans la structure du marché du travail et dans l'organisation du travail entraînent une évolution des modèles de travail, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du cadre de la relation de travail. Dans certaines situations, on ne sait pas vraiment si le travailleur est un employé ou s'il est réellement indépendant.

Il y a emploi déguisé quand l'employeur traite un employé de façon différente et que le statut juridique de ce dernier est flou. Le travail indépendant déguisé, la sous-traitance déguisée, la création de fausses coopératives, de fausses fournitures de services et de fausses restructurations d'entreprises sont parmi les moyens les plus fréquemment utilisés pour camoufler le lien d'emploi. De telles pratiques peuvent avoir pour effet de nier la protection sociale au travailleur et d'éviter ainsi les coûts qui peuvent comprendre impôts et charges sociales.²⁸

Un lien d'emploi ambigu existe quand l'activité est accomplie ou que les services sont fournis dans des conditions qui donnent lieu à un véritable doute en ce qui concerne l'existence d'un lien d'emploi. Dans un nombre croissant de cas, il est très difficile de faire la différence entre un travail dépendant et un travail indépendant, même lorsqu'il n'y a pas intention de dissimuler le lien d'emploi. A cet égard, on sait bien que dans de nombreuses régions, la distinction entre employés et travailleurs indépendants est particulièrement floue. L'une des nouvelles caractéristiques de certaines formes de travail est caractérisée par l'autonomie ou une plus grande indépendance des employés.

Toutes les parties concernées ont intérêt à ce que les lois soient claires et prévisibles. Les travailleurs et employés devraient connaître leur statut et par conséquent leurs obligations et leurs droits respectifs face à la loi.

Il est de l'intérêt de tous les acteurs du marché du travail de s'assurer que la vaste variété d'accords sous lesquels est accompli le travail ou les services fournis par un travailleur puissent entrer dans un cadre légal approprié. Des règlements clairs sont indispensables pour assurer un marché du travail équitable.

2. POURQUOI SE CONCENTRER SUR LES TRAVAILLEURS AGRICOLES SALARIÉS?

Points clés

Les travailleurs agricoles salariés représentent un vaste groupe professionnel.

- On estime à 450 millions le nombre de travailleurs agricoles, sur une population agricole active de 1,1 milliard. Ils représentent plus de 40 pour cent du total de la main-d'œuvre agricole et jouent un rôle majeur dans la production d'aliments et de fibres à l'échelle mondiale.

- Le travail salarié représente maintenant une caractéristique centrale du travail dans les régions rurales et le nombre d'employés salariés est en augmentation dans la plupart des régions du monde.
- Les femmes salariées dans le secteur agricole représentent généralement 20 à 30 pour cent de la population active salariée et jusqu'à 40 pour cent en Amérique latine et aux Caraïbes. Le nombre de femmes salariées est également en augmentation dans la plupart des régions. On trouve de nouveaux emplois, généralement à vocation exportatrice dans le secteur agricole comme les fleurs coupées et la culture et le conditionnement des légumes. Ces emplois sont souvent classés comme temporaires ou saisonniers même s'il s'agit d'un travail continu.
- Les travailleurs salariés reçoivent très souvent une faible rémunération, bien en dessous de celle que touche les travailleurs industriels. Avec leurs familles, ils vivent souvent en dessous du seuil de pauvreté et forment l'essentiel de la population rurale pauvre dans la plus grande partie du monde. C'est dans le secteur rural que des millions de travailleurs reçoivent les salaires les plus bas, souvent à peine suffisant pour survivre.
- Leur travail est souvent instable et temporaire. Les problèmes liés à l'emploi ont augmenté alors que les effets de la mondialisation entraînent la disparition des emplois à plein temps et une population active de plus en plus marginalisée et précarisée (souvent employée par des fournisseurs de main-d'œuvre ou sous-traitants). Les travailleurs migrants doivent faire face à des difficultés spécifiques.
- Leurs conditions de vie et de travail sont souvent médiocres.
- Les travailleurs agricoles gagnent leur vie dans l'une des trois activités de production les plus dangereuses avec le secteur minier et le bâtiment, notamment par l'utilisation de machines dangereuses, d'installations et appareils électriques dangereux, de transmission de maladies animales, de chutes, d'exposition aux pesticides toxiques. Chaque année un grand nombre de travailleurs agricoles salariés et d'agriculteurs meurent (170 000 en 1997, selon les statistiques de l'OIT), se blessent ou tombent malade à cause de leurs conditions de travail.
- Dans de nombreuses régions du monde, les travailleurs agricoles sont privés de leurs droits les plus fondamentaux: le droit de liberté d'association, de s'organiser et de négocier de manière collective avec leurs employeurs. La population rurale est davantage sujette au travail forcé que les autres catégories de travailleurs. Cependant, des conditions de travail décentes et le respect des droits fondamentaux des travailleurs agricoles sont essentiels pour parvenir au développement durable.
- Dans de nombreux pays, les travailleurs agricoles sont généralement exclus de la participation active aux processus de prises de décisions avec les employeurs et le gouvernement.
- Le VIH/sida a également des effets dévastateurs sur la main-d'œuvre agricole dans de nombreuses régions du monde. Le VIH/sida est un enjeu du milieu de travail. Non seulement la maladie touche-t-elle la main d'œuvre, mais a également des conséquences sur la perte de capacité productive agricole, portant préjudice aux fermes, aux plantations et à l'économie nationale.
- La prévalence du travail des enfants dans le secteur agricole rend difficile l'agriculture durable et la sécurité alimentaire et entretient un cercle vicieux dans lequel le revenu des ménages reste insuffisant pour répondre aux besoins des familles. La plupart des enfants travaillent parce que leurs parents ne gagnent pas suffisamment pour faire vivre leur famille et envoyer les enfants à l'école.

3. LES TRAVAILLEURS ET LEURS SYNDICATS DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE/LA CHAÎNE ALIMENTAIRE

Un syndicat est une organisation créée et dirigée par des travailleurs pour protéger et défendre leurs moyens d'existence et leurs droits sur leur lieu de travail. Un syndicat libre est indépendant du patronage. Ce n'est pas une organisation de travailleurs établie ouvertement ou secrètement par un employeur pour contrôler les actions ou les requêtes des employés ou encore une organisation promue par l'élite ou par les autorités avec le même objectif. Par le biais de négociations collectives (voir Partie II, section 2.2) avec les employeurs, les syndicats travaillent à améliorer la rémunération de leurs membres ainsi que leurs conditions de travail et à assurer la sécurité de l'emploi. Les syndicats exercent des pressions et travaillent avec les gouvernements pour maintenir et améliorer les droits, les normes et les politiques du travail.²⁹

Les cotisations des membres forment l'assise financière des syndicats. Les politiques syndicales sont décidées de façon démocratique lors de conférences et de congrès par des délégués élus par les membres. Les syndicats fournissent également aux employés un moyen d'exprimer leurs opinions sur des questions sociales, économiques, éthiques et politiques.



Les syndicats, les fédérations et les confédérations que l'on trouve dans le domaine agricole comprennent:

3.1 Niveau national

- Les adhérents aux syndicats agricoles nationaux sont exclusivement des travailleurs agricoles qui travaillent dans les fermes et plantations commerciales. On trouve généralement ce genre de syndicat dans les pays en développement dans lesquels l'agriculture est toujours l'activité économique dominante. De tels syndicats peuvent organiser les travailleurs dans tous les secteurs de l'agriculture ou bien comporter simplement des adhérents dans certains secteurs de productions agricoles spécifiques tels que le thé, le sucre et le tabac. Ces syndicats représentent souvent les plus grandes organisations du pays. Les plantations agricoles sont souvent synonymes de grands syndicats. On peut citer comme exemple la National Union of Plantation and Agricultural Workers en Ouganda et le Kenya Plantation and Agricultural Workers Union au Kenya.

- Les syndicats généraux nationaux regroupent les membres de différents secteurs industriels et commerciaux; on les trouve dans des pays où la quantité de main d'œuvre agricole est relativement réduite. Les travailleurs agricoles salariés constituent des groupes ou des sections au sein de ces vastes syndicats. On trouve souvent ce type de syndicats dans les pays développés. A titre d'exemple, on peut citer les sections des travailleurs agricoles de Kommunal en Suède, de SiD au Danemark et de Transport and General Workers au Royaume-Uni.
- Certains syndicats agricoles sont des organisations hybrides qui représentent à la fois les salariés agricoles et les agriculteurs indépendants. CONTAG, au Brésil, par exemple, compte neuf millions de membres (trois millions de travailleurs salariés et six millions de petits agriculteurs). De tels syndicats séparent habituellement les structures organisationnelles et politiques afin de s'occuper des deux types d'adhésions. Parfois, les relations entre ces deux types d'adhésions au sein de la même organisation ne sont pas évidentes, surtout lorsque les petits agriculteurs membres emploient des travailleurs salariés.
- Les syndicats nationaux, qu'ils soient agricoles, spécifiques, à caractère général ou hybrides, sont souvent affiliés ou dans certains cas font partie d'une centrale syndicale nationale. Une centrale nationale représente les syndicats qui organisent les employés dans différents secteurs industriels et commerciaux. Il peut y avoir plusieurs centrales nationales dans un pays.
- Certains syndicats agricoles sont organisés sur une base fédérale, comme en Inde, par exemple.
- Dans certains pays, la législation du travail limite les syndicats à syndiquer une seule société. Le syndicat de la banane SITRABI au Guatemala en est un exemple.

3.2 Niveau international et régional

Les syndicats nationaux peuvent être affiliés sur une base sectorielle aux fédérations syndicales internationales (FSI) comme l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA). Le réseau de l'UITA comprend 336 syndicats nationaux affiliés. Il représente les travailleurs dans les exploitations agricoles et les plantations, dans les compagnies de production alimentaire et de boissons, dans les hôtels, les restaurants, le tourisme et les services de restauration du monde entier. L'UITA s'est concentrée sur six cultures principales: les bananes, le cacao, le café, les fleurs (coupées), le sucre et le thé, afin de développer des liens entre les syndicats le long de la chaîne alimentaire et en rassemblant les travailleurs à tous les stades du processus de production.

À leur tour, les fédérations syndicales internationales travaillent avec la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), composée de centrales syndicales nationales. La CISL compte 233 organisations affiliées dans 154 pays et territoires répartis sur les cinq continents avec près de 148 millions d'adhérents. Il existe trois organisations régionales principales: l'APRO pour l'Asie et le Pacifique, AFRO pour l'Afrique, ORIT pour les Amériques. La CISL maintient également des liens étroits avec la Confédération européenne des syndicats (CES) et avec les fédérations syndicales internationales.

Il existe également deux autres organisations syndicales composées de centrales nationales. La Confédération mondiale du travail (CMT) est une confédération internationale unissant 144 syndicats autonomes et démocratiques de 116 pays,

avec plus de 26 millions de membres. Son siège est à Bruxelles en Belgique (CMT 2004). Des discussions sur la possibilité de fusion sont maintenant en cours entre la CISL et la CMT pour créer une nouvelle organisation syndicale internationale. La Fédération syndicale mondiale (FSM) est basée à Prague.

3.3 Organisation syndicale dans les sociétés transnationales du secteur agricole et le long de la chaîne alimentaire

Des fédérations syndicales internationales comme l'UITA représentent et organisent les travailleurs des grandes entreprises multinationales (également désignées comme sociétés transnationales, STN en abrégé) dans le secteur agricole et le long de la chaîne alimentaire dans les sociétés de transformation de produits alimentaires et de boissons, de services de restauration, de restaurants et d'hôtels/d'équipements touristiques et dans la distribution au détail et en gros.

Par le biais de leurs fédérations internationales, les syndicats nationaux et régionaux peuvent jouer un rôle important en travaillant avec de telles entreprises multinationales et en faisant un suivi de leur performance et de leur évolution vers une agriculture durable, notamment en ce qui concerne le respect des normes du travail.

3.4 Niveau de syndicalisation dans le secteur agricole

Le niveau de représentation parmi les travailleurs agricoles et en particulier parmi les travailleurs qui ne jouissent pas de la permanence est généralement faible dans la plupart des pays et surtout parmi les travailleurs agricoles de sexe féminin.³⁰ Les statistiques sur l'adhésion aux syndicats sont loin d'être complètes.

Les raisons pour lesquelles les travailleurs agricoles sont mal organisés sont nombreuses. Certaines de ces difficultés sont d'ordre pratique ou financière, comme par exemple, la difficulté d'organiser dans de grands secteurs géographiques, un manque de transport pour les organisateurs et des droits d'adhésion faibles se traduisent par une prestation de services réduite au minimum et ainsi de suite.

Il arrive toutefois souvent que des barrières juridiques et administratives se manifestent et empêchent les travailleurs de jouir de leurs droits, notamment celui de liberté d'association en se syndiquant ou en rejoignant les syndicats de leur choix. En Turquie, par exemple, la législation du travail n'a été actualisée qu'en 2003 pour protéger les travailleurs agricoles. Cependant, chaque nouvelle création de syndicat doit être approuvée par un notaire qui facture des honoraires conséquents. Cette condition est coûteuse pour les syndicats, surtout pour ceux qui représentent la population agricole en situation de pauvreté et qui ont de surcroît des difficultés à recruter des adhérents, ce qui représente aussi un obstacle à la liberté d'association.³¹ La situation est parfois plus critique pour les travailleurs autochtones auxquels on nie le droit juridique de créer de telles organisations ou d'y adhérer.³²

Le droit fondamental des employeurs et des employés de créer et de s'associer aux organisations de leur choix comme moyen de défense de leurs intérêts et d'améliorer leurs conditions, est garanti dans le principe de la liberté d'association inscrit dans la Convention no 11 sur le droit d'association (agriculture), 1921 et la Convention

no 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948. Ces deux conventions font partie de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et aux droits fondamentaux du travail (voir Partie II, section 2.1). La Convention 141 sur les organisations de travailleurs ruraux, 1975, tente également d'étendre le principe de liberté d'association aux personnes travaillant dans le secteur agricole.

Cependant, les violations de la liberté d'association parmi les personnes travaillant dans l'agriculture sont fréquentes, comme le démontrent les cas examinés par le Comité de l'OIT sur la liberté d'association.^{VI} Ces violations peuvent être des restrictions de normalisation, des obstacles physiques, des attaques physiques et des assassinats de chefs de syndicats et de fonctionnaires dans les régions rurales. Des cas de travaux forcés ont été régulièrement examinés par le Comité des experts. Ces travaux n'étaient pas rémunérés et impliquaient de nombreux travailleurs agricoles dans un certain nombre de pays et dans plusieurs régions. La CISL publie également chaque année une étude des violations des droits syndicaux dans le monde.³³ En outre, les travailleurs salariés employés par des fournisseurs de main-d'œuvre et des sous-traitants ont souvent des difficultés à s'inscrire comme adhérents aux syndicats. Cela engendre des problèmes croissants en raison de l'augmentation du nombre de travailleurs recrutés par ces intermédiaires (voir Partie II, section 2.4).

^{VI} Voir les rapports sur le Comité de libre association publiés dans le Bulletin officiel de l'OIT.



PARTIE II

ÉLÉMENTS DE DURABILITÉ

Certains éléments essentiels des moyens d'existence durables pour les travailleurs agricoles salariés sont examinés dans la Partie II. Ce sont:

1. LE MARCHÉ DU TRAVAIL AGRICOLE ET SA NATURE CHANGEANTE

Le marché du travail joue un rôle important car il détermine les niveaux d'emplois et de revenus dans les régions rurales. Alors qu'on ne peut pas s'attendre à ce que l'agriculture absorbe toute la main-d'œuvre rurale, sa contribution directe à la création d'emplois, y compris les emplois salariés, et sa contribution directe par le biais d'une plus grande diversification de l'économie sont critiquées.³⁴

L'accès au marché du travail est particulièrement important pour bon nombre de pauvres du monde rural, louer leur force de travail est souvent leur seule source de revenu. D'où l'importance d'améliorer le fonctionnement du marché du travail en milieu rural, car c'est le seul moyen efficace d'améliorer la productivité de leur travail et par conséquent les moyens d'existence des populations pauvres du monde rural.³⁵

1.1 Tendances dans le travail salarié, les revenus et la pauvreté

Les trois principales tendances dans les marchés du travail agricole des années 1980 et du début des années 1990 se reflètent dans les données recueillies par l'Organisation internationale du travail (OIT):

- a) une augmentation de la part de l'emploi agricole salarié dans toute l'activité économique rurale;
- b) une augmentation de la part des femmes dans l'emploi agricole salarié;
- c) une précarité croissante du travail agricole salarié.

1.1.1 Travail salarié

Il y a plus de travailleurs dans les emplois agricoles salariés de nos jours qu'auparavant. La part de l'emploi salarié dans le domaine agricole qui comprend les petits exploitants qui dépendent de leur salaire continue d'augmenter dans quasi toutes les régions du monde et c'est à présent une caractéristique principale de l'emploi et du revenu dans les régions rurales.³⁶ En d'autres termes, étant donné que le secteur agricole subit un processus de concentration de propriétés qui conduit à des exploitations de plus en plus grandes avec un grand nombre de travailleurs salariés – en opposition au secteur basé sur de plus petites unités de production et aux agriculteurs qui travaillent à leur compte – les travailleurs salariés sont des acteurs clés de la production agricole.

En 1996, on enregistrait le plus haut pourcentage d'emplois salariés en Europe orientale et centrale et en Asie centrale (plus de 80 pour cent) suivi par l'Amérique latine et les Caraïbes (plus de 50 pour cent), l'Asie (plus de 40 pour cent), l'Afrique sub-saharienne (30 pour cent), les pays de l'Organisation de coopération et de développement économique OCDE (35 pour cent), le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (25 pour cent).³⁷

En outre, la part des emplois salariés semble évoluer de façon contraire à la main d'œuvre agricole (c'est à dire que plus la part de la main-d'œuvre est réduite, plus la part d'emplois salariés est élevée). Comme l'économie absorbe plus de travail dans d'autres secteurs et que la main d'œuvre agricole diminue, les unités de production agricole passent de petites exploitations familiales à de vastes unités qui se s'appuient sur le travail salarié, en d'autres termes, le nombre de petits exploitants diminue.³⁸

1.1.2 Les femmes et le travail salarié

La part des femmes salariées a fortement augmenté dans toutes les régions du monde et les femmes représentent maintenant 20 à 30 pour cent de la totalité des emplois agricoles salariés. En Amérique latine et aux Caraïbes, les chiffres sont de l'ordre de 40 pour cent.³⁹ Dans les pays africains, le pourcentage est probablement plus élevé mais il est difficile d'obtenir des données fiables étant donné la prédominance des arrangements de travail informels.

Une étude conduite par les syndicats indiens relative aux effets de la mondialisation sur les travailleurs agricoles confirme l'augmentation de la main-d'œuvre féminine. Les travailleurs ont démontré une forte tendance à la migration vers des travaux non agricoles. Les femmes les ont ainsi remplacés. Les syndicats remarquent que les propriétaires de terres semblent préférer les femmes parce qu'ils peuvent les payer moins cher et qu'elles représentent une main-d'œuvre docile et dépendante. Ainsi, les écarts de salaire entre hommes et femmes continuent à perdurer.⁴⁰

Il apparaît essentiel que les femmes aient plus d'opportunités de travail et de meilleures conditions d'emploi et de revenu (pas seulement dans le domaine agricole) pour assurer une plus grande responsabilisation et une sécurité alimentaire. En Amérique latine et dans les Caraïbes, une étude récente a démontré que l'augmentation



de la part du revenu des femmes dans le ménage a considérablement amélioré le bien-être familial et social, leur donnant ainsi la possibilité d'investir plus que les hommes dans l'éducation des enfants en tant que capital humain. On a montré que l'augmentation des revenus des femmes et de la part du revenu familial les a responsabilisées en renforçant leur pouvoir de négociation au sein du ménage. Les revenus des femmes sont particulièrement importants étant donné le nombre croissant de ménages dirigés par des femmes⁴¹

1.1.3 Précarisation du travail

La tendance générale est à la précarisation du travail causée en grande partie par la déréglementation, la mondialisation et la pression de la concurrence à réduire le travail et les coûts de production ainsi qu'au changement de la nature de l'emploi agricole dans de nombreuses régions du monde. Le commerce mondial et les pressions économiques érodent les niveaux de protection des travailleurs agricoles déjà très faibles sur le plan salarial, de la sécurité de l'emploi, de la salubrité, des normes environnementales et de protection sociale.⁴²

La précarisation signifie qu'il y a une tendance à s'écarter des contrats à durée indéterminée et que les travailleurs sont de plus en plus employés de façon temporaire ou comme travailleurs occasionnels à court terme, à la journée ou pour des contrats saisonniers avec des salaires et des conditions de travail de plus en plus médiocres. La tendance qui se développe également parmi les employeurs agricoles est la sous-traitance (c'est à dire le processus de délocaliser des processus de production auparavant assurés à l'interne).⁴³

Le problème le plus grave est celui des travailleurs employés par ou par l'entremise des fournisseurs de main-d'œuvre. Cela s'applique principalement aux travailleurs précaires, surtout les travailleurs migrants. Les employeurs qui ont besoin de compter sur un supplément de travail durant les périodes de fortes demandes font de plus en plus appel aux services de fournisseurs de main-d'œuvre spécialisés dans le recrutement, le transport et la gestion des travailleurs agricoles salariés. Ce processus comprend les intermédiaires et mine les relations de travail créant une zone de flou sur les responsabilités des employeurs et conduit au non respect de la législation du travail. Les conditions de travail sont généralement peu sûres et les fournisseurs de main-d'œuvre abusent de leur autorité envers les travailleurs en demandant des commissions, en imposant des surcharges pour le transport, la nourriture et le logement, en retenant les salaires de travail, l'alimentation et le logement, en bloquant les salaires et en imposant l'esclavage pour dettes.⁴⁴

En Inde, la plupart des syndicats considèrent la restructuration mondiale actuelle de l'économie comme une continuation de la commercialisation de l'agriculture qui a commencé dans les années 1960.⁴⁵ L'impact le plus significatif de la mondialisation sur les travailleurs agricoles est représenté par le déplacement du travail et le changement de leurs moyens d'existence. C'est ce qui s'est passé avec l'adoption de la mécanisation, les nouvelles technologies et les changements dans les systèmes de production, avec le passage à des récoltes nécessitant une main-d'œuvre moins importante.

1.1.4 Sous-emploi/chômage/chômage caché

Le chômage et le sous-emploi dans les régions rurales sont les causes principales de la pauvreté parmi les travailleurs salariés agricoles et représentent des caractéristiques régulières et significatives de leur existence. Si l'on suppose que le plein emploi est de 260 jours par an (52 semaines de cinq jours à l'exclusion des congés et des vacances), les travailleurs agricoles salariés généralement trouvent du travail pendant 175 jours et sont disponibles pour travailler (c'est-à-dire au chômage) pendant 85 jours, avec un petit revenu pour les aider entre les saisons.⁴⁶ Cette importante réserve de chômeurs ou de travailleurs sous-employés maintient localement les salaires à un bas niveau.

Une autre caractéristique du marché du travail dans le monde rural est l'importance considérable du chômage déguisé, qui représente une sous-estimation du niveau de chômage dans les statistiques où seuls ceux qui «cherchent activement un emploi» sont comptabilisés en tant que chômeurs. Dans la mesure où le marché du travail rural fonctionne généralement par à coups, l'information est incomplète et le coût des transactions élevé. Il y a une tendance parmi ceux qui ne travaillent pas à ne plus chercher de travail et pour ceux qui ont une activité, à travailler durant une période plus courte que celle qu'ils souhaiteraient.

1.2 Agriculture durable et marché du travail

La question cruciale concerne l'impact de l'adoption de pratiques d'agriculture durable sur la génération de l'emploi et du marché du travail. On a besoin de plus de données et de recherche car actuellement on ne possède que des témoignages limités de ses impacts positifs et négatifs. Une étude sur les pratiques de l'agriculture durable dans le monde effectuée par l'Université de l'Essex (Royaume-Uni) démontre que de telles pratiques peuvent avoir un effet significatif sur le marché du travail. Certaines pratiques d'agriculture durable ont permis une augmentation de l'offre de travail dans l'exploitation agricole (par exemple la captation de l'eau au Niger) d'autres ont vraiment réduit la demande de travail (par exemple la culture sans labourage qui se pratique au Brésil). D'autres ont eu comme conséquence l'ouverture de nouvelles saisons de production agricole surtout en terres arides, grâce à l'amélioration de la captation des eaux de pluie, aboutissant ainsi à une demande de travail beaucoup plus importante. La migration inverse des zones urbaines vers les zones rurales peut également s'opérer quand les occasions de travail salariés augmentent grâce aux pratiques durables (par exemple, l'amélioration des bassins versants), quand une agriculture plus productive offre des salaires et des emplois plus élevés, quand il y a des retours plus importants vers l'agriculture et quand les conditions de vie sont améliorées dans les villages notamment en termes d'infrastructures et de services⁴⁷.

La véritable question est de savoir si les pratiques d'agriculture durable peuvent être utilisées pour répondre aux déséquilibres en matière de main-d'œuvre et de demande et si elles peuvent augmenter la productivité du travail. Il est important de souligner qu'étant donné la répartition du travail entre hommes et femmes pour certaines tâches, une évaluation de l'effet des pratiques durables sur le travail nécessite une analyse sexospécifique des effets. Une technologie qui détermine des économies ou accroît l'utilisation de main-d'œuvre peut avoir différents effets sur les charges de travail des hommes et des femmes. Cela dépend de qui met en œuvre les tâches qui sont réduites, augmentées ou remplacées par l'adoption de nouvelles pratiques agricoles durables.

1.3 Salaires

Le travail des employés agricoles salariés est souvent mal rétribué, de sorte que nombre de ceux-ci se situent sous du seuil de pauvreté. Il y a également un large fossé entre la moyenne des revenus des travailleurs de l'industrie et leurs homologues du secteur agricole.

Au Kenya, par exemple, des données ont montré qu'en l'an 2000, l'agriculture et la forêt ont offert des emplois salariés à 311 000 travailleurs sur un total de main-d'œuvre de 1 676 800 à l'échelle nationale. L'agriculture et la forêt ont contribué à plus de 8,1 pour cent du total des salaires gagnés en l'an 2000. Cependant, les salaires reçus par les employés dans le secteur agricole privé et la forêt ont été enregistrés comme les plus bas de tous les secteurs. À 66 000 shillings kényans (KSH) par an, le salaire moyen dans le secteur de l'agriculture représente moins de 40 pour cent de la moyenne des salaires gagnés par les employés du secteur privé en général⁴⁸.

Les critères qui déterminent les salaires des travailleurs salariés sont:

- pour les travailleurs à temps plein: le niveau de salaire, le nombre de salariés dans le ménage;
- pour les travailleurs occasionnels: le nombre de jours travaillés, le niveau de salaire, le nombre de salariés dans le ménage, la part des revenus provenant du travail salarié dans les plantations et les exploitations agricoles.⁴⁹

Le fossé entre les salariés à plein temps et les travailleurs occasionnels peut être assez important, non seulement parce que le nombre de jours travaillés est inférieur mais surtout parce qu'ils n'ont aucun avantage supplémentaire tels que le logement, l'éducation et les soins de santé.

1.4 Facteurs affectant les salaires

Cinq éléments principaux⁵⁰ affectent les niveaux de salaire dans le secteur agricole:

- la croissance agricole;
- les prix des denrées alimentaires et la sécurité alimentaire;
- la main-d'œuvre;
- les emplois non agricoles;
- le salaire minimum.



1.4.1 Croissance agricole

L'argument classique est celui selon lequel «la richesse des uns finit par profiter aux autres» et que la croissance de la productivité peut se traduire par une réduction durable de la faim et de la pauvreté, car les revenus agricoles s'élèvent en fonction de la croissance de la productivité. L'augmentation des revenus des agriculteurs et les salaires des travailleurs agricoles crée une augmentation de la demande pour les produits et les services de bases non agricoles dans les régions rurales. Ils comprennent: les outils, les forgerons, les charpentiers, les vêtements, les denrées alimentaires transformées, achetées dans les kiosques sur le bord des routes. Ces biens et services sont souvent difficiles à commercialiser sur de longues distances. Ils ont tendance à être produits et distribués localement, souvent avec des méthodes de travail intensives, et présentent donc un potentiel important pour la création d'emploi et la diminution de la pauvreté. Des études de la FAO dans quatre pays africains ont montré qu'entre un tiers et deux tiers de l'augmentation des revenus dans les régions rurales sont dépensés pour des biens et des services locaux.⁵¹

Cependant, selon une étude récente effectuée par les syndicats indiens sur les effets de la mondialisation sur les travailleurs agricoles, il n'y a pas eu d'effets automatiques du haut vers le bas de l'augmentation de la productivité sur les salaires dans le secteur agricole. Les changements positifs dans les taux de salaires semblent au contraire associés avec les négociations des travailleurs agricoles ou avec l'apparition d'opportunités d'emplois alternatifs. En dépit des gains nominaux, les salaires réels se sont en fait détériorés comme la consommation de biens qui leur étaient auparavant fournis gratuitement (comme l'eau, le combustible, le fourrage, les légumes sauvages, les poissons des rivières) sont désormais devenus des produits commerciaux.⁵²

1.4.2 Prix des denrées et sécurité alimentaire

Les ménages de travailleurs dépensent souvent plus de 70 pour cent de leur revenu net pour acheter des denrées alimentaires. L'augmentation des prix des denrées alimentaires peut entraîner un nombre significatif de travailleurs salariés et leurs familles sous le seuil de la pauvreté ou plus loin sous celui-ci. L'amélioration du pouvoir d'achat, les moyens d'existence et l'assurance de la sécurité alimentaire sont des problèmes étroitement liés pour les travailleurs agricoles et leurs syndicats.⁵³

Tout en notant que des objectifs ont été fixés lors des Sommets mondiaux successifs de l'alimentation pour améliorer la sécurité alimentaire mondiale, les syndicats agricoles indiens considèrent que «la sécurité alimentaire pour tous» reste un rêve lointain, en dépit des vastes réserves de céréales vivrières de leur pays. En raison des faibles revenus, les travailleurs agricoles n'ont pas le pouvoir d'achat qui leur permettrait de se procurer suffisamment de nourriture. D'autre part, les changements dans les modèles de récoltes des cultures vivrières principales vers des cultures vivrières plus coûteuses ont aggravé l'insécurité alimentaire de nombreux ménages. Les syndicats pensent que la dépendance à l'égard de la nourriture importée est susceptible d'augmenter mettant en danger la souveraineté alimentaire des pays.⁵⁴

1.4.3 Main-d'œuvre disponible

De réelles augmentations de salaires sont étroitement associées à l'augmentation de l'absorption du travail dans le secteur agricole ou à un effet d'augmentation de productivité des pratiques basées sur l'intensité des cultures qui sont stimulées par

les investissements dans l'irrigation, comme cela est arrivé au Bangladesh et dans certaines régions de l'Inde dans les années 1980. Une forte croissance agricole, alimentée par les exportations peut également être un moyen important d'augmenter réellement les revenus.⁵⁵

1.4.4 Emplois non agricoles

Les emplois ruraux non agricoles sous la forme d'aides d'urgence ou de travaux publics ciblés pour employer les populations pauvres ont été encouragés par de nombreux gouvernements au cours des années. L'OIT a longtemps préconisé la diversification du travail rural par le biais de programmes de travail à forte main-d'œuvre en raison des avantages croissants pour les plus pauvres, à la fois directement grâce au travail et à la création d'un salaire par les programmes de travaux publics et indirectement par le biais des effets produits par les infrastructures créées et l'augmentation de la demande pour les biens produits localement.⁵⁶ En outre, les producteurs de biens de consommation simples peuvent également être situés dans les régions rurales, surtout ceux qui utilisent les matières premières locales. Le développement du tourisme agro-écologique est devenu important dans certaines régions.⁵⁷

Les activités rurales non agricoles sont généralement à petite échelle et à forte intensité de main-d'œuvre, elles font appel aux matériaux locaux et approvisionnent généralement la demande locale. De telles activités peuvent fournir des emplois complémentaires à la main-d'œuvre rurale fortement sous-employée durant la morte saison pour l'agriculture.

En dépit du déclin du travail dans le secteur agricole dans certains pays, l'ensemble de l'emploi rural pourrait s'accroître avec l'augmentation des activités non agricoles et aboutir à des niveaux de pauvreté plus faibles comme cela a été le cas pour la Chine, le nord de l'Inde, le Pakistan et certains pays d'Amérique latine.⁵⁸

1.4.5 Salaire minimum

Le salaire minimum légal ou négocié à l'échelle nationale ou régionale a pour objectif de protéger les plus vulnérables et les travailleurs les moins bien rétribués afin de leur garantir un salaire décent. L'OIT a longtemps préconisé un système de salaire minimum afin de protéger les travailleurs les plus précaires contre une exploitation excessive⁵⁹.

Étant donné que la négociation collective est souvent faible dans le domaine agricole (voir Partie 2, section 2.2), certaines formes de mécanismes nationaux de fixation du salaire minimum qui impliquent le gouvernement peuvent être importants pour fixer le niveau de salaire minimum. Ces systèmes de fixation du salaire minimum varient selon les systèmes nationaux et les pratiques mais ils sont généralement caractérisés par une structure légale et certaines formes d'arbitrage par un tiers entre les employeurs et les syndicats souvent contraignants, par exemple les Commissions salariales⁶⁰.

Plusieurs croient que la mise en application d'un salaire minimum est très difficile pour ne pas dire impossible dans les régions rurales en raison de l'ampleur de l'excédent de main-d'œuvre et du chômage. La nature en grande partie informelle des contrats de travail dans le secteur agricole semble exclure la possibilité de mettre en application un salaire minimum qui ne serait pas déterminé par le marché.

Malheureusement, aucune étude complète ou sources de données n'est disponible pour permettre une évaluation du salaire minimum dans le secteur agricole.

Les syndicats ont résisté aux tentatives de déréglementation des salaires de la part des gouvernements et à l'abolition des systèmes de fixation de salaires minimum. Au Royaume-Uni, par exemple, la section des travailleurs agricoles du Transport and General Workers Union a vigoureusement défendu l'Agricultural Wages Board du Royaume-Uni contre les tentatives de déréglementation du gouvernement et a réclamé l'adoption d'un salaire minimum.

1.5 Pauvreté des travailleurs salariés et durabilité

Actuellement une personne sur quatre dans les pays en développement vit dans une extrême pauvreté – avec moins d'un dollar américain par jour⁶¹. Les chiffres publiés par la FAO en 2002 montrent que 776 millions de personnes dans les pays en développement sont en état de malnutrition – environ une personne sur six.

La malnutrition renforce également d'autres aspects de la pauvreté. Elle diminue la capacité de travailler et la résistance aux maladies et à des conséquences sur le développement mental des enfants et sur leur réussite scolaire.

Environ 70 pour cent des pauvres dans les pays en développement vivent dans des régions rurales et dépendent directement ou indirectement de l'agriculture pour leur subsistance.



Les travailleurs agricoles salariés et leurs familles font partie du noyau dur de la pauvreté rurale, même si nous manquons de données récentes précises car les estimations ne font généralement la distinction qu'entre la pauvreté urbaine et la pauvreté rurale. Le niveau élevé de pauvreté parmi les travailleurs agricoles salariés représente une source de problème dans la mesure où leur part dans la main d'œuvre rurale est en augmentation dans pratiquement toutes les régions.

La pauvreté ne se limite pas à l'agriculture de subsistance mais représente également une caractéristique de l'agriculture commerciale. Un degré de pauvreté élevé est fréquent chez les travailleurs agricoles salariés des plantations. En 1987, par exemple, les travailleurs agricoles indonésiens représentaient moins de 10 pour cent de la main-d'œuvre rurale mais enregistraient l'incidence de pauvreté la plus élevée avec 38 pour cent de tous les travailleurs agricoles salariés en dessous du seuil de pauvreté⁶².

Les travailleurs agricoles salariés sont parmi les groupes professionnels les plus pauvres dans un grand nombre de pays, souvent plus de 60 pour cent. Cela peut varier d'une région à l'autre⁶³. Les statistiques de l'OIT ont montré qu'en Afrique et en Asie, les travailleurs salariés connaissaient des taux de pauvreté plus élevés que dans la population rurale en général tandis qu'en Amérique latine, à l'exception du Chili et du Mexique, il semble que ce soit l'inverse⁶⁴.

Sur le plan de l'éradication de la pauvreté parmi les travailleurs agricoles salariés et leurs familles les variables fondamentales sont les niveaux d'emplois et de salaires. Pour ces raisons les travailleurs agricoles salariés et les petits agriculteurs devraient représenter le groupe cible du premier Objectif du Millénaire pour le développement des Nations Unies: éradiquer l'extrême pauvreté et la faim:

- diminuer de moitié, entre 1990 et 2015, le nombre de personnes dont le revenu est de moins de un dollar par jour
- diminuer de moitié, entre 1990 et 2015, le nombre de personnes qui souffrent de la faim.

Cependant, il n'a pas été clairement dit que les travailleurs agricoles salariés sont considérés comme un groupe cible fondamental. Ils sont à peine mentionnés dans la documentation des Nations Unies à l'exception de l'OIT. S'ils ne sont jamais mentionnés, comment peut-on évaluer leurs besoins et développer des programmes d'éradication de la pauvreté et de la faim?

2. CONDITIONS D'EMPLOI ET DE TRAVAIL

Avec l'augmentation du pourcentage des travailleurs salariés dans l'agriculture et le pourcentage croissant du rendement total sur le marché national ou international, le souci pour de meilleures conditions d'emploi et de travail devrait au moins s'accompagner de normes sur la qualité des produits. L'amélioration des conditions d'emploi et de travail représente la condition préalable à la modernisation et à l'ouverture des marchés et elle peut stimuler l'efficacité économique en augmentant la productivité du travail. De telles améliorations devraient être considérées comme un investissement plutôt que comme un coût social.

2.1 Législation et normes internationales du travail

En comparaison avec ceux qui travaillent dans d'autres secteurs économiques, de nombreux travailleurs agricoles sont faiblement protégés par la législation nationale du travail. Dans certains cas, c'est parce que la portée de la législation n'est pas appropriée – une Loi sur les usines, par exemple. Dans certains pays, le secteur agricole est expressément exclu du domaine de la législation générale du travail. Lorsqu'elle existe, la législation peut exclure partiellement le secteur agricole de son champ d'application, être périmée ou tout simplement ne pas être appliquée.

L'application de la législation générale du travail peut être problématique dans les régions rurales, où les employeurs et les travailleurs sont moins familiers avec les termes juridiques et où il peut être difficile de s'y conformer, surtout dans les exploitations agricoles et les petites entreprises. Même là où une législation spécifique a été promulguée et s'adapte aux caractéristiques spécifiques du travail agricole – par exemple, en ce qui concerne les arrangements du temps de travail, la composition du revenu et l'attribution de logements dans des zones lointaines – le contrôle et la mise en application ont tendance à être faibles.

2.1.1 Promotion des droits du travail

Les normes du travail international sont composées de conventions et de recommandations de l'OIT, qui ensemble forment le Code du travail international. Les normes de l'OIT embrassent la plupart des sujets concernant la législation du travail et les aspects sociaux du développement et fournissent ainsi des conseils aux États membres pour l'amélioration de la législation nationale du travail et de la politique sociale. Les normes de l'OIT sont universelles dans leur nature et sont formulées avec une flexibilité suffisante pour prendre en compte les variations des conditions et des pratiques dans les pays à différents niveaux de développement.

Bon nombre de conventions de l'OIT s'appliquent à tous les travailleurs. Elles comprennent, sans certainement s'y limiter, les normes fondamentales du travail de l'OIT que sont la liberté d'association⁶⁵, le droit à la négociation collective⁶⁶, la non discrimination⁶⁷, l'égalité de salaire pour les travailleurs femmes et hommes⁶⁸, l'abolition du travail forcé⁶⁹ et l'élimination du travail des enfants⁷⁰. On se réfère souvent à ces normes fondamentales du travail en tant que droits humains au travail. Elles ont non seulement une importance intrinsèque; elles servent également à habiliter les droits, c'est-à-dire qu'elles créent les conditions qui permettent l'accès à d'autres droits. La liberté d'association est un exemple typique de cette fonction. Le droit

pour les travailleurs et les employeurs de constituer les organisations indépendantes de leur choix et d'en devenir membres pose les bases sur lesquelles le dialogue social entre les employeurs et les employés peut avoir lieu, en vue de régler les termes et les conditions d'embauche par le biais d'accords collectifs. La liberté d'association est un droit humain fondamental qui ouvre la voie à l'amélioration des conditions sociales et de travail grâce à la négociation collective, par exemple.

En dépit de la reconnaissance presque universelle du droit d'association^{VII}, des obstacles juridiques au droit des travailleurs de s'associer existent encore dans un certain nombre de pays où la législation nationale refuse le droit d'association dans le secteur agricole ou exclut ce secteur des protections légales pertinentes. Certains gouvernements nationaux considèrent qu'il leur est administrativement impossible d'appliquer ces droits dans les régions rurales. D'autres considèrent que la nature du travail agricole, avec ses contrats saisonniers ou occasionnels atypiques, rend le secteur moins accessible au droit d'organisation⁷¹.

Les normes internationales du travail, parce qu'elles sont formulées et adoptées par les représentants des gouvernements aussi bien que par les employeurs et les organisations de travailleurs, offrent aux États membres des conseils valables sur les normes minimum qui devraient être appliquées dans le monde du travail. Non seulement les conventions et les recommandations de l'OIT stimulent les améliorations dans les domaines sociaux et en matière de législation du travail, elles inspirent de bonnes pratiques au niveau sectoriel et de l'entreprise dans la mesure où les employeurs et les travailleurs incluent leurs principes dans les accords collectifs.

2.2 Négociation collective et droit d'organisation

2.2.1 Qu'est-ce que la négociation collective?

Le facteur le plus important qui influence les droits des travailleurs et les modalités de travail est leur capacité de négocier collectivement plutôt qu'individuellement avec leurs employeurs. Quand les travailleurs se regroupent en syndicats et négocient collectivement, par exemple, leur pouvoir croît et ils peuvent mieux protéger leurs modalités de travail.⁷²

La négociation collective est un processus de négociation au moyen duquel les modalités de travail sont déterminées et les normes et les conditions de travail créées pour diriger les relations de travail. Les participants au processus sont d'un côté, les employeurs et leurs organisations et de l'autre les représentants des travailleurs toujours issus des syndicats. Le gouvernement y est quelquefois impliqué en tant que tiers. Le processus se termine toujours par la conclusion d'un accord, connu sous la dénomination de «convention collective», mais on peut également l'appeler d'une autre façon. Des négociations individuelles entre un employeur et ses employés ne sont pas considérées comme une négociation collective.

Structurellement, la négociation collective peut avoir lieu à deux niveaux: au niveau de l'entreprise (exploitation agricole ou plantation), ou au niveau industriel ou sectoriel. Les enjeux qui font l'objet de la négociation collective peuvent comprendre les salaires, les contrats d'engagement, le contrat de travail, les droits à la maternité,

^{VII} Avec la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux et au travail et son suivi en 1998, il a été admis que les États membres de l'OIT, même s'ils n'ont pas ratifié les conventions en question, ont une obligation dérivant de leur adhésion à l'Organisation, de respecter, d'encourager et de réaliser en toute bonne foi les principes concernant les droits fondamentaux exprimés dans les normes fondamentales du travail.

les prestations de maladie, les heures de travail, les congés, la santé du travail, la sécurité et l'environnement, les conditions de logement, les procédures judiciaires, le transport des travailleurs, l'élimination du travail des enfants et même des mesures pour lutter contre le VIH/sida.

Étant donné la prédominance des femmes dans le secteur agricole – notamment dans les pays en développement – et leur vulnérabilité, il est particulièrement



important que les implications sexospécifiques de la négociation collective soient comprises et affrontées. Il y a des problèmes qui en pratique ne concernent que les femmes et peuvent être traités dans le cadre de la négociation collective comme les politiques d'égalité des chances, l'égalité de rémunération à travail de même valeur, les congés et les avantages de maternité, les soins des enfants, les services de santé reproductive. Il est également important que les aspects sexospécifiques de problèmes apparemment neutres soient soulevés, notamment en ce qui concerne les salaires, les congés, les heures supplémentaires et les systèmes de primes, car en réalité ils ont des effets différents sur les hommes et les femmes.⁷³

2.2.2 Dans quelle mesure la négociation collective est un élément important pour l'amélioration des conditions de travail dans le secteur agricole?

La négociation collective est sans aucun doute l'un des principaux instruments de la réglementation des relations industrielles. Dans de nombreux pays, la négociation collective ne semble pas une caractéristique spécifique du secteur agricole, en grande partie parce que les institutions respectives font défaut, que les gouvernements n'en-

couragent pas de telles négociations et que les syndicats et autres formes d'organisations de travailleurs ruraux de travailleurs ont tendance à être fragiles. Cela ne fait pas partie du système des relations industrielles. Cependant, étant donné que de plus en plus de travailleurs entrent sur le marché du travail rural à la recherche d'un emploi salarié, l'importance de la négociation collective dans le secteur agricole est en augmentation.⁷⁴

En général, des conventions collectives sont conclues dans les secteurs et les entreprises où le travail à plein temps est significatif et où il a tendance à refléter les préoccupations des travailleurs permanents. Les autres employés à la journée, à la semaine, temporaires ou saisonniers ne sont pas toujours couverts par ces arrangements ou peuvent être seulement partiellement couverts par de tels accords même s'ils représentent la majorité de la main-d'œuvre du monde rural.

La négociation collective joue un rôle plus important dans les plantations que dans l'ensemble du secteur agricole. Parce que les plantations sont de loin mieux organisées que le reste de l'industrie agricole, les salaires et l'ensemble des conditions de travail établis grâce à la négociation collective ont tendance à être plus favorables que ceux qui existent dans le reste du secteur agricole.

2.2.3 Quelles sont les normes du travail qui favorisent le droit à la négociation collective?

Le droit des travailleurs à négocier collectivement avec leurs employeurs est appuyé par la Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 (No 98), qui est également liée au droit à la liberté syndicale^{VIII}.

2.3 Contrats d'emploi

Les contrats d'emploi écrits ont tendance à se faire rares dans le secteur agricole où les accords verbaux sont communément utilisés. De tels accords ont tendance à se généraliser et s'alignent sur le marché ou sur les conditions «communes».

Les contrats d'emploi qui dominent le secteur agricole font preuve d'une grande variété d'un pays à l'autre et dans un même pays. On peut trouver des contrats saisonniers, journaliers et à durée indéterminée ainsi que des emplois à la tâche. Les contrats à durée indéterminée sont les moins fréquents et leur pourcentage par rapport au total des emplois agricoles est en déclin dans la plupart des pays⁷⁵.

La nature des contrats d'emploi peut être en rapport avec les qualifications nécessaires dans le processus de production. Les travailleurs migrants occasionnels et saisonniers sont souvent employés dans des opérations de transformation et de récolte qui ne nécessitent pas de main d'œuvre qualifiée et dont les coûts relatifs aux capacités techniques constituent une préoccupation majeure.

Le défi est de trouver le moyen d'arriver à un équilibre entre le besoin de flexibilité dans l'embauche de main-d'œuvre requise pour couvrir les besoins de production et de commercialisation et les normes et la protection de base qui devraient être inhérentes à tout contrat de travail. Pour la plupart des formes de travail occasionnelles et temporaires, ce défi doit encore être relevé.⁷⁶

^{VIII} La convention No. 98 est l'une des conventions de l'OIT citée dans la Déclaration internationale relative aux principes et aux Droits fondamentaux au travail et Son suivi, ont été adoptés par la Conférence internationale du travail lors de sa 86e session à Genève en 1998

2.4 Main-d'œuvre contractuelle et fournisseurs de main-d'œuvre

L'emploi de main-d'œuvre par le biais de fournisseurs de main-d'œuvre est une pratique de longue date dans les plantations; elle devient de plus en plus habituelle dans d'autres formes d'agricultures commerciales. De nombreuses entreprises agricoles embauchent un petit cadre de travailleurs permanents et ont recours aux fournisseurs de main-d'œuvre comme source supplémentaire durant les périodes d'intense activité comme celle des récoltes.

On trouve des fournisseurs de main-d'œuvre dans de nombreux scénarios agricoles commerciaux. La nature des fournisseurs de main-d'œuvre elle-même varie; certains sont des compagnies bien connues spécialisées dans le recrutement, le transport et la gestion des travailleurs salariés tandis que d'autres sont beaucoup moins formelles. Une des caractéristiques essentielles des accords passés avec des fournisseurs de main-d'œuvre est que les travailleurs concernés n'ont pas de lien d'emploi direct avec la personne ou l'entreprise pour laquelle ils accomplissent leur travail. Dans la majeure partie des cas, les travailleurs sous contrat sont les employés du contractant. Dans d'autres cas, les travailleurs sont conduits sur le lieu de travail par le contractant et n'ont pas de lien d'emploi reconnu ni avec l'entreprise qui les emploie ni avec le contractant. Cela donne lieu à un nombre de plus en plus important de difficultés pratiques et juridiques.

Lorsqu'un travailleur est employé par un contractant et accomplit le travail pour une entreprise, le rôle et la fonction de l'employeur sont en fait partagés entre le contractant et l'utilisateur. Le contractant peut payer les employés, fournir le transport jusqu'au lieu de travail et dans certains cas exercer le contrôle sur le lieu de travail. L'entreprise définit souvent le travail à effectuer et les heures de travail et établit les modalités générales sur le lieu de travail y compris les questions de santé du travail et de normes de sécurité. Cela signifie souvent que l'employé ne sait pas qui est son employeur et ne sait pas à qui s'adresser pour revendiquer ses droits du travail. Cette situation est le résultat d'un manque de clarté juridique en ce qui concerne le lien d'emploi.

Dans certains cas, le système du contractant présente des abus. Le contractant peut ne pas être une entreprise mais un intermédiaire de l'entreprise utilisatrice supposée, qui a l'intention de dissimuler l'identité du véritable employeur. C'est une tentative délibérée pour éviter les responsabilités liées au lien d'emploi constituée à ce titre une pratique frauduleuse. Les travailleurs sont particulièrement vulnérables dans ces situations, il y a de nombreux cas bien documentés d'employés maltraités parce qu'on a recours à des «fournisseurs de main-d'œuvre», qui demandent des commissions et imposent des frais excessifs pour le transport, le logement, la nourriture, retiennent les salaires et imposent l'esclavage pour dette⁷⁷.

On trouve de plus en plus de fournisseurs de main-d'œuvre sous différentes formes dont certaines sont à la limite de la légalité ou dans une «zone grise» entre le mouvement légal et illégal des travailleurs⁷⁸.

Une étude américaine sur les préjudices dans l'agriculture souligne que: «le recours croissant aux contractants agricoles représente un défi supplémentaire pour la réglementation de la santé et de la sécurité, surtout parmi les employés agricoles

migrants. La grande dépendance des travailleurs agricoles envers les fournisseurs de main-d'œuvre pour le travail, le transport, le logement et les autres avantages peut empêcher les employés de divulguer les problèmes liés aux conditions de travail⁷⁹.

Les syndicats demandent de plus en plus une réglementation efficace des fournisseurs de main-d'œuvre et des modalités de contrat d'embauche et du travail fourni. Le lecteur trouvera un exemple à la Partie III, section 2.18.

L'OIT se préoccupe depuis plusieurs années de la vulnérabilité des travailleurs dans les négociations de contrats d'embauche; cela s'est reflété dans les conclusions des réunions sectorielles tripartites de l'OIT et de la discussion en cours à la Conférence internationale du travail. Une discussion globale sur la portée du lien d'emploi a eu lieu en 2003 et a été reprise en 2006 en vue de la préparation d'une Recommandation de l'OIT visant les enjeux relatifs à l'emploi déguisé⁸⁰.

25 Heures de travail

Les horaires de travail pour les employés agricoles salariés ont tendance à être trop lourds par rapport aux autres secteurs, souvent plus de 45 heures par semaine, et restent largement peu réglementées⁸¹. Les horaires varient en fonction d'une série de facteurs tels que les conditions saisonnières et climatiques et les périodes d'activité intense, notamment lors des semences et de la récolte.

Des arrangements adéquats concernant les horaires de travail afin de limiter le temps de travail quotidien, hebdomadaire et annuel et affronter les conditions particulières des cycles du travail agricole restent à élaborer, à négocier et à mettre en œuvre.

À cet égard, l'article 20 sur les heures de travail de la Convention No 184 de l'OIT sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001, qui affirme que «la durée du travail, le travail de nuit et les périodes de repos des travailleurs de l'agriculture doivent être conformes à la législation nationale ou aux conventions collectives» représente une percée importante. C'est la première fois dans une convention de l'OIT qu'un lien est fait entre les heures de travail, les périodes de repos, le travail de nuit, la santé et la sécurité au travail, reflétant la pensée moderne et la recherche concernant des problèmes qui ont trop souvent été négligés par le passé.

26 Conditions de vie et de logement

Du fait que bon nombre d'employés vivent sur leur lieu de travail, leur vie et leurs occupations sont indissociées. Il existe un lien étroit entre le logement, le bien-être des travailleurs et la productivité^{IX}.

Le logement des travailleurs agricoles est caractérisé par des installations inadéquates et surpeuplées, l'absence de chauffage, une ventilation et des installations sanitaires inadéquates et le manque d'eau potable, ce qui renforce la propagation des maladies transmissibles comme les infections des voies respiratoires supérieures, la grippe, et la tuberculose⁸². Dans de nombreuses fermes et plantations, les conditions de vie sont inhumaines, les travailleurs vivent dans des tentes, des cabanes ou des huttes

^{IX} Le Comité de l'OIT sur le travail dans les plantations, par exemple, a reconnu ces liens depuis l'époque de son assemblée inaugurale en 1950.

de plastique de fortune ou des hôtels durant de longues périodes. Les logements insalubres contribuent à la propagation du VIH/sida, exemple pour les hommes qui vivent dans des hôtels, loin de leurs familles, ou des familles qui partagent des logements surpeuplés.

Des exemples de logements dans les plantations au Kenya montrent certains de ces problèmes. Selon la législation kényane, les compagnies doivent fournir des logements au personnel permanent. Une mission de l'OIT a constaté que les logements, dans un certain nombre de plantations, avaient besoin d'être rénovés et modernisés afin d'améliorer les conditions de vie des travailleurs et que certaines des maisons les plus vétustes avaient carrément besoin d'être remplacées. Dans certaines



plantations, les travailleurs étaient logés dans des rangées de logements en briques dans lesquelles ils partageaient les équipements sanitaires et les points d'eau tandis que dans d'autres, les maisons de boue avec toiture de chaume étaient toujours présentes⁸³. Dans certaines plantations, les travailleurs se plaignaient d'installations sanitaires déficientes ou inexistantes, une situation qu'empirait la surpopulation des quartiers d'habitation. Dans la catégorie la plus médiocre de plantations, une petite latrine était partagée par plusieurs familles alors que les systèmes d'écoulement des eaux étaient très souvent inexistantes. Dans certains cas, les employés devaient aller chercher l'eau dans les rivières ou les cours d'eau proches en raison de l'absence de conduites d'eau. Des cas de maladies d'origine hydrique ont souvent été rapportés par les employés vivant dans de telles conditions.⁸⁴

On fournit rarement des logements aux travailleurs occasionnels des plantations. Bon nombre d'entre eux sont des migrants qui vivent dans des baraques près des plantations, sans installations sanitaires élémentaires. Les conditions d'hygiène dans ces logements sont déplorables, comme en témoignent les fréquentes épidémies de maladies liées à l'eau tel que le choléra, la typhoïde, la malaria et la dysenterie.

L'attribution de logements décents dans les exploitations agricoles et les plantations a fait l'objet de négociations entre les syndicats et les employeurs. Dans certains pays, les employeurs sont contraints par la législation de fournir des logements ou une allocation logement aux employés. Cependant, quand le logement fait partie

de l'ensemble de la rémunération, cela signifie souvent que les employés ne sont pas libres de changer d'employeur car ils risqueraient de perdre leur logement. Ils perdraient également leur logement à l'âge de la retraite. Des lois donnant aux travailleurs des droits au logement plus sûrs dans les exploitations agricoles, y compris des dispositions de retraite, ont été introduites dans un certain nombre de pays. De nombreux syndicats, cependant, avancent que les salaires devraient être suffisants pour permettre aux employés d'acheter un logement sur le marché immobilier, comme les autres citoyens, et de vivre où ils le souhaitent.

2.7 Transport des travailleurs

Dans de nombreux pays, les travailleurs agricoles parcourent de longues distances quotidiennement ou saisonnièrement de leurs logements jusqu'à leur lieu de travail. Trop souvent, un grand nombre de travailleurs sont entassés dans des camions ouverts et des véhicules qui n'ont jamais été prévus pour le transport de passagers. On ne tient pas compte des limitations de poids et les conditions de sécurité sont ignorées. Il existe de nombreux exemples d'accidents de la route graves impliquant de tels moyens de transport. Souvent, il n'est pas clairement mentionné si de tels préjudices sont couverts par l'assurance du travail.

2.8 Santé et sécurité au travail et environnement

L'amélioration de la santé, de la sécurité et des normes environnementales au travail (OHSE) pour les travailleurs et les petits exploitants agricoles, y compris les règlements et leur mise en application (voir «inspection du travail», dans la prochaine section), doivent être incluses en tant que composantes essentielles de l'agriculture durable. En outre, il devrait y avoir une reconnaissance du fait que l'amélioration de la santé, de la sécurité et des normes environnementales pour les travailleurs contribue à protéger et améliorer les normes de santé publique et de l'environnement, de sécurité alimentaire des consommateurs et de protection environnementale, surtout en ce qui concerne l'exposition aux pesticides et aux autres produits chimiques.

L'agriculture est considérée comme l'une des trois activités de production les plus dangereuses, avec l'exploitation minière et le bâtiment. Les travailleurs agricoles salariés doivent affronter une vaste gamme de risques au travail y compris, par exemple, des machines dangereuses, des installations électriques et des appareils dangereux, la transmission de maladies animales, des chutes et l'exposition aux pesticides et produits toxiques. L'OIT estime qu'il se produit quelques 355 000 accidents de travail mortels chaque année. On estime que la moitié d'entre eux ont lieu dans le secteur agricole, qui comprend la moitié de la main-d'œuvre mondiale. Les employés agricoles salariés et les exploitants agricoles surreprésentés dans les 270 millions d'accidents du travail et 160 millions de cas de maladies du travail chaque année. En moyenne, 6 000 personnes meurent des suites d'accidents de travail ou de maladies industrielles⁸⁵ chaque année.

Le travail agricole, et c'est l'une de ses caractéristiques spécifiques, est effectué dans un environnement rural où il n'y a pas de distinction claire entre le travail et les conditions de vie. Le cas des travailleurs en usine ou des employés de bureau est différent. Par conséquent, les employés agricoles et leurs familles doivent faire face

à des dangers supplémentaires comme l'exposition aux pesticides. En outre, la pauvreté expérimentée par les travailleurs agricoles salariés et les petits exploitants agricoles peut contribuer à augmenter les risques d'accidents et de maladies du travail en raison d'un mauvais régime alimentaire et de la malnutrition⁸⁶.

La plupart des personnes décédées, blessées ou malades sont des femmes. Elles travaillent dans des conditions à risque parce qu'elles sont souvent employées à mi-temps ou sur des bases occasionnelles et reçoivent moins de formation. Elles exercent souvent des travaux répétitifs qui peuvent se traduire par des problèmes musculaires et osseux et font face à des risques pour la santé reproductive en raison de l'exposition aux pesticides⁸⁷. Les enfants travaillent également dans des conditions à risque – chaque année, 22 000 enfants meurent au travail, la plupart dans l'agriculture. La priorité immédiate est de supprimer le travail infantile à risque⁸⁸.

Le type de relations de travail peut avoir un impact significatif sur la santé, la sécurité et les pratiques environnementales. Les syndicalistes kényans disent que les arrangements de sous-traitance dans les plantations rendent difficile l'affrontement de certains problèmes de santé et de sécurité. Par exemple, les femmes qui arrachent les mauvaises herbes sont régulièrement exposées aux pesticides quand elles travaillent mais les syndicats ne peuvent pas faire grand chose pour elles car les sous-traitants qui engagent des femmes ne sont pas liés par un accord collectif avec la compagnie de plantation.⁸⁹

On ne peut pas attribuer une valeur monétaire aux souffrances humaines, mais les lois peuvent associer une perte économique à la santé du travail, à la sécurité et à l'environnement. De forts taux de mortalités, des accidents, des maladies se traduisent par des pertes de journées de travail et une augmentation des dépenses médicales. Ils ont un impact négatif considérable sur la productivité agricole et constituent des lourdeurs sociales et financières énormes qu'ont à assumer les entreprises. L'OIT estime que quatre pour cent du Produit intérieur brut (PIB) est perdu à cause d'accidents mortels et de maladies du travail⁹⁰. Une main d'œuvre en bonne santé, en sécurité et consciente de l'environnement est un élément essentiel d'une industrie agricole rentable et durable.

Pour les syndicats, l'organisation du lieu de travail et la représentation sont les éléments fondamentaux pour maintenir et améliorer la santé, la sécurité et les normes environnementales. Des représentants en santé et sécurité des travailleurs légalement nommés et autorisés constituent le noyau dur des activités de SST des organisations syndicales. Ils sont les yeux et les oreilles des syndicats pour ce qui concerne les problèmes de santé et de sécurité au travail et jouent un rôle crucial dans la réduction des décès, des accidents et des maladies en milieu de travail. Bon nombre d'entre eux s'occupent également des problèmes environnementaux. Ces représentants en santé et sécurité aident à protéger les travailleurs, le public et l'environnement en général⁹¹.

Cependant, dans de nombreuses exploitations, il n'y a pas de représentant de la sécurité en raison de la petite taille des entreprises, de leur nature dispersée et d'un manque général de ressources et de soutien technique. Même dans les fermes et les plantations plus importantes où les représentants de la sécurité sont choisis ou élus

par les employés, ou lorsque la loi en prévoit explicitement la possibilité, les représentants peuvent n'avoir qu'un pouvoir limité pour améliorer la santé du travail et les normes environnementales, en raison d'un manque de formation et de soutien technique.

L'article 8.1(b) de la convention de l'OIT sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001 (No184) confère aux travailleurs le droit de choisir leur propre représentants de la sécurité sur leur lieu de travail. Cependant, afin que ce droit devienne réalité, qu'on appelle «les systèmes de représentants de la sécurité itinérants» doivent être mis en place, fondés sur les représentants externes des travailleurs qui rendent visite aux entreprises agricoles dans une région géographique donnée⁹² (voir Partie III, section 2.6).

Les représentants des travailleurs à des comités patronaux-syndicaux conjoints de santé et sécurité légalement constitués (les comités de sécurité) jouent également un rôle fondamental dans le maintien des normes de SST et même des normes environnementales. On ne trouve de tels comités que sur les lieux de travail les plus importants (généralement ceux avec 50 employés et plus). Les comités de sécurité traitent des problèmes en cours et cherchent des solutions à long terme pour résoudre les problèmes sur des bases communes⁹³.

2.9 Inspection du travail

Pour fournir des conseils à la fois aux employeurs et employés, gérer la politique sociale et du travail et diriger et renforcer la législation et les normes du travail, des systèmes nationaux d'inspection du travail sont nécessaires. L'inspection du travail est une fonction publique, une responsabilité du gouvernement, mieux organisé en tant que système au sein d'un système d'état plus vaste⁹⁴.

La Convention No 81 de l'OIT sur l'inspection du travail (1947) présente les normes internationales élémentaires et est complétée par la Convention No 129 sur l'inspection du travail (agriculture) de 1969, qui prend en compte les caractéristiques spécifiques du secteur agricole.

L'objectif du corps des inspecteurs du travail est de mettre en application les dispositions légales concernant les conditions de travail et la protection des travailleurs quand ils travaillent comme par exemple, les dispositions concernant les horaires, les salaires, le repos hebdomadaire et les congés, la sécurité, la santé et le bien-être, le travail des femmes, des enfants et des jeunes personnes et d'autres problèmes en relation. Les inspecteurs fournissent également des conseils techniques et de l'information aux employeurs et aux travailleurs en ce qui concerne les moyens les plus efficaces de respecter les dispositions légales. Les systèmes d'inspection du travail varient en fonction des pays qui ont, par exemple, des corps d'inspecteurs spécialisés dans la santé et la sécurité.

Dans de nombreux pays, les inspecteurs du travail ont également un rôle important de surveillance de l'application des droits syndicaux, de la protection des représentants légitimes des travailleurs (par exemple, les représentants de la sécurité) et du fonctionnement efficace des organismes de droit public désignés pour engager le dialogue social.

Dans de nombreux pays, les inspecteurs du travail sont également chargés de fournir une formation aux représentants des employés sur toutes les questions concernant la protection du travail. Si les inspecteurs n'organisent pas cette formation eux-mêmes, ils participent régulièrement aux activités de formation organisées par des tiers.

Dans de nombreux pays, l'inspection du travail ne semble pas être une priorité. La difficulté d'assurer un minimum de présence des inspecteurs du travail sur de vastes territoires manquant de ressources ne doit pas être sous-estimée. Dans de nombreux pays, les inspecteurs du travail sont trop peu nombreux pour remplir de façon adéquate leurs tâches dans tous les secteurs économiques.

Dans les pays en développement, les inspecteurs du travail agricole doivent faire face à des difficultés particulières. En premier lieu, même là où la législation s'applique à l'agriculture, il y a trop peu d'inspecteurs dans ces pays pour assurer même une présence symbolique dans une minuscule proportion de lieux de travail. Le problème est d'autant plus grave s'il s'agit d'une plantation de grande taille et si l'activité agricole est éloignée. D'autre part, les inspecteurs agricoles reçoivent souvent une formation inadéquate. Nombreux d'entre eux se plaignent de ressources inadéquates, surtout en ce qui concerne les transports, qui ne leur permettent pas de se déplacer sur les fermes et plantations les plus isolées⁹⁵.

2.10 L'épidémie du VIH/sida

Le sida (syndrome d'immunodéficience acquise) est une maladie causée par la destruction du système immunitaire par un virus appelé VIH (virus de l'immunodéficience humaine). Le VIH/sida est un problème dans le milieu de travail, non seulement parce qu'il touche la main d'œuvre mais également parce que la formation en matière de santé et de sécurité au travail et d'environnement sur ce problème peut jouer un rôle crucial pour limiter la propagation et les effets de l'épidémie.

En 2004, quelques 37,8 millions de personnes vivaient avec le VIH/sida; le sida a tué 2,9 millions de personnes en 2003. Selon la FAO, 95 pour cent des personnes vivant avec le VIH – et qui meurent du sida – se trouvent dans des pays en développement. La très grande majorité se trouvent parmi la population rurale pauvre, et parmi eux, le nombre de femmes est particulièrement élevé⁹⁶. Le rapport ONUSIDA 2004⁹⁷ estime que la proportion de femmes touchées par le VIH augmente régulièrement. Les derniers chiffres montrent qu'en Afrique, on compte 13 femmes infectées contre 10 hommes. L'épidémie est en train de détruire des décennies de développement économique et social et engendre une désagrégation rurale. Par exemple, en Afrique sub-saharienne, le VIH/sida est en train de vider la région de ses producteurs alimentaires et de ses exploitants agricoles, décimant la main d'œuvre agricole pour les générations à venir.

Le sida a tué environ sept millions de travailleurs agricoles depuis 1985 dans les 25 pays les plus durement frappés en Afrique et les pays africains les plus touchés pourraient perdre jusqu'à 26 pour cent de leur main-d'œuvre d'ici vingt ans⁹⁸.

Puisque la maladie frappe généralement les groupes d'âge les plus productifs, la plupart des 40 millions de personnes infectées par le VIH sont dans le plein de

leur vie active⁹⁹. Au moins 25 millions des personnes infectées par le VIH sont des travailleurs âgés de 15 à 49 ans. Les effets sont considérables – sur les travailleurs et leurs familles, sur les entreprises et sur l'économie nationale et régionale. Les effets sur les populations rurales, leurs moyens d'existence, leurs systèmes d'exploitation agricole et la sécurité alimentaire ont été particulièrement sévères¹⁰⁰. La maladie touche le monde du travail de façons multiples et variables:

2.10.1 Les ménages

- un fardeau croissant sur les épaules des femmes qui travaillent pour gagner leur vie alors qu'en même temps elles doivent s'occuper des membres de la famille malades et parfois même de leurs voisins;
- dans les collectivités agricoles, le nombre de ménages ayant des enfants comme chef de famille est en augmentation car les parents sont morts du sida et les réseaux familiaux étendus ne peuvent pas toujours absorber le nombre effarant d'orphelins;
- des pressions croissantes pour que l'on permette aux orphelins du sida ont d'autant de travailler pour couvrir les coûts de leur maintien dans l'exploitation agricole où la plantation et payer leurs frais de scolarité. Cependant, il existe un véritable danger que ces enfants soient exploités et que leur santé soit mise encore plus en danger du fait de l'exposition aux risques liés à la santé et la sécurité du travail¹⁰¹;
- les collectivités rurales supportent un poids toujours plus élevé du VIH/sida en raison du retour de nombreux habitants des villes et de travailleurs migrants dans leurs villages lorsqu'ils tombent malades¹⁰²

2.10.2 Exploitations agricoles / unités de production

- perte de savoir-faire et d'expérience du travail;
- chute de la productivité dans l'industrie et l'agriculture et augmentation des coûts du travail en raison de la pénurie;

2.10.3 Population active

- diminution de la main-d'œuvre et réduction des salaires pour bon nombre de travailleurs;
- discrimination à l'égard des personnes atteintes du VIH, se traduisant souvent par le licenciement;
- Le VIH/sida peut également affecter les travailleurs agricoles à travers leur changement dans leur capacité à accéder aux ressources productives et financières et à les contrôler¹⁰³.



Le témoignage indique que la vulnérabilité au VIH/sida est enracinée dans le paysage social, économique, politique et culturel. Comme évoqué précédemment, l'un des facteurs de vulnérabilité le plus important est le genre. Le VIH/sida est également un enjeu du travail dans les grandes plantations. Il a été démontré que les logements insalubres et les conditions de vie jouaient un rôle important dans la transmission de la maladie. Une famille ou un groupe de familles peuvent vivre ensemble dans une seule pièce, alors que dans certains cas les conjoints n'ont pas le droit de vivre ensemble. Les résultats de la migration du travail saisonnier aboutissent à une forte concentration d'hommes vivant dans le même camp de travail sans leurs familles. Ceci contribue à accentuer les relations sexuelles hors mariage (qui concernent principalement les hommes) (FAO 1999¹⁰⁴). Toutes ces pratiques, associées à des conditions de travail médiocres et aux bas salaires, ont accéléré la propagation de la maladie parmi les employés. L'accès à l'information et aux services de santé est faible et les gens ne savent probablement pas comment se protéger de la contamination.

Les conditions de travail médiocres et les bas salaires ont porté de nombreux employés à adopter des comportements qui augmentent le risque de contamination et de transmission de la maladie comme l'implication dans le commerce du sexe, les faveurs sexuelles, etc.

L'OIT a publié un Code d'usages sur le VIH/sida et le monde du travail¹⁰⁵. Le Code affirme que les gouvernements «devraient assurer la cohérence dans les programmes et les stratégies contre le VIH/sida en reconnaissant l'importance d'inclure le monde du travail dans des plans nationaux....» Pendant ce temps, les employeurs «devraient se consulter avec les employés et leurs représentants pour développer et mettre en œuvre une politique appropriée pour leurs lieux de travail, conçue pour éviter la propagation de la contamination et protéger les travailleurs de la discrimination qui dérive du VIH/sida». Par ailleurs, un manuel d'instruction et de formation sur le Code a également été publié¹⁰⁶.

2.10.4 La réponse de la FAO au VIH/sida

En dépit du fait que jusqu'à 80 pour cent des personnes dans les pays les plus touchés dépendent de l'agriculture pour leur subsistance, la plupart des réactions à l'épidémie vient du secteur de la santé. Des solutions efficaces dépendent du secteur agricole et de sa capacité de réduire la vulnérabilité des populations à contracter la maladie. Le secteur agricole est dans une position forte pour aider à la fois au niveau de la prévention et de la réduction des conséquences du VIH/sida. En outre, le secteur a une certaine responsabilité à l'égard de ces populations qui dépendent de l'agriculture pour leur survie.

La FAO reconnaît l'urgence de la nécessité d'une action capable de répondre effectivement aux effets du VIH/sida sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence et développe actuellement une stratégie détaillée pour contrer le VIH/sida dans le secteur agricole.

La FAO se concentre sur la prévention de la poursuite de la propagation de l'épidémie et sur la réduction des effets du VIH/sida par le biais d'une réponse concertée du secteur agricole. La FAO reconnaît que le VIH/sida est un facteur déterminant de l'insécurité alimentaire aussi bien qu'une conséquence de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Depuis 1988, la FAO étudie les effets du VIH/sida sur l'agriculture, la sécurité alimentaire, la nutrition et les systèmes d'exploitation agricole. Récemment, le rôle de la FAO dans son combat contre le sida est devenu encore plus crucial du fait que l'épidémie crée un fossé institutionnel significatif dans les pays touchés, surtout en ce qui concerne le personnel agricole et le service des organisations, les organisations de recherche agricole nationales et les institutions d'éducation supérieure et de formation aussi bien que dans les institutions locales informelles (www.fao.org/hiv aids).

Le Programme de la FAO pour le support intégré au développement durable et à la sécurité alimentaire (IP), qui a débuté en 1998, se concentre actuellement sur une investigation interdisciplinaire des effets du VIH/sida sur la production agricole et la sécurité alimentaire avec pour objectif d'identifier les réponses stratégiques possibles dans le secteur agricole. Des études de cas, sur les effets du VIH/sida sur les moyens d'existence des ruraux en Namibie, en Ouganda et en Zambie ont été conduites par IP en insistant sur les implications pour l'environnement politique.

De ces études de cas, il est clair que le VIH/sida a un impact négatif sur les moyens d'existence des populations en milieu rural surtout par la réduction du capital de base des ménages touchés par la maladie. En Zambie, l'étude a montré que les décès dus au sida dans des tranches d'âges productives ont conduit à une augmentation du nombre de familles accueillant des orphelins, ce qui ajoute des frais supplémentaires aux ménages et crée des demandes supplémentaires sur le temps de travail des membres actifs. Ces ménages ont peu de possibilités de s'en sortir pour rétablir des moyens d'existence autonomes. Certaines des réponses adoptées sont la vente d'avoins productifs et le retrait des enfants de l'école, ce qui augmente la pauvreté du ménage à long terme et aggrave la féminisation de la pauvreté en Zambie.

En réponse au nombre croissant d'orphelins et de veuves, la Division de la parité hommes-femmes et de la population (SDW) de la FAO en collaboration avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et ont lancé dans certains pays africains



un projet pilote de Fermes et Écoles d'agriculture pour les jeunes des pays africains (JFFLS), conçues spécialement pour les orphelins du VIH/sida les plus vulnérables ainsi que pour d'autres enfants vulnérables et des Fermes écoles et des Écoles d'agriculture pour adultes (AFFLS), conçus pour les ménages pauvres touchés par le VIH/sida et surtout les ménages dirigés par des femmes.

Le VIH/sida contribue également à accroître la vulnérabilité des ménages et à diminuer leur capacité de réaction à des événements externes tels que la sécheresse, les inondations et la variation des prix du marché. Les intervenants IP ont recensé vaste gamme d'interventions possibles pour répondre à l'épidémie, comme par exemple l'encouragement des technologies qui facilitent le travail, l'amélioration de la nutrition, l'encouragement d'arrangements pour mettre le travail en commun et le renforcement des mécanismes fondés sur la collectivité afin de préserver le savoir local et de diversifier les moyens d'existence.

Les recommandations générales sur la façon d'affronter l'épidémie sont les suivantes: intégrer le VIH/sida, développer des réponses multisectorielles et introduire une protection sociale. Les défis principaux sont clairs, spécialement depuis que la maladie et la mort par VIH/sida ont entraîné des coûts supplémentaires associés à la diminution du travail des ménages et à l'augmentation des dépenses de santé.

Ceux-ci, à leur tour ont entraîné une lente diminution de la richesse fondée sur les avoirs et touchent à long terme la sécurité alimentaire, tout en marginalisant les ménages touchés et en les excluant des processus de réforme.

Parmi les mécanismes de réponse qui auraient besoin d'être développés, on trouve les politiques de protection sociale, définies en tant que stratégies pour soulager la pauvreté ou réduire la vulnérabilité telles que les pensions, les plans de travail et les interventions pour augmenter le filet de sécurité, de même qu'un plaidoyer en faveur d'un rôle plus important pour le secteur public, compte tenu de son intérêt face à une main d'œuvre saine et productive.

Sur le plan des implications pour les systèmes d'exploitation agricoles, une façon de se sortir de la fragilité et de réduire le travail est l'adoption de modèles de récoltes à faible main d'œuvre, la production d'animaux, une agriculture à faible intensité d'intrants, des labours plus légers et l'amélioration des variétés de semences¹⁰⁷.

2.11 Santé et agriculture durable

2.11.1 L'ampleur du problème

En raison de la nature à risque du travail agricole et de l'éloignement fréquent des fermes et des plantations, les soins médicaux sont des avantages fondamentaux pour les travailleurs agricoles. Par le biais de négociations collectives, surtout dans les plantations, les syndicats ont été capables de négocier avec les employeurs pour l'accès à de meilleurs soins de santé pour leurs membres adhérents qui autrement n'auraient pas été disponibles. Cependant, le manque d'équipements en terme de santé publique dans les zones rurales est un aspect de l'agriculture durable qui doit être relevé.

De façon générale, les conditions de santé dans les pays en développement se sont améliorées de façon spectaculaire au cours des 40 dernières années. Cependant, l'OMS estime qu'environ un milliard de personnes touchées par la pauvreté ont été exclues de la révolution mondiale de la santé et devraient bénéficier de programmes de développement. Les travailleurs agricoles salariés représentent un pourcentage significatif de ces personnes. Les enfants des travailleurs agricoles salariés sont souvent vulnérables aux maladies infantiles liées à la pauvreté, comme la diarrhée, les infections respiratoires aiguës, la malaria, la rougeole et les suites périnatales. La plupart sinon la totalité de ces maladies sont étroitement liées non seulement à la pauvreté mais également à l'absence de développement durable en régions rurales¹⁰⁸.

Par ailleurs, 3 milliards de personnes, plus de la moitié de la population mondiale n'a pas accès à des installations sanitaires propres, un milliard n'a pas accès à l'eau potable et 40 pour cent de la population mondiale doit faire face aux pénuries d'eau¹⁰⁹. Plus de 800 millions de personnes qui vivent en régions rurales n'ont pas un accès adéquat à l'eau potable¹¹⁰.

2.11.2 Genre et soins médicaux ou services de santé

Le lien entre le genre, la pauvreté et la santé est également très fort. En l'an 2000, 70 pour cent des 1,2 milliards de personnes touchées par la pauvreté étaient des femmes. Des estimations sur une période de plus de 20 ans indiquent que l'augmentation du nombre des femmes rurales pauvres dans 41 pays en développement était de 17 pour cent plus élevée que pour l'augmentation des hommes pauvres. La malnutrition par manque de protéines est considérablement plus élevée chez les femmes dans le sud de l'Asie, où réside presque 50 pour cent de la population mal nourrie. Un demi million de femmes meurt de complications liées à la grossesse aggravées par les problèmes de pauvreté et d'isolement¹¹¹. Presque tous ces problèmes sont directement ou indirectement liés à l'absence de développement de l'agriculture durable et à la marginalisation et à la vulnérabilité des femmes travaillant dans le secteur agricole.

2.11.3 Assistance médicale et sanitaire dans les plantations

Dans les plantations, les employeurs ont traditionnellement fourni les soins médicaux de base sous forme de dispensaires ou de cliniques capables de traiter des maladies ou des blessures bénignes. Cependant, très peu de données sur la santé et l'éducation spécifiques aux plantations sont disponibles pour prendre des mesures d'amélioration des soins¹¹².

D'autre part, l'absence de médicaments de base est également un problème commun à de nombreux pays. L'OMS estime que plus du tiers de la population mondiale n'a pas accès aux médicaments de base. La plupart des personnes concernées dans les régions rurales¹¹³.

2.11.4 Services d'hygiène et de bien-être

Le manque de services d'hygiène est un autre problème, surtout lorsque l'on travaille dans les champs. Les travailleurs agricoles et souvent leurs enfants sont placés dans des conditions à risque. Les parents emmènent souvent leurs enfants aux champs parce qu'il n'y a pas de service de garde d'enfants en régions rurales. Cependant, les enfants et les nouveaux-nés sont exposés aux mêmes risques professionnels que leurs parents même s'ils ne travaillent pas. Les employés et leurs enfants sont soumis à des parasites et d'autres maladies infectieuses en raison des conditions sanitaires médiocres dans les champs et dans les infrastructures et logements¹¹⁴.

2.12 Systèmes de sécurité sociale et prestations

La sécurité sociale est définie comme étant composée d'une part d'assurances sociales basées sur des cotisations individuelles et d'autre part sur une assistance sociale financée par les taxes. Dans leur forme plus détaillée, les systèmes de sécurité sociale visent à fournir neuf types d'avantages, à savoir, les soins médicaux, l'assistance maladie et maternité, les avantages familiaux, l'assistance chômage, les accidents du travail, l'invalidité et l'allocation aux survivants ainsi que la retraite¹¹⁵.

L'un des problèmes fondamentaux auquel la sécurité sociale est confrontée aujourd'hui tient au fait que plus de la moitié de la population mondiale, y compris les travailleurs agricoles et leurs familles, n'ont aucune protection sociale¹¹⁶.

Le problème est particulièrement grave dans le secteur agricole. Les données de l'OIT montrent que moins de 20 pour cent des travailleurs du monde agricole sont couverts par un ou plusieurs des neuf critères de prévoyance¹¹⁷. Étant donné que les forts taux de pauvreté et la fluctuation des revenus caractérisent les travailleurs salariés agricoles, ils sont particulièrement vulnérables au plan économique quand ils perdent leur pouvoir d'achat en cas de décès, d'accident, de maladie, d'invalidité ou de désastres naturels.

Même lorsque la couverture légale est assurée pour les travailleurs agricoles, de nombreux programmes n'arrivent pas à les atteindre tous et certains bénéficiaires potentiels n'arrivent pas à faire bon usage des avantages dont ils disposent¹¹⁸.

Peu de pays en développement sont capables de fournir une couverture sociale complète, que ce soit pour les critères ou pour la population couverte. Pour ces pays, l'amélioration de la protection sociale est un objectif fondamental du développement.

Pour les populations rurales, les normes édictées dans la Convention No 184 sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001 sont un grand pas en avant.

L'article 21 déclare que:

- 1) *Conformément à la législation et à la pratique nationales, les travailleurs du secteur agricole devront être couverts par un régime d'assurance ou de sécurité sociale couvrant les accidents du travail et les maladies professionnelles mortels et non mortels, ainsi que l'invalidité et d'autres risques pour la santé d'origine professionnelle offrant une couverture au moins équivalente à celle dont bénéficient les travailleurs d'autres secteurs.*
- 2) *De tels régimes peuvent être intégrés à un régime national ou être établis sur toute autre forme appropriée conformément à la législation et à la pratique nationales.*



PARTIE III:

CONTRIBUTIONS DES TRAVAILLEURS AGRICOLES SALARIÉS À L'AGRICULTURE ET AU DÉVELOPPEMENT RURAL DURABLES, À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les contributions futures des travailleurs agricoles salariés et de leurs syndicats à la production de l'agriculture durable, à la sécurité alimentaire et au développement durable sont potentiellement très vastes et virtuellement inexploitées.

La partie III fournit des exemples de contributions que les travailleurs salariés agricoles effectuent déjà – à la fois en tant que citoyens et travailleurs – à la production d'une agriculture durable, à la sécurité alimentaire mondiale et au développement durable. Elle décrit comment leurs syndicats les aident dans leurs efforts et tentent d'augmenter leurs contributions à la société civile dans ce domaine. Les exemples montrent comment les travailleurs et les syndicats affrontent ces nouveaux défis en interagissant, en coopérant et en créant parfois des partenariats avec les employeurs, les gouvernements, les organismes de développement, les organisations intergouvernementales, les instituts scientifiques et de recherche, les banques agricoles, les établissements de crédit et la plupart des organisations et des groupes de la société civile.

1 COMMENT LES SYNDICATS PEUVENT CONTRIBUER À UNE PRODUCTION AGRICOLE DURABLE, À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Points clés

Les syndicats peuvent utiliser leurs lieux de représentation, leurs structures, leurs capacités organisationnelles, leur expérience de la négociation collective, leur savoir-faire technique et leurs programmes d'éducation et de formation aussi bien que leur engagement politique pour renforcer leur contribution à la réussite de la production agricole durable, de la sécurité alimentaire et du développement durable. Ils peuvent notamment y procéder par:

- le lancement de campagnes syndicales sur les lieux de travail, au niveau de la collectivité, à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale;
- l'utilisation des structures syndicales, de leurs capacités institutionnelles et de leurs réseaux pour renforcer leur contribution à la résolution des enjeux de la production agricole durable, à la sécurité alimentaire et au développement durable de problèmes complexes;
- l'utilisation des ramifications des organisations syndicales et des comités pour susciter la prise de conscience et l'engagement des travailleurs envers l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et le développement durable;

- la négociation de «clauses durables» dans les conventions collectives avec les exploitants agricoles et les employeurs des plantations. Les employés ont un intérêt à long terme acquis dans la rentabilité et la durabilité des entreprises dans lesquelles ils travaillent;
- l'assurance que les représentants de la sécurité des travailleurs traitent aussi des problèmes environnementaux;
- encourager les comités patronaux-syndicaux de santé et de sécurité au travail à s'occuper aussi d'environnement, de production agricole durable, de sécurité alimentaire et de développement durable;
- adapter les programmes d'éducation syndicale et de formation des membres, des délégués syndicaux, des représentants de la sécurité et des responsables syndicaux pour y intégrer les aspects d'agriculture durable, de sécurité alimentaire et de développement durable. Pour l'instant ce sont des «mots à la mode» qui n'ont pas de signification pour la grande majorité des travailleurs agricoles et même des dirigeants syndicaux;
- utiliser les structures et les procédures nationales tripartites – impliquant les gouvernements, les employeurs et les syndicats – dans la promotion de ces problèmes. De plus, faire usage des processus parlementaires et législatifs pour assurer, par exemple, l'adoption de politiques et de normes sur ces problèmes;
- encourager la coopération interrégionale entre les syndicats et la promotion de ces problématiques dans les forums et processus régionaux appropriés;
- renforcer les liens entre les travailleurs agricoles et leurs familles et les collectivités locales sur ces questions;
- créer des réseaux et des alliances avec les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile;
- établir des liens et des alliances avec les organisations de producteurs agricoles.

2 EXEMPLES DE CONTRIBUTIONS DES TRAVAILLEURS ET DE LEURS SYNDICATS À L'ADRD, À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

2.1 Accords-cadres entre syndicats et entreprises multinationales

Un accord cadre est un accord global négocié directement entre une compagnie et un syndicat sur les droits du travail, les normes et le travail dans toutes les composantes des opérations de la compagnie.

En 2001, l'UITA et la Coordination latino-américaine des syndicats des travailleurs dans le secteur de la banane (COLSIBA), par exemple, ont signé un accord cadre avec Chiquita, une compagnie multinationale productrice de bananes¹¹⁹. Selon l'accord, Chiquita respectera les normes de travail et demander à ses fournisseurs, ses producteurs et ses partenaires de coentreprises de respecter ces mêmes normes. L'accord comporte également des dispositions d'e surveillance et d'évaluations conjointes pour s'assurer que les normes de travail sont respectées.

2.2 Les chaînes d'approvisionnement agricoles, les codes de conduite, les initiatives de commerce éthique et le label du commerce équitable

Le travail des syndicats sur les chaînes d'approvisionnement agricoles, les Codes de conduite, le label du commerce équitable et les initiatives de commerce éthique comprend:

2.2.1 Codes de conduite

Au cours de la dernière décennie environ, on a constaté une croissance significative des efforts dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises. Au début, cet intérêt était alimenté par les organisations de la société civile (OSC) soucieuses de l'environnement et des problèmes concernant le travail des enfants. Plus récemment, cette préoccupation s'est étendue aux conditions de travail et aux conditions sociales dans les pays producteurs. De nombreuses compagnies ont répondu à ces inquiétudes en publiant des codes de conduite unilatéraux qui souvent diffèrent des normes internationales reconnues (par exemple les Normes internationales du travail) et qui ne sont rien de plus qu'un coup de publicité.

Le mouvement syndical international a répondu en publiant un modèle de code de conduite solidement basé sur les normes internationales du travail, que les syndicats peuvent utiliser pour mettre les compagnies au défi et pour négocier des codes de conduite plus solides.

Cependant, de nombreuses organisations syndicales internationales, y compris l'UITA, préfèrent négocier directement avec les entreprises par le biais d'accords cadres comme ceux décrits ci-dessus.

2.2.2 Exemples dans le secteur de l'agriculture – l'UITA et les fleurs coupées

Le secteur des fleurs coupées est caractérisé par une grande utilisation de (jeunes) femmes sur la base de contrats saisonniers, par une utilisation importante de pesticides, par des problèmes d'élimination des déchets et une grande utilisation de l'eau. Les organisations non gouvernementales (ONG) du Nord ont rapidement soulevé des préoccupations sur la production de fleurs – surtout concernant les coûts environnementaux (mais pas exclusivement). L'industrie des fleurs a répondu en diffusant une pléthore de codes de conduite unilatéraux.

En réponse au problème des codes unilatéraux, l'UITA, de concert avec des organisations affiliées et plusieurs ONG dans un organisme appelé le International Flower Co-ordination, a rédigé un modèle international de Code de conduite pour la production de fleurs coupées¹²⁰. Ce code est solidement basé sur les normes de l'Organisation internationale du travail. Les importateurs, notamment en Allemagne, et la fondation qui a établi les normes environnementales pour la vente de fleurs aux enchères aux Pays-Bas ont été ciblés afin de les convaincre de se soumettre au Code international de conduite. Des ateliers se sont tenus pour les syndicats d'Afrique orientale sur le Code international de conduite et sur la façon d'utiliser le code dans les efforts pour organiser les travailleurs et améliorer leurs conditions de travail. Un manuel de formation pour les délégués syndicaux sur la façon d'utiliser le Code a également été réalisé¹²¹.

Des négociations supplémentaires avec les producteurs de fleurs ont mené à l'introduction d'un programme de commerce équitable pour les fleurs et les plantes, coordonné par un organisme industriel appelé Union Fleurs.

Le travail de la promotion du Code de conduite international pour la Production de fleurs coupées a mis en évidence les nombreux problèmes que les affiliées de l'UITA ont avec les codes de conduite, même avec ceux formulés de façon multilatérale et fondés sur les normes de l'OIT. Cela témoigne du fait qu'il est très difficile pour les syndicats d'utiliser les codes de conduite dans les pays producteurs pour améliorer

les conditions de travail. À ce jour, il n'y a pas d'exemples qu'un code, même avec la liberté d'association comme pierre angulaire, aient conduit à la formation d'un nouveau syndicat. Certains syndicats ont été capables d'utiliser le code pour établir de nouvelles sections locales, mais c'est encore assez exceptionnel et il existe des exemples d'améliorations des conditions de vie et de travail, surtout quand le syndicat a été capable d'annexer le code à sa convention collective.

2.2.3 Initiatives de commerce éthique

L'Ethical Trade Initiative (ETI), basée au Royaume-Uni, regroupe des entreprises, des syndicats et des ONG et a été fondée en 1998 pour recenser et encourager les pratiques exemplaires dans la mise en application des codes de conduite. L'ETI a son propre code de base¹²², négocié par tous les membres; il est fondé sur les Normes internationales du travail. Toutes les parties prenantes sont d'accord sur le fait que le code de base de l'ETI a été développé comme un instrument pour réaliser des changements positifs.



L'ETI vise à renforcer la contribution du secteur privé au développement durable en encourageant les pratiques d'affaires qui couvrent les responsabilités sociales, environnementales et financières. La gestion éthique des chaînes d'approvisionnement représente un aspect fondamental de l'activité commerciale responsable dans les pays en développement¹²³.

L'UITA participe à l'ETI au niveau du conseil et a également été impliquée dans des programmes du secteur agricole comme par exemple, les produits horticoles et les bananes.

2.2.4 Commerce équitable

«Le commerce équitable est un partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, son objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés – tout particulièrement au sud de la planète». Le «commerce équitable» est également un terme reconnu pour les accords entre

les producteurs dans les pays en développement et les acheteurs commerciaux qui désirent acheter et commercialiser des produits sur la base de prix stables et «justes» ou «corrects» et de critères de production respectueux des normes de travail et de l'environnement¹²⁴. L'objectif du commerce équitable est d'augmenter l'accès des producteurs aux marchés, d'améliorer leurs salaires et d'assurer que leur production soit fondée sur des principes de développement durable.

Les membres de Fair-Trade Labelling Organisations International (FLO), par exemple, établissent des critères communs pour le commerce équitable du thé, du café, du cacao, du miel, du jus d'orange et des bananes. FLO travaille principalement à étiqueter les marchandises des petits exploitants agricoles mais dans le thé et la banane, il y a également des plantations et la préoccupation de l'UITA est de comprendre l'impact du commerce équitable sur les travailleurs agricoles et dans quelle mesure le commerce équitable pourrait les aider à créer des syndicats ou à y adhérer pour améliorer leurs conditions de vie sans entraver la négociation collective.



2.3 Les travailleurs agricoles encouragent la gestion intégrée de la production et des ravageurs

La gestion intégrée de la production et des ravageurs (LIR) est une méthode de culture qui maximise le contrôle des luttes raisonnées contre les ennemis naturels – les insectes nuisibles, les parasites et les agents pathogènes (maladies), intégrée à d'autres mesures de gestion des récoltes. L'objectif de cette technique de gestion est de maintenir les populations nuisibles sous le niveau de nuisance économique et de restreindre l'utilisation des pesticides à des quantités économiquement justifiées, pour réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Les quatre principes fondamentaux des LIR¹²⁵ sont:

1. faire pousser des récoltes saines et conserver un sol sain;
2. conserver les ennemis naturels – les insectes nuisibles, les parasites et les agents pathogènes;
3. observer les récoltes sur des bases régulières;
4. Les exploitants agricoles et les travailleurs agricoles sont les experts en matière de contrôle des ravageurs.

Les travailleurs agricoles affirment souvent, «Nous savons que les pesticides chimiques sont mauvais pour notre santé, celle de nos familles et des collectivités. Mais quelles sont les solutions de rechange? Pouvons-nous arrêter d'utiliser ces poisons?»

L'une des réponses est de s'assurer que les travailleurs agricoles soient formés pour comprendre et utiliser les techniques LIR. Normalement, seuls les exploitants reçoivent une formation LIR, en particulier grâce à une méthode éducative appelée «Écoles d'agriculture de terrain» (FFS, de l'anglais Farm Field Schools). La FAO encourage l'utilisation de telles techniques par le biais d'Écoles d'agriculture de terrain dans ses programmes régionaux dans le monde entier. Le Programme de lutte intégrée contre les ravageurs (LIR) a eu beaucoup de succès en Asie et en 1993, le programme interrégional de la FAO sur le riz LIR en Asie a organisé une rencontre internationale pour présenter son approche LIR. Celle-ci a été couronnée de succès et a permis de sensibiliser les décideurs politiques des autres régions du monde. C'est pourquoi la FAO, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le Développement et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement ont établi un Centre mondial de lutte intégrée contre les ravageurs en 1995. Ce programme bilatéral est logé à la FAO et est le principal organisme de LIR dans le monde entier.



L'UITA travaille maintenant avec le Centre mondial de lutte intégrée contre les ravageurs pour former les travailleurs agricoles aux techniques en utilisant la méthode FFS.

Les Écoles sur le terrain sont destinées aux travailleurs agricoles, tels que les exploitants agricoles, qui vont sur le terrain pour étudier comment poussent les produits, apprennent à identifier les insectes nuisibles, les maladies, les mauvaises herbes et apprennent comment protéger et encourager les insectes bénéfiques. Les travailleurs

agricoles établissent ensuite leur propre plan agro écologique pour une récolte ou un champ particulier, cherchant comment faire pousser une récolte de manière saine et comment la protéger des insectes nuisibles et des maladies et éliminer les mauvaises herbes sans utiliser de produits chimiques.

Équipés de ces nouvelles techniques, les travailleurs agricoles peuvent alors négocier des clauses nécessitant l'utilisation de programmes LIR dans les négociations collectives avec les employeurs. L'objectif est de fournir aux travailleurs agricoles un savoir et des capacités sur les LIR de façon à ce que lorsqu'ils sont formés par un employeur ou un gestionnaire à l'utilisation de pesticides toxiques, ils peuvent dire que les techniques LIR fournissent une méthode plus sûre de contrôle des mauvaises herbes, des insectes ou des maladies. Plus sûre pour eux, pour les surveillants, les gestionnaires, la collectivité, l'environnement et pour la récolte (qui peut ensuite être vendue à meilleur prix).

Des cours LIR pilotes – les premiers de ce genre pour les travailleurs agricoles salariés – se sont tenus en 2001 pour les syndicats agricoles en Tanzanie (TPAWU) et en Ouganda (NUPAW et NUCMAW). Les syndicats concernés ont également invité des ONG et des organisations d'exploitants d'agriculture biologique à participer à ces cours. La formation était donnée par des formateurs professionnels LIR du Centre. Cette formation pilote se poursuit et l'intention est de l'étendre aux autres syndicats et aux autres pays du monde.

2.4 **Les travailleurs favorisent un redressement des normes de santé, de sécurité et de protection de l'environnement pour les pesticides**

Pour améliorer la santé du travail, la sécurité et les normes environnementales sur le lieu de travail, diminuer surtout les accidents mortels, les empoisonnements, les maladies et la pollution résultant d'une utilisation intensive de pesticides, l'UITA a lancé un Projet mondial de santé, sécurité et environnement en 1998. Le but de ce projet est de renforcer les capacités des syndicats nationaux affiliés et les réseaux UITA régionaux et internationaux pour s'attaquer aux dangers du travail tout en faisant la promotion de la production et de la lutte contre les ravageurs intégrées et de l'agriculture durable. L'UITA et l'OIT ont développé une série de manuels de formation syndicale pour les travailleurs agricoles, sous le thème Santé, sécurité et environnement. Les manuels sont également conçus pour être utilisés par les petits exploitants agricoles et les organisations non gouvernementales¹²⁶.

La formation vise les membres à la base, les représentants de la sécurité et de la santé des travailleurs, les représentants des travailleurs agricoles au sein des comités conjoints patronaux-syndicaux de sécurité dans le milieu de travail, les responsables syndicaux au niveau local et national et les membres des comités.

À ce jour, sept syndicats agricoles africains participants au Ghana, au Malawi, en Tanzanie et en Ouganda ont chacun formé des formateurs parmi leurs membres. Ces formateurs dirigent des cours de formation pour les groupes ciblés qui travaillent dans le cacao, le café, les fleurs, l'horticulture, le sucre, le thé et la production de tabac. Les résultats de cette formation comprennent l'amélioration des normes SSTE sur les lieux de travail, le recrutement de nouveaux membres et les syndicats

ayant une nouvelle influence au niveau national sur les lois et les politiques SSTE. Le Projet soutient également la campagne de l'UITA avec les affiliés nationaux pour assurer la ratification et la mise en œuvre par les gouvernements de la Convention 184 de l'OIT sur la sécurité et la santé dans l'agriculture.

Il existe également une coopération étroite au niveau local, régional et international avec le Réseau d'action contre les pesticides (PAN).^X En Amérique latine, l'UITA et le PAN ont signé un accord de coopération et travaillent ensemble, pour, par exemple, faire interdire les pesticides toxiques. En Afrique orientale, les syndicats agricoles affiliés à l'UITA notamment en Tanzanie et en Ouganda travaillent pour aider à développer le réseau PAN dans d'autres pays anglophones d'Afrique.

Au niveau international, le Code de conduite sur la distribution et l'utilisation des pesticides de la FAO, adopté par la Conférence de la FAO en 1985, a précisé le partage des responsabilités entre les gouvernements, l'industrie, les utilisateurs et les organisations nationales et non gouvernementales à tous les niveaux de la distribution et de l'utilisation des pesticides et a formulé des normes de conduite volontaire pour chacune des parties. Le Code est très pertinent pour les agriculteurs et les travailleurs agricoles des pays en développement qui utilisent des pesticides dans leurs activités quotidiennes. En 1989, le principe de la procédure du Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) a été inclus dans le Code en vertu duquel le transport international de produits chimiques interdits ou sévèrement restreints (de façon à protéger la santé humaine ou l'environnement) ne devrait pas pouvoir se faire sans l'accord des autorités pertinentes dans le pays d'importation ou en contravention de leur décision. L'UITA a participé à la révision du Code en l'an 2000.¹²⁷ Le principe du PIC est maintenant intégré dans la convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC) applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, conjointement administrée par la FAO en ce qui concerne les pesticides et par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) pour les produits chimiques. L'UITA a représenté les syndicats au niveau international dans les négociations pour développer la Convention de Rotterdam et continuer à participer aux rencontres avec le comité directeur pour la convention de même et à encourager sa ratification et sa mise en œuvre au niveau national¹²⁸.

L'UITA a également été active en contribuant à la mise en place du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC)^{XI} et en y participant activement, comme le font également la FAO et l'OIT. Le Forum est un organisme où les gouvernements, les organisations intergouvernementales, l'industrie, les organismes de recherche, les syndicats et les ONG d'intérêt public se rencontrent pour:

- développer et coordonner des politiques de gestion intégrée des produits chimiques toxiques;
- fournir des conseils et des recommandations aux gouvernements, aux organisations intergouvernementales, à l'industrie, aux syndicats, aux organismes de recherche et aux ONG d'intérêt public.

L'UITA représente également les syndicats internationaux au sein du Comité de direction du FISC.¹²⁹

^X Le Réseau d'action contre les pesticides est une coalition internationale de groupes de citoyens qui s'opposent à l'usage impropre de pesticides et s'appuient sur des alternatives écologiques et saines. Etabli en 1982, le PAN met actuellement en relation plus de 400 organisations dans 60 pays, coordonnés par 5 centres régionaux. Site Internet: <http://www.pan-international.org>

^{XI} Le forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (IFCS) et la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le forum pour le développement politique lancé en 1994 pour développer de nouveaux partenariats internationaux pour s'occuper des risques chimiques fondés sur la mise en œuvre Chapitre 19 de l'Action 21 sur la Gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques



L'UITA participe actuellement à une autre initiative internationale découlant de l'Action 21 pour développer des Profils nationaux d'évaluation de l'infrastructure nationale de gestion des produits chimiques. L'UITA a participé au groupe de travail qui a élaboré le format de ces Profils. Les syndicats agricoles affiliés à l'UITA au Ghana, en Tanzanie et en Ouganda ont participé au développement des Profils nationaux de leurs pays. Ils aident actuellement à mettre en œuvre les plans d'action qui en découlent de façon à améliorer la santé et les normes nationales sur les pesticides au bénéfice des travailleurs agricoles, des agriculteurs, des collectivités locales, de l'environnement et des consommateurs¹³⁰.

2.5 Les travailleurs et l'industrie des pesticides: formation conjointe sur les pesticides

Le Projet SSTE mondial de l'UITA travaille en collaboration avec Crop Life International (CLI), l'association commerciale internationale des sociétés transnationales productrices de pesticides, pour former conjointement les travailleurs agricoles – et même les gestionnaires – sur les dangers des pesticides et la gestion de la prévention ainsi que les mesures de contrôle des pesticides. L'UITA et le CLI fournissent chacun un à deux formateurs par cours qui forment conjointement les travailleurs et les gestionnaires. Les formations pilotes ont commencé en 2000 pour deux syndicats en Ouganda, NUPAW et NUCMAW, et ont continué depuis sur une base régulière.

Cette coopération découle pour une grande partie d'une étude commandée en 2000 par le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) de l'OIT¹³¹ sur le projet de formation volontaire «Safe Use» mis en place par l'industrie des pesticides au Guatemala. L'UITA a souligné que ce projet industriel ne s'adressait pas travailleurs agricoles salariés ni à leurs syndicats et que la formation devait de s'appuyer sur

des méthodes éducatives solides et être moins didactiques¹³². L'UITA a présenté les résultats à la Conférence annuelle de 2001 du CLI. Des discussions supplémentaires entre le CLI et l'UITA ont conduit au travail conjoint décrit ci-dessus.

2.6 **Coopération tripartite pour la formation de représentants de la sécurité itinérants en agriculture**

Compte tenu des relations étroites entre la santé du travail, la sécurité, les normes sur l'environnement et la productivité, la mise en place de pratiques de travail sûres et saines grâce aux efforts communs représente une avenue de coopération



potentielle entre employeurs et syndicats. Il y a beaucoup à gagner sur le plan du bien-être des travailleurs et de la productivité des entreprises¹³³.

2.6.1 **L'Afrique du Sud**

Un exemple de coopération tripartite – gouvernement, employeurs et syndicats – est un projet pour le développement d'un programme de représentants itinérants de la sécurité dans l'agriculture en Afrique du Sud, basé sur le système en place en Suède. Le projet a pour objectif de développer des programmes de représentants de la sécurité pour couvrir des entreprises de petite taille jusqu'aux entreprises de taille moyenne et accroître la présence dans les exploitations et les plantations plus grandes.

Les représentants itinérants de la sécurité ont les mêmes pouvoirs légaux que les représentants de la sécurité ordinaires, à l'exception du fait qu'ils peuvent visiter les exploitations agricoles où ils ne sont pas employés ils sont employés. Fondés sur des objectifs communs, partagés par les travailleurs, les syndicats et les employeurs,



les représentants itinérants de la sécurité aident à prendre conscience, à fournir des informations et à donner des conseils sur les problèmes dans le milieu de travail de façon à empêcher et à réduire les accidents mortels, les accidents et les maladies.

En juin 2002, le syndicat suédois Kommunal, en coopération avec l'UITA, a financé la visite d'une délégation tripartite de six personnes d'Afrique du Sud pour étudier le modèle suédois de représentants itinérants de la sécurité. La visite des représentants du gouvernement, des syndicats et des employeurs du milieu de l'agriculture avait pour objectif (a) d'examiner les systèmes des représentants itinérants de la sécurité dans les exploitations agricoles suédoises, (b) d'encourager la compréhension sur la façon dont les représentants itinérants de la sécurité, nommés par le syndicat, travaillent ainsi que leurs droits légaux et leurs devoirs, en particulier la contribution de chaque partie prenante au système, (c) d'étudier les programmes de formation pour les représentants itinérants de la sécurité, et saisir quels sont les soutiens nécessaires, de qui doivent-ils venir et comment le système est financé, et (d) développer des idées sur la façon d'appliquer le modèle (ou une partie de celui-ci) en Afrique du Sud.

Les discussions tripartites sont à présent en cours pour établir des projets RSR pilotes dans trois régions d'Afrique du Sud. Kommunal et l'UITA continuent de faciliter le processus¹³⁴.

2.6.2 Le Royaume-Uni

La Health and Safety Executive du Royaume-Uni a affirmé publiquement en 2001 que [traduction]: «Il apparaît clairement les représentants de la sécurité sur le lieu de travail apportent une contribution positive à l'amélioration des normes de santé et de sécurité. Nous avons besoin de savoir si une expérience semblable peut aider à améliorer la consultation des employés ainsi que la santé et la sécurité sur les lieux de travail qui ne profitent pas encore des avantages procurés par l'intervention de représentants de la sécurité».¹³⁵

Pour examiner l'efficacité des représentants itinérants de la sécurité dans le secteur agricole, qui reçoivent essentiellement leur formation des syndicats, en comparaison avec les conseillers professionnels en santé et sécurité, le Health and Safety Executive a financé un projet de recherche de 18 mois. Le projet a débuté grâce au

comité tripartite Agricultural Industry Advisory Committee (du Health and Safety Executive), sous la supervision du Agricultural Development Advisory Service (ADAS).¹³⁶

La section des travailleurs agricoles du Transport and General Workers Union (TGWU) a participé pleinement au projet. Elle a sélectionné les huit employés volontaires pour être représentants itinérants de sécurité et contribué à leur formation en coopération avec l'ADAS.¹³⁷ L'organisation des employeurs, le National Farmers Union, a aussi coopéré à ce projet.

Près de 100 exploitants agricoles ont été identifiés et la situation en matière de santé et de sécurité a été dressée afin de servir de point de référence. Les exploitations agricoles ont ensuite été divisées en trois groupes.

Un groupe de 40 exploitations a été visité par les huit travailleurs représentants itinérants de sécurité, chacun d'entre eux effectuant quatre visites dans un certain nombre d'exploitations dans leurs régions respectives. Le deuxième groupe de 40 exploitations agricoles a été visité par les conseillers professionnels (personnel ADAS). Les 20 exploitations agricoles restantes, c'est à dire le groupe témoin, n'ont pas reçu de visite. À la fin du processus, une revue finale des exploitations agricoles dans tous les groupes a été effectuée¹³⁸.

Le projet a permis de constater que les représentants itinérants de sécurité étaient efficaces. Cependant, l'accès aux employés a été problématique dans certains cas alors qu'il apparaît comme un critère important pour encourager une plus grande participation des travailleurs à l'amélioration des normes de santé et de sécurité¹³⁹.

27 Développement durable au plan environnemental

Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992, les syndicats sont devenus plus actifs en ce qui concerne les aspects environnementaux et dans l'établissement d'un réseau de relations et de construction d'alliances avec d'autres groupes¹⁴⁰.



Par exemple, le Labour Environmental Alliance Society (LEAS) de Vancouver au Canada, implique directement les travailleurs agricoles dans les questions environnementales en établissant des liens entre lieu de travail et environnement et entre santé et environnement. Il encourage également la compréhension du mouvement syndical parmi les écologistes. LEAS dispose d'un vaste réseau de 50 000 travailleurs, écologistes et activistes de la justice sociale qui ont trouvé un terrain d'entente commun.

LEAS porte une attention toute particulière à l'élimination des toxines sur les lieux de travail et dans les collectivités. Cet organisme se préoccupe surtout de l'effet des pesticides sur l'alimentation et sur les travailleurs ainsi que sur les consommateurs et plus particulièrement les enfants. Il dirige des ateliers éducatifs avec la Fédération syndicale de Colombie-Britannique et le Congrès du Travail du Canada (CTC) et travaille en collaboration avec les citoyens et les groupes d'écologistes et de consommateurs. L'une de ses organisations membres, Farmfolk/Cityfolk, est un leader national en matière d'alimentation. LEAS travaille également avec les pêcheurs locaux et côtiers sur les enjeux touchant la pêche durable, la distribution des aliments, l'habitat du poisson et la protection de la qualité de l'eau¹⁴¹.

Une fondation internationale du travail qui encourage les intérêts des syndicats dans le domaine du développement durable, SUSTAINLABOUR, a été fondée en octobre 2004 en coopération avec le gouvernement espagnol et avec la participation du PNUE, de l'OIT et des plus grandes organisations syndicales nationales et internationales qui travaillent activement sur les questions de développement durable. Fondée en Espagne, la fondation a pour objectif d'examiner les thématiques majeures du développement durable, les perspectives ainsi que les problèmes auxquels doivent faire face les syndicats dans ce domaine et développer des réseaux de relations ainsi que renforcer les capacités et les programmes de formation au niveau régional. Elle développera des profils nationaux en matière d'emploi grâce à des recherches et à des estimations quantitatives, à l'élaboration de campagnes nationales et à l'évaluation des entreprises. Au niveau du lieu de travail, elle développera des méthodes d'évaluation et de formation concernant le développement de mécanismes propres. Elle continuera également à renforcer le travail commencé par l'International Trade Union Network on Sustainable Development qui a abouti à la participation stratégique de plus de 400 représentants syndicaux au Sommet mondial sur le développement durable en 2002 et qui a permis d'aborder des questions telles que les bonnes pratiques d'ADR, l'eau potable, les installations sanitaires et les établissements humains ainsi que d'autres thématiques qui touchent aux conditions des travailleurs agricoles dans le monde entier. SUSTAINLABOUR s'occupera notamment du suivi du développement durable et des dimensions sociales de la mondialisation. L'un des principaux objectifs de la fondation syndicale est de participer efficacement aux discussions et aux préparatifs de la Commission du développement durable, qui a lieu chaque année aux Nations Unies à New York.

2.8 Salubrité des aliments et sécurité alimentaire

L'UITA vise à encourager la salubrité des aliments et la sécurité alimentaire en se basant sur les engagements historiques et légaux afin de «promouvoir activement l'organisation des ressources alimentaires mondiales pour le bien de tous».¹⁴²

2.8.1 La salubrité des aliments

Un exemple de l'action des syndicats concernant la salubrité des aliments, qui vise à protéger les travailleurs et les consommateurs a été l'implication du Transport and General Workers Union (TGWU) dans la crise de l'Encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)^{XII}, la crise de la «vache folle» qui a affecté l'industrie de l'élevage au Royaume-Uni dans les années 1990.

En réponse à la crise, le TGWU a fourni à ses membres de l'information sur les effets sur la santé et la sécurité, et particulièrement sur le lien avec la maladie de Creutzfeldt-Jacob. Il s'est également efforcé d'éviter les pertes d'emploi. Le syndicat a réclamé une enquête publique sur les causes de l'ESB et demandé que la responsabilité du suivi de la salubrité des aliments passe du ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation au ministère de la santé et à la Commission de la santé et de la sécurité. Il a également demandé que des recherches indépendantes soient menées pour examiner les risques pour les travailleurs de l'agriculture et de l'alimentation de contracter la maladie de Creutzfeldt-Jacob. Le syndicat a également fait des représentations auprès du gouvernement du Royaume-Uni et de la Commission Européenne à ce sujet¹⁴³.

2.8.2 Normes de salubrité et de qualité des produits alimentaires de la FAO

Le programme de la FAO sur les normes relatives à la qualité et à la salubrité des aliments vise le maintien et l'amélioration de la qualité et de la salubrité des produits alimentaires au niveau international, régional et national. Il encourage la mise en place et l'application de cadres réglementaires nationaux compatibles avec les procédures internationales, en particulier avec celles de la Commission du Codex Alimentarius^{XIII}.

Il fournit également des conseils techniques et une assistance pour le renforcement des capacités des systèmes et programmes de contrôle alimentaire au niveau national et local pour assurer la qualité et la salubrité des produits alimentaires tout au long de la chaîne alimentaire. Il fournit des évaluations scientifiques sur les risques sanitaires pour les aliments et des informations relatives à la Commission du Codex Alimentarius et aux pays. Cela comprend notamment l'évaluation des additifs alimentaires, des polluants chimiques et microbiologiques, des toxines naturelles, des résidus de médicaments vétérinaires et des produits alimentaires provenant de la biotechnologie moderne.

Le renforcement des capacités de la FAO dans le domaine de la sûreté alimentaire comprend des conseils politiques concernant des questions spécifiques; le développement ou le renforcement des institutions; la révision et la mise à jour de la législation alimentaire; l'harmonisation des règlements et des normes avec le Codex Alimentarius et d'autres instruments réglementaires internationaux; la formation du personnel techniques et des cadres dans différents domaines touchant à la salubrité des aliments; et des études et des recherches appliquées sur des sujets spécifiques à l'alimentation. Le renforcement des capacités inclue également l'organisation d'ateliers et de séminaires nationaux et régionaux en rapport avec la salubrité des produits alimentaires et le développement et la diffusion de manuels, de directives, de matériel de formation ainsi que d'autres instruments nécessaires à favoriser le contrôle alimentaire et des programmes de développement de la sécurité des produits alimentaires (FAO www.fao.org/ag/agn/index_fr.stm).

^{XII} L'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) est une maladie que l'on trouve dans le bétail. L'opinion scientifique croit maintenant que cette maladie est transmissible du bétail à l'homme par le biais de la consommation de viande de bœuf et d'abats contaminés. Chez les humains, il s'agit d'une variante de la maladie de Creutzfeldt-Jacob (CJD) dont l'issue est toujours fatale, si bien qu'on ne peut pas définir de seuil limite. Cette maladie n'est pas contagieuse.

^{XIII} Le Comité du Codex Alimentaire a été créé en 1963 par la FAO et l'OMS pour développer des normes alimentaires, donner des conseils et fournir de la documentation en rapport comme les codes de pratique dans le Programme conjoint de la FAO et de l'OMS sur les normes alimentaires. Les objectifs principaux de ce programme sont de protéger la santé des consommateurs en assurant des pratiques équitables dans le commerce de l'alimentation et en encourageant la coordination de tous les travaux, sur les normes alimentaires émises par les organisations gouvernementales et non gouvernementales au niveau international.

À l'évidence, la FAO joue un rôle fondamental dans la promotion de la qualité et de la salubrité des produits alimentaires au niveau international mais à ce jour, peu de syndicats internationaux ont été impliqués dans ce travail. L'amélioration de la coopération entre la FAO et les syndicats en matière de salubrité des aliments et de ses effets sur le commerce alimentaire pourrait représenter un domaine de travail potentiel à développer à l'avenir.

2.8.3 Sécurité alimentaire

Bien que les travailleurs agricoles salariés représentent 40 pour cent de la main d'œuvre agricole et jouent un rôle fondamental dans la production de produits alimentaires, nombre d'entre eux compte parmi les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire. Favoriser la sécurité alimentaire pour les travailleurs agricoles salariés, leurs familles et leurs collectivités serait une étape significative vers une agriculture durable et pourrait représenter un secteur important pour une future coopération et travail conjoint entre la FAO, l'OIT et l'UITA.

La sécurité alimentaire, telle que définie par la FAO et le Plan d'action du SMA (1996), existe lorsque toutes les personnes ont en tout temps un accès physique et économique à une alimentation suffisante, saine et nutritive pour faire face à leurs besoins diététiques quotidiens et à leurs préférences alimentaires pour mener une vie active et saine. Les conditions qui peuvent conduire à l'insécurité alimentaire comprennent tous les facteurs qui placent les personnes à risque d'insécurité alimentaire et représentent par conséquent une composante fondamentale de l'équation de la sécurité alimentaire puisqu'elles aident à expliquer le processus par lequel les populations se retrouvent confrontées au risque d'insécurité alimentaire. Le degré de vulnérabilité des individus ou des ménages ou encore des groupes de personnes à l'insécurité alimentaire est déterminé par leur exposition aux facteurs de risque et leurs capacités à faire face ou à résister à des situations de stress.

2.8.4 La FAO et la sécurité alimentaire

Le travail spécifique de la FAO en matière de promotion de la sécurité alimentaire revêt une importance particulière pour les travailleurs agricoles salariés et leurs syndicats.

Par exemple, le Service de la sécurité alimentaire et de l'analyse des projets agricoles (ESAF) de la FAO a entrepris une série d'études sur les groupes les plus vulnérables pour mieux comprendre qui ils sont et identifier ceux qui souffrent le plus d'insécurité alimentaire et qui sont le plus à risque. Leur localisation et les raisons de leur vulnérabilité ainsi que les moyens de satisfaire leurs besoins et leurs préoccupations à différents niveaux font aussi partie des sujets abordés par ce Service. Des études ont été menées au Népal, au Guatemala et au Vietnam¹⁴⁴ et d'autres études semblables sont en cours en Inde, dans les états de Orissa et Himachal Pradesh.

En adoptant une approche fondée sur les moyens d'existence pour évaluer, contrôler et cartographier la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire au Népal, cette étude a cherché à déterminer et à comprendre pourquoi certains groupes de personnes, avec les mêmes moyens de subsistance, vivant dans une zone géographique relativement vaste (au delà du niveau du ménage ou de la collectivité), souffrent d'insécurité alimentaire ou y sont vulnérables. Le SLA examine comment les populations com-

binent leurs actifs tangibles et intangibles pour atteindre leurs objectifs en matière de moyens de subsistance et comment leur succès dans l'atteinte de ces objectifs est modulé par les politiques et l'environnement institutionnel dans lequel ils sont plongés et influencés par les chocs et les tendances auxquels ils sont exposés (Carney, 1998; DFID, 1999). L'aspect multisectoriel du SLA nous permet de prendre en compte les nombreux facteurs qui régissent la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, permettant ainsi aux analyses d'aller au delà des aspects traditionnels sur la disponibilité alimentaire et d'y inclure les dimensions d'accès, d'utilisation et de stabilité. Le SLA examine également les liens macro, méso et micro, prenant ainsi en considération le fait que le bien-être des ménages est aussi déterminé par des facteurs externes au ménage de type méso et macro, comme par exemple le développement économique. Ceci permet d'identifier des types d'interventions appropriées pour parvenir à la sécurité alimentaire. Les principes participatifs du SLA signifient que les perspectives de toutes les parties prenantes, y compris celles dont la vulnérabilité nous intéresse, sont incluses dans cette analyse¹⁴⁵.

Le résumé de l'étude effectuée au Népal identifie les travailleurs agricoles comme l'un des groupes vulnérables à l'insécurité alimentaire et montre que les populations répondent à la croissance de cette vulnérabilité par des changements dans les stratégies relatives aux moyens d'existence, notamment à l'égard des modèles d'emploi ruraux, la participation au marché du travail devenant un mécanisme de réponse très fréquent.

Les autres mécanismes qui ont été adoptés sont notamment le changement des modèles de dépense et de consommation, l'emprunt d'argent et de nourriture, la vente de biens, l'utilisation accrue des ressources de propriété commune, la migration à la recherche d'un emploi rémunéré, le changement de moyens d'existence ou la recherche au niveau local d'un emploi rémunéré et enfin le changement d'identité sociale. Bon nombre de ménages parmi les sept groupes vulnérables décrits dans l'étude dépendent de la migration aussi bien saisonnière qu'à long terme pour accroître leurs sources de revenu. Dans de nombreux cas, les hommes actifs du ménage migrent vers d'autres régions du Népal ou vers l'Inde pour trouver un emploi en tant que travailleurs salariés. Les fournisseurs de services ruraux, les agriculteurs marginaux, les porteurs et les travailleurs agricoles ont tous indiqué que la migration à long terme ou saisonnière est importante pour leur survie.

Les groupes vulnérables à l'insécurité alimentaire sont obligés de changer de moyens d'existence ou de chercher un emploi local en tant que travailleurs salariés, de changer de travail, parfois pour une longue durée, quand la disponibilité de travail dans leur occupation traditionnelle est limitée. En plus de la migration vers d'autres régions, les ménages ayant une production agricole ou un revenu insuffisants cherchent également d'autres possibilités d'emplois rémunérés. Quand ils ont rempli les obligations de leur contrat régulier, les ménages agricoles marginaux essaient de louer des terres supplémentaires pour les cultiver en tant que métayers. Quand ils doivent affronter des périodes de diminution ou de réduction de leurs services, de nombreux fournisseurs de services ruraux et porteurs cherchent du travail en tant que journaliers. Certains types de fournisseurs de services ruraux ont changé leur principal moyen d'existence et se sont tournés vers l'agriculture ou le travail rémunéré afin d'affronter la diminution de la demande.



2.9 Initiative pour une Agriculture et un développement rural durables

En 2002, à l'occasion du Sommet mondial sur le développement durable, le Directeur général de la FAO, de concert avec les gouvernements et les groupes majeurs de la société civile, ont lancé l'initiative ADRD, un cadre multipartite conçu pour aider la transition vers un développement agricole et rural durable centré sur les populations et renforcer la participation au développement des programmes et des politiques. Le Directeur général de l'OIT a également exprimé le soutien de son organisation à l'initiative.

L'initiative ADRD est conduite par la société civile, épaulée par les gouvernements et les organismes intergouvernementaux et facilitée par la FAO, en reconnaissance de son rôle de chef de file pour l'ADRD. Au Sommet mondial sur le développement durable, plus de 65 gouvernements et des organisations de la société civile originaires de 90 pays ont exprimé leur soutien à cette initiative, souhaitant que la FAO agisse à titre de responsable neutre. En 2003, l'initiative ADRD a été désignée par le Directeur général comme faisant partie de l'un des douze programmes à forte visibilité. En 2005, à l'occasion de sa 19^e session (avril 2005), le Comité agricole de la FAO «a convenu que l'initiative ADRD était un outil important pour la FAO, compte tenu de ses responsabilités de maître d'œuvre du système des Nations Unies pour le suivi du Sommet mondial du développement durable concernant le chapitre 14 de l'Action 21» et «il s'est félicité de l'appui continu apporté par la FAO [...]», démontrant que l'initiative répond aux questions dont le conseil d'administration a déterminé qu'elles nécessitaient l'appui de la FAO.

Les groupes majeurs sont ceux établis par le programme de l'Action 21 approuvés par les gouvernements et les parties prenantes à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992. Ce sont: les travailleurs agricoles et leurs syndicats, les agriculteurs, le commerce et l'industrie, les organisations non gouvernementales, les populations autochtones, les femmes, les enfants et les jeunes, la collectivité scientifique et technologique, les organisations non gouvernementales et les autorités locales.

L'initiative ADRD s'est développée pour aller au-delà du simple recensement des études de cas fructueux et elle a maintenant l'intention de multiplier le fruit de ses recherches en favorisant les interactions entre les groupes majeurs à tous les niveaux, notamment dans les organisations gouvernementales, les organisations non gouvernementales internationales ainsi que les organisations gouvernementales internationales.

Dans l'optique d'éradiquer la pauvreté, de réduire la vulnérabilité des populations rurales et d'augmenter leur autonomie, l'Initiative ADRD a pour objectifs de:

- renforcer les capacités des collectivités, des organisations et des réseaux ruraux pour faciliter l'accès aux ressources, encourager des conditions de travail agricole plus équitables et adopter des pratiques novatrices pour l'ADRD;
- renforcer les relations de coopération et le travail entre les groupes majeurs;
- contribuer à la mise en œuvre de l'Action 21, Chapitre 14 sur l'ADRD, des éléments de ADRD relatifs aux Objectifs du Millénaire pour le Développement et du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable.

L'UITA agit comme plaque tournante pour le groupe majeur des travailleurs agricoles et leurs syndicats dans l'initiative ADRD. Elle cherche notamment à développer des idées et des activités pour encourager des conditions plus équitables d'emploi dans le domaine agricole, qui est l'un des trois domaines thématiques principaux de l'initiative. Ce rapport est en partie une contribution à ce programme. Ce rapport constitue une partie de sa contribution au programme.

En préparation au Sommet mondial sur le développement durable, la FAO a organisé un Forum électronique sur le agriculture et développement rural durables («SARD E-FORUM») du 24 juin 2002 au 17 août 2002, dans le but de faire la promotion du ADRD et de développer des initiatives de mise en œuvre du ADRD dans les domaines suivants: l'accès aux ressources, les bonnes pratiques ADRD, les principes et les études de cas ainsi que les conditions équitables pour l'emploi agricole.

Parmi celles-ci, la discussion sur les conditions équitables de l'emploi agricole a été étroitement associée à la contribution des travailleurs agricoles à l'ADRD. L'objectif était de solliciter les nombreux points de vue et idées sur l'emploi agricole et de comprendre le rôle des travailleurs agricoles salariés dans l'agriculture durable. Il s'agissait également de réaliser une expérience sur la base d'exemples de bonnes pratiques liés à l'amélioration des conditions des travailleurs agricoles salariés et à leur contribution à l'agriculture durable et d'identifier les points de consensus sur la façon de parvenir à ces conditions d'emploi équitables. Les données comprennent

le consensus sur les questions concernant l'emploi équitable pour les travailleurs agricoles, la documentation des bonnes pratiques liées au travail agricole et à l'agriculture ainsi qu'au développement rural durable, des domaines d'actions fondamentaux concernant le futur de l'emploi agricole équitable.

On a identifié de nombreux thèmes fondamentaux pour affronter les questions d'emploi équitable, y compris la question du travail des enfants, les jeunes travailleurs agricoles, les normes internationales, notamment la liberté d'association, le droit à la négociation collective, la non discrimination au travail, l'abolition du travail forcé, l'élimination du travail des enfants et les normes spécifiques de l'OIT sur l'agriculture qui couvrent la sécurité et la santé, l'inspection du travail, les organisations de travailleurs ruraux et les plantations; les normes sur la santé, la sécurité et l'environnement dans l'agriculture; les modèles d'emploi axés sur la collectivité; l'emploi agricole équitable et le SMDD (surtout par l'encouragement de politiques qui reconnaissent l'emploi comme un élément central de la réduction de la pauvreté et les initiatives visant à augmenter la productivité du travail, le niveau de décence du travail et la capacité de générer des revenus).

La campagne du ADRD sur l'emploi équitable se concentre sur les efforts des Groupes majeurs (en coopération avec d'autres parties prenantes) pour renforcer les normes/conditions économiques et sociales visant la promotion des conditions de travail équitables en agriculture agricole pour les travailleurs permanents et temporaires ou saisonniers (migrants), les petits agriculteurs dépendants d'un revenu, les agriculteurs indépendants qui travaillent comme employés sous contrat, les travailleurs indépendants employés sous contrat et le métayage, grâce à l'amélioration des normes de santé, de sécurité et à l'environnement pour les agriculteurs et les travailleurs agricoles et à des conditions plus équitables de travail pour les femmes dans l'agriculture. (voir <http://www.fao.org/sard/fr/init/index.html>)

2.10 Le Sommet mondial de l'alimentation et son suivi

Les syndicats représentant les travailleurs agricoles salariés ont témoigné un vif intérêt en faveur des efforts effectués pour parvenir à la sécurité alimentaire. Dans son approche du Sommet mondial pour l'alimentation (SMA) de 1996, la 13^e consultation de la FAO et des syndicats internationaux a mis l'accent sur la sécurité alimentaire et la façon dont les syndicats pouvaient contribuer au Sommet, notamment dans la mise en œuvre du Plan d'action du SMA.

La consultation a recommandé que les syndicats participent au «dialogue lancé au niveau national, régional et mondial sur la sécurité alimentaire en préparation du Sommet mondial de l'alimentation» et qu'ils «fournissent des informations à leurs constituants,... qu'ils collaborent au feedback du Plan d'action et aux documents techniques qui ont été préparés pour le Sommet, et...qu'ils identifient les domaines de coopération dans le Plan d'action»¹⁴⁶.

La FAO a pris des mesures pour favoriser la participation des syndicats à la politique de dialogue sur la sécurité alimentaire en vue du processus préparatoire sur le SMA, notamment en préparant en coopération avec les syndicats et les autres organisations le document intitulé *Des partenaires pour la sécurité alimentaire*. Conçu comme

une contribution au processus du SMA, ce document rassemble les mandats des syndicats, leurs stratégies et leur expérience dans le domaine de la sécurité alimentaire ainsi que leurs positions et leurs opinions sur les questions majeures soulevées par le SMA et le Plan d'action. Il propose des domaines de coopération possibles de coopération dans la mise en œuvre du Plan d'action du SMA¹⁴⁷.

Les syndicats ont fait part de leur disponibilité à porter les opinions et les positions de leurs membres en matière de sécurité alimentaire à l'attention des décideurs politiques au niveau national, régional et international. Ils ont fourni comme exemple la participation des syndicats et des organisations d'agriculteurs d'Amérique latine et des Caraïbes au Mouvement pour la Sécurité alimentaire et à l'établissement de la Déclaration de Managua en 1995 en faveur desquels les gouvernements, les organisations populaires et les ONG se sont engagés à travailler à différentes stratégies afin de parvenir à la sécurité alimentaire dans la région. Certains syndicats ont fait connaître leur aptitude à mener des recherches sur les questions de sécurité alimentaire et d'agir en tant que moyen de communication pour la dissémination de la recherche et de l'information.

Les syndicats ont également indiqué que la coopération au niveau local et national entre les gouvernements, les coopératives, les syndicats et les autres secteurs de la société civile est fondamentale pour affronter les nécessités liées à l'insécurité alimentaire. Les domaines de coopération comprennent la fourniture de bien-être social et de filets de sécurité ainsi que les programmes pour l'agriculture et le développement rural durables.

L'UITA a participé aux deux Sommets mondiaux pour l'alimentation, en 1996 et en 2000. Elle a également joué le rôle de plaque tournante pour les syndicats au sein du comité de planification international sur la souveraineté et la sécurité alimentaire des organisations non gouvernementales (ONG) et des organisations de la société civile (OSC). Cet organisme coordonne et encourage le suivi des ONG/OSC en faveur du Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après, 2002. L'UITA a rédigé une partie du document sur les droits des travailleurs agricoles pour le Code de conduite en faveur du droit à une nourriture adéquate que les ONG/OSC ont présenté comme l'un des principaux résultats du Sommet et sur lequel la FAO a maintenant constitué un groupe de travail.

211 **Élimination du travail des enfants**

Les syndicats ont mené des campagnes, des programmes et des activités pour encourager le travail décent dans l'agriculture et pour utiliser leur force collective à la fois par le biais de la négociation collective et d'action de base, pour éliminer l'utilisation du travail des enfants. L'objectif est d'assurer que les enfants aient la possibilité de vivre dans un environnement sûr, ou le travail à risque est aboli, et qu'ils aient accès à l'école afin qu'ils puissent développer toutes leurs capacités.

Le travail des syndicats sur l'élimination du travail des enfants dans le secteur agricole comprend:

2.11.1 Au niveau national

Le syndicat des travailleurs agricoles brésiliens, CONTAG, est en première ligne de la lutte contre le travail des enfants. En 1993, en partenariat avec le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) de l'OIT, le syndicat a mis en œuvre un «Programme d'action en faveur des enfants travailleurs» dans 88 municipalités comprenant un nombre élevé de travailleurs ruraux.

Le Programme d'action a fourni 10 000 copies d'une brochure sur les droits des enfants travaillant dans le secteur agricole et a dispensé à 150 dirigeants syndicaux une série de cinq cours de formation sur la façon de mettre en œuvre les dispositions des conventions collectives sur l'interdiction du travail des enfants. Sept programmes radiophoniques à grand succès, dont l'objectif était de faire mieux prendre conscience du problème, ont été réalisés et diffusés sur le réseau CONTAG de 160 stations radiophoniques locales¹⁴⁸.

Dans certaines régions rurales du Kirghizistan, presque 100 pour cent des enfants travaillent dans les champs avant et après l'école. Les bas prix des produits agricoles signifient que les petits agriculteurs ne peuvent pas se permettre d'employer des adultes pour travailler. Un projet commun du Bureau pour les activités des travailleurs (ACTRAV) de l'OIT et de l'UITA forme les représentants des syndicats des régions rurales sur les questions d'emploi des enfants avec l'objectif d'aider à éliminer les pires formes de travail des enfants dans la production de coton, de riz et de tabac. Le Syndicat des travailleurs agricoles du Kirghizistan, affilié à l'UITA, dispose d'infrastructures adéquates dans toutes les régions du pays pour aider à mettre en œuvre ce projet.

Le projet vise également à aider les petits exploitants agricoles à augmenter leur productivité et leurs revenus de façon à pouvoir employer des travailleurs adultes, une mesure qui aidera également à réduire le chômage rural et la migration. En outre, le syndicat possède, dans les sept régions, de petits lopins de terre qu'il utilise pour former les petits agriculteurs. Il utilise également ces terres comme garantie (accessoire) pour assurer des crédits bancaires aux agriculteurs qui souhaitent se lancer dans des formes de productions agricoles plus durables et afin de développer des coopératives de microcrédit pour les membres du syndicat¹⁴⁹.

Au Ghana, GAWU (General Agricultural Workers Union) a réussi à faire inclure dans la convention collective négociée avec la société Ghana Oil Palm Development Company les dispositions suivantes: «La direction s'engage à l'éradication du travail infantile dans et autour des plantations ainsi que dans la région dans son ensemble» et «La direction, conjointement avec le Syndicat, prendra les mesures nécessaires pour faire en sorte d'exclure le travail des enfants dans et aux alentours de la plantation»¹⁵⁰.

2.11.2 Au niveau sectoriel

L'UITA a signé un accord avec l'Association internationale des producteurs de tabac afin de travailler avec elle pour éliminer le travail des enfants dans l'industrie du tabac. Les programmes de formation et d'instruction de l'UITA ont permis aux affiliées de négocier des conventions collectives qui engagent les employeurs à éliminer le recours au travail des enfants. Une fondation pour l'Élimination du travail des enfants dans la culture du tabac a également été mise sur pied; elle comprend les fabricants de tabac et les syndicats¹⁵¹.

En 2001, à la suite de révélations des médias au sujet de l'exploitation des enfants dans la production de cacao dans certains états de l'Afrique occidentale, l'UITA et plusieurs ONG ont engagé des discussions avec les principales compagnies et organisations de l'industrie mondiale du cacao et du chocolat¹⁵². Les discussions, se sont soldées par l'établissement en 2003 de l'Initiative internationale sur le cacao: vers des normes de travail responsable dans la culture du cacao, basée sur une Fondation mixte comme celle du secteur du tabac. Au départ la Fondation se concentrera sur l'élimination du travail des enfants dans la production du cacao en Afrique orientale¹⁵³.

2.12 Prévention du VIH/sida

Le travail syndical sur la prévention du VIH/sida est en expansion rapide. Par exemple, TPAWU (Tanzanian Plantation and Agricultural Workers Union), avec l'aide d'une ONG irlandaise, a rédigé un Code de pratique du VIH/sida pour le travail dans les plantations¹⁵⁴.

Les syndicats agricoles font également la promotion du Code de pratique de l'OIT sur le VIH/sida, qui fournit des conseils généraux - fondés sur les normes internationales du travail - aux travailleurs, aux employeurs et aux gouvernements, pour affronter le VIH/sida et ses effets au niveau de l'entreprise, de la collectivité et au niveau national où ont lieu la plupart des contaminations¹⁵⁵.

En vue d'une préparation d'une campagne syndicale sur le VIH/sida, la CIS a fait un relevé des activités qui ont été entreprises par les organisations syndicales dans le monde pour combattre le VIH/sida.¹⁵⁶

2.13 La réforme agraire

Le statut de partie prenante des travailleurs agricoles salariés dans la question de la réforme agraire n'est pas clair, s'il en est. En dépit du fait qu'ils travaillent la terre et qu'ils aident à augmenter la productivité, les travailleurs salariés bénéficient rarement du processus de réforme agraire. En fait, la réforme agraire qui ignore ce vaste groupe professionnel peut porter à la perte de l'emploi des travailleurs, de leur logement et de leurs moyens d'existence et même de leur droit au travail en tant que travailleurs migrants dans un pays et ainsi faire sombrer ce groupe pauvre plus profondément encore dans la pauvreté et la faim¹⁵⁷.



Au niveau des pays, il n'y a pas souvent de politiques claires indiquant quels sont les choix possibles pour les travailleurs agricoles en cas de réforme ou de redistribution de la terre.

Le rôle joué par les syndicats de travailleurs agricoles dans le traitement des problèmes rencontrés par les travailleurs dans le processus de réforme agraire a jusqu'ici été extrêmement limité en raison des différentes contraintes relevant de la faiblesse des capacités organisationnelles, politiques, financières et techniques qui auraient permis de représenter efficacement les intérêts de leurs membres et de les faire avancer.

Ceci est particulièrement grave dans les pays comme le Zimbabwe, la Namibie ou l'Afrique du Sud où les changements importants dans la propriété de la terre se sont traduits par la marginalisation, des pertes dramatiques et des conséquences négatives pour les travailleurs agricoles. La législation et les politiques touchant la redistribution de la terre, le logement ou la compensation en cas d'expulsion des travailleurs sont largement déficientes. Le Livre Blanc sud-africain sur la réforme foncière de 1996 représente une exception; les questions de sécurité du régime foncier et de redistribution des terres y sont abordées. En Afrique du Sud, par exemple, les travailleurs ont le droit de bénéficier des réformes de la terre et des terres leur sont confiées dans les exploitations où ils travaillent. Cependant, comme la réforme agraire en cours au Zimbabwe le montre, il est crucial de tenir compte de la situation des travailleurs agricoles durant le processus de réforme agraire.

Pour aider à améliorer la situation des travailleurs agricoles salariés à titre de parties prenantes dans le processus de réforme agraire, l'UITA travaille maintenant avec la Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC)^{XVI} pour rechercher et développer des conseils pour:

- aider à faire en sorte que les décideurs politiques considèrent les travailleurs salariés et leurs syndicats comme des parties prenantes dans la réforme agraire et comme des bénéficiaires potentiels;
- aider les décideurs politiques à faire en sorte que de «justes mesures de transitions» soient mises en œuvre pour les travailleurs déplacés par la réforme agraire (dans le cas où, pour quelque raison que ce soit, ils ne bénéficient pas de la réforme agraire en devenant de petits exploitants agricoles) de façon à garantir certaines formes de moyens d'existence durables.

2.13.1 Étude de la FAO sur les travailleurs agricoles salariés et la réforme agraire en Afrique du Sud

En 2004, la FAO a entrepris une étude pour examiner le rôle des syndicats de travailleurs agricoles dans le processus de réforme agraire en Afrique du Sud. Le mandat de la FAO comprend l'établissement d'un ensemble amélioré d'arrangements et d'actions pour les travailleurs agricoles et les syndicats – considérés globalement comme un groupe d'agents négligés mais considérés capables de participer à une agriculture plus durable et à un développement rural plus vaste. Ceci est souhaitable dans le contexte de changements structurels à grande échelle dans l'économie agricole et rurale et dans le but de comprendre les circonstances et l'organisation des travailleurs agricoles et des syndicats en Afrique du Sud, l'environnement législatif qui influence ou soutient leurs actions ou leur participation actuelle ou potentielle

^{XVI} La Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC) était autrefois appelée la Coalition populaire pour l'éradication de la pauvreté et de la faim.

dans la prise de décision et la mise en œuvre surtout le déploiement du programme de réforme agraire dans le pays aussi bien que les contraintes de leur engagement envers la collectivité des travailleurs agricoles, des agriculteurs et du gouvernement et avec l'objectif de développer des recommandations politiques concrètes.

Les récentes tendances en matière de travail et d'emploi dans l'agriculture en Afrique du Sud sont caractérisées par l'évacuation à grande échelle du travail en réponse à une libéralisation rapide. À la différence de nombreuses autres économies agricoles, le travail spécialisé ou semi-spécialisé, bien qu'en diminution en termes globaux dans les fermes commerciales, commence à constituer une proportion croissante de la main-d'œuvre totale, alors que l'utilisation de la main-d'œuvre occasionnelle ou informelle est en nette diminution. Le Programme de réforme agraire en Afrique du Sud a un cadre de priorités largement contesté: restitution de la terre à ceux qui en ont été chassés de force, sécurité foncière pour ceux qui sont actuellement sur les exploitations agricoles et redistribution de la terre. Ce dernier élément est le véhicule considéré comme étant le plus approprié pour l'enquête et pour permettre aux travailleurs agricoles - grâce à leurs syndicats - d'accéder à la poursuite d'une agriculture et d'un développement rural durables. Les travailleurs agricoles n'ont qu'une connaissance très limitée du programme lui-même est très limitée et leurs syndicats ne se sont pas particulièrement engagés dans le processus au niveau institutionnel. Individuellement, certains délégués syndicaux fournissent parfois de l'aide et des conseils à leurs membres en matière de réforme agraire mais il n'y a pas de programme opérationnel ou de financement pour de tels services de la part des syndicats. Bien qu'il soit arrivé que des organisations syndicales aient ouvertement appuyé la réforme agraire, elles ont aussi sévèrement critiqué le fonctionnement des programmes, alors même que l'engagement du secteur public auprès des travailleurs agricoles en appui à l'accès aux options d'accès à la réforme agraire reste limité.

Si la plupart des organisateurs syndicaux et des organisations syndicales syndicats souhaitent jouer un rôle plus actif dans l'appui aux programmes de réforme agraire au nom des travailleurs, ils manquent clairement de formation et de connaissances sur les politiques et programmes. C'est dans ce contexte que le rapport formule les recommandations qui suivent.

À ce jour, de nombreux bénéficiaires des réformes agraires sont d'origines très différentes de celles des travailleurs agricoles. Les travailleurs agricoles ont été virtuellement exclus de la réforme agraire et par conséquent des bénéfices potentiels de l'agriculture productive. Il est donc recommandé que les syndicats des travailleurs agricoles soient supportés pour encourager l'engagement des membres dans le processus de réforme agraire et en tant que bénéficiaires. Ce soutien peut prendre les formes suivantes:

- promouvoir, par l'introduction de programmes de renforcement des capacités des syndicats sélectionnés, une compréhension plus approfondie des politiques, des instruments, des choix, dans la réforme agraire et la redistribution des organisateurs des syndicats. De tels renforcements des capacités devraient être fondés sur un programme et être décentralisés selon une approche fondée sur un projet et, par la suite, introduits de façon graduelle. Au départ, le renforcement des capacités devrait être fondé sur les connaissances et l'échange;

- poursuivre par l'élargissement de l'offre de services de base des syndicats de façon à encourager le rôle «d'agent de développement» ou de «courtier» entre les bénéficiaires possibles du programme de redistribution des terres et le programme lui-même. Cela permettrait également au syndicat d'offrir efficacement à ses membres diverses solutions lorsqu'ils sont confrontés à l'expulsion, au retranchement ou à n'importe quel autre type d'expropriation de leur lieu de travail. Un tel renforcement des capacités devrait être élaboré pour compléter le travail des ministères dans la présentation des options de réforme agraire aux travailleurs agricoles. Des synergies considérables peuvent être réalisées grâce aux complémentarités entre le secteur public et le milieu syndical, mais elles restent conditionnelles à la faisabilité politique, avant la conception de toute forme de renforcement des capacités;
- par conséquent, les syndicats devraient être soutenus pour leur permettre d'aborder de manière plus formelle nature des communications avec les acteurs du secteur de l'agriculture, dans le but d'élargir aux préoccupations communes, qui incluent la redistribution des terres, la base des discussions sur les questions liées au travail. D'autre part, les syndicats devraient être considérés comme des partenaires dans le processus de redistribution des terres.

L'étude laisse entendre que malgré que les politiques de redistribution des terres visent les travailleurs, l'implication des syndicats a été limitée surtout par manque d'information et de ressource et à cause d'empêchements politiques mais aussi parce que la réforme agraire remet en question le mandat et l'effectif des syndicats, puisque la redistribution des terres transforme les syndiqués en travailleurs autonomes et en employeurs potentiels¹⁵⁸.

2.14 Créer des liens entre les syndicats et les organisations de producteurs agricoles

L'une des questions principales à laquelle les syndicats agricoles ont dû répondre depuis le début des années 1990, notamment à la lumière des effets de la mondialisation et des politiques d'ajustement structurel, tient à la façon de renforcer les relations entre les syndicats représentant les travailleurs salariés et les organisations de petits agriculteurs. Si beaucoup de questions communes pourraient unir ces deux groupes, les relations et les interactions entre travailleurs agricoles salariés et les petits agriculteurs peuvent créer un dilemme pour les syndicats. Que se passe-t-il par exemple quand les petits agriculteurs sont des employeurs? Il en est de même dans le processus de la réforme agraire, les travailleurs et les agriculteurs peuvent en venir à se battre les uns contre les autres, surtout en l'absence de tout système d'arbitrage. Les agriculteurs prennent le pouvoir sur la terre et les travailleurs agricoles – qui sont souvent des migrants qui n'ont pas le droit de rester dans le pays – perdent leurs moyens d'existence.

Pour créer des liens et des alliances entre les syndicats et les organisations de petits agriculteurs, l'UITA a mené entre 1998 et 2005 le Projet Terre et Liberté¹⁵⁹. Le projet avait par exemple pour objectifs d'assurer la défense commune des droits légaux, d'améliorer l'accès à la terre, d'augmenter l'influence sur les politiques locales, nationales, régionales et internationales et de contrer la concentration du pouvoir des entreprises multinationales dans le secteur agricole. Le projet a permis de développer des modèles pour aider les syndicats et les petits agriculteurs à tra-

vailer ensemble de façon plus étroite et pour adapter les structures, les règles et les programmes de formation des syndicats de façon à ce que les syndicats puissent recruter les petits agriculteurs comme adhérents.

En 1994, dans le cadre de la collaboration de la FAO avec les organisations syndicales internationales en appui aux activités des organisations de travailleurs ruraux dans le domaine du développement durable, la FAO a entrepris une étude sur GAWU (General Agricultural Workers Union) au Ghana.¹⁶⁰ Le rapport s'est concentré sur l'organisation de travailleurs ruraux indépendants et sur le rôle de développement rural des syndicats agricoles. Le syndicat mettait en particulier l'accent sur le développement de partenariats avec les autres organisations travaillant dans les régions rurales et l'encouragement de la participation des femmes aux syndicats dans le but plus général d'augmenter la participation des travailleurs agricoles dans le développement rural.

GAWU a été l'un des premiers syndicats agricoles à s'intéresser au problème du déclin de l'adhésion syndicale dans les régions rurales et a proposé une stratégie d'établissement de partenariats avec les autres organisations basées sur la collectivité qui travaillent localement. GAWU avait également comme objectif d'ouvrir l'adhésion à tous les travailleurs agricoles, y compris les travailleurs salariés et les travailleurs indépendants, de façon à étendre le rôle des syndicats au-delà des relations employés-employeurs et afin de poursuivre des objectifs plus vastes comme la réforme agraire et le développement rural. GAWU a joué un rôle dans le développement rural par le biais de différentes interventions comme les services de soutien aux travailleurs indépendants, la promotion d'entreprises de groupe, le transfert de technologies et de techniques améliorées, des services d'aides économiques et des activités sociales et de développement au niveau de la collectivité. Cependant, GAWU a rencontré ses plus grands défis dans la mise en œuvre de ses programmes.

La création de réseaux et d'alliances entre les travailleurs agricoles salariés et les petits agriculteurs et entre les syndicats et les organisations de producteurs qui les représentent est importante pour assurer la participation de ces groupes et de ces organisations dans les processus de prises de décisions au niveau national et pour parvenir à l'agriculture et au développement rural durables. L'accroissement de la participation des travailleurs et des petits agriculteurs à ces processus et le renforcement des institutions qui les représentent peuvent faciliter la création d'emplois et l'accès à l'emploi ainsi qu'aider à améliorer les conditions de travail.

2.15 Comprendre les mutations des modèles d'emploi dans l'agriculture

L'UITA et la Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC) ont réalisé conjointement un rapport analytique¹⁶¹ sur la compréhension des changements de systèmes de travail dans le domaine agricole, dans l'industrie du sucre en Ouganda en ce qui concerne: (a) les travailleurs agricoles salariés à plein temps; et (b) les travailleurs salariés temporaires et/ou saisonniers y compris les agriculteurs indépendants embauchés en tant que travailleurs salariés. L'objectif de la recherche est d'améliorer la compréhension des changements rapides des modèles de production, l'emploi et le travail agricoles de façon à aider l'UITA et l'ILC à mieux centrer leurs programmes respectifs de travail, à mieux cibler leurs ressources et à donner des indications plus claires concernant les organisations partenaires potentielles.

Le rapport a mis en évidence:

- la réduction continue de l'effectif salarié permanent dans les plantations principales (c.-à-d. sous gestion directe) par les compagnies sucrières;
- une croissance du nombre de travailleurs salariés avec des contrats à court terme dans les principales plantations;
- la croissance du recours aux travailleurs salariés occasionnels dans les plantations principales;
- la croissance de l'embauche de travailleurs salariés occasionnels par les agriculteurs indépendants, produisant du sucre sous contrat en tant que «sous-traitants» des les plantations de sucre;
- des associations de sous-traitants agissant à titre de fournisseurs de main-d'œuvre, embauchant des travailleurs salariés occasionnels pour travailler dans les exploitations de leurs membres sous-traitants;
- l'augmentation de la précarisation de l'emploi.

Pour les travailleurs agricoles salariés, les effets combinés de ces changements comprennent une plus grande insécurité de l'emploi, des taux des salaires très bas, des conditions de travail de plus en plus médiocres, la croissance de l'insécurité alimentaire et l'augmentation du niveau de pauvreté.

2.15.1 Les syndicats et la précarisation de l'agriculture

En 2005, la FAO a terminé une étude sur le rôle des syndicats de travailleurs agricoles dans le processus de précarisation de l'agriculture dans l'objectif de fournir des recommandations politiques pour le renforcement des institutions rurales qui aident les travailleurs agricoles et les agriculteurs¹⁶².

Le document offre une étude de cas de l'expérience de syndicalisation de différentes catégories d'emplois dans le secteur agricole du General Agricultural Workers Union (GAWU), au Ghana. GAWU compte maintenant parmi ses membres des travailleurs ruraux indépendants, des travailleurs occasionnels, des travailleurs salariés agricoles, et des saisonniers itinérants. La stratégie adoptée par le syndicat pour étendre son travail de proximité aux catégories de travailleurs non conventionnels est passée par la fourniture à ses membres de différents services liés non seulement à la production agricole et à la création de revenus comme la formation, le micro-crédit ainsi que d'autres incitations mais également aux moyens d'existence et au bien-être des collectivités rurales en général, qui en échange l'aident dans son rôle de plaidoyer.

La recherche a examiné les expériences et les défis relevés par les syndicats de travailleurs au Ghana et fourni du matériel et des cours qui peuvent être utilisés pour effectuer des comparaisons et donner des conseils politiques dans un contexte plus vaste.

L'Afrique occidentale est caractérisée par des propriétés fragmentées avec une prédominance de petites fermes qui font appel au travail de la famille, avec l'embauche de personnel local ou de travailleurs itinérants durant la haute saison. Dans le cas du Ghana, le principal syndicat agricole (GAWU) répond depuis le début des années 1990 à une structure du marché du travail caractérisée par des arrangements occasionnels et informels, en essayant d'ouvrir l'adhésion aux différentes catégories de

travailleurs comme les travailleurs agricoles, les petits agriculteurs et les travailleurs migrants. Au cours de la dernière décennie, le syndicat a fourni une vaste gamme de services en relation avec la production agricole et les activités créatrices de revenus ainsi que d'autres services sociaux pour le bien-être des collectivités et a travaillé en partenariat avec de nombreuses organisations au niveau de la commune. L'étude de cas a procédé à l'évaluation de cette expérience dans une perspective régionale.

L'étude a reconnu que des changements mondiaux dans l'économie rurale et le marché du travail nécessitaient des ajustements approfondis au niveau institutionnel, par exemple dans la structure organisationnelle des syndicats et dans la définition de leur rôle et de leur mandat. Les syndicats agricoles ont besoin de jouer des rôles institutionnels différents et novateurs pour s'assurer que les travailleurs et les petits agriculteurs bénéficient des changements dans l'organisation de la production agricole. Le renforcement du rôle des syndicats et d'autres institutions rurales est fondamental pour minimiser les effets négatifs potentiels de la réforme agraire et de la précarisation du travail sur les groupes les plus pauvres et devra de ce fait représenter une priorité dans le plan des politiques de réduction de la pauvreté.

Après avoir analysé, dans une perspective historique les changements qui se sont produits dans la production agricole, les tendances de la pauvreté et l'expérience des syndicats agricoles en ce qui concerne notamment son développement et sa reproductibilité, l'étude tire des leçons intéressantes et présente des exemples importants en matière de changement du rôle des syndicats dans d'autres contextes. Les bonnes pratiques dégagées du travail fait par GAWU pour encourager les droits des travailleurs se situent notamment dans les domaines suivants: élargissement de la définition conceptuelle des travailleurs agricoles, prise d'initiatives pour améliorer les conditions relatives aux moyens d'existence, promotion de la parité hommes-femmes et engagement dans des plaidoyers politiques. La recherche peut être utilisée pour analyser la contribution potentielle des syndicats à l'amélioration des moyens d'existence des populations rurales.

2.16 Développement d'alliances entre les populations autochtones et tribales et les syndicats

Un document de discussion de l'OIT sur les initiatives entre les populations autochtones et tribales et les syndicats soulève que «jusqu'à récemment, les populations autochtones et tribales ainsi que le mouvement des travailleurs agricoles se sont ignorés. Lorsqu'elles existaient, leurs relations étaient caractérisées par le manque d'intérêt et la méfiance mutuelle»¹⁶³. Le document poursuit en explorant les possibilités de coopération entre les deux groupes. Il remarque que «il apparaît clairement, dans le contexte actuel de déréglementation du marché du travail et de préoccupations croissantes en ce qui concerne la dégradation de l'environnement, qu'il y a des possibilités de coopération entre les autochtones et les mouvement des travailleurs agricoles»¹⁶⁴.

Quelques exemples d'une telle coopération:

- au Panama, bon nombre des plantations de bananes sont situées dans des régions où vivent les populations autochtones (la direction du principal syndicat de bananes de Panama, SITRACHILCO, est issue de la communauté autochtone)¹⁶⁵;

- le programme interrégional de l'OIT de soutien à l'autonomie des collectivités tribales et autochtones grâce aux coopératives et autres organisations d'auto-assistance (INDISCO) vise à renforcer les capacités des autochtones et des populations tribales et à les aider à élaborer et à mettre en œuvre leurs propres plans et initiatives de développement dans le cadre de leurs propres organisations et d'assurer la préservation des valeurs et de la culture traditionnelles. INDISCO a établi des comités consultatifs au niveau national, par exemple, en Inde, où les syndicats sont impliqués¹⁶⁶.

2.17 Travailleurs ruraux et migrants

En 1999, afin d'améliorer les conditions de travail et la sécurité des travailleurs ruraux, le gouvernement argentin a légiféré pour créer le Registre national des travailleurs et employés ruraux (RENATRE en espagnol).¹⁶⁷ Ce registre a été établi en coopération avec le syndicat des agriculteurs, UATRE, et quatre organisations d'employeurs qui contribuent également à la gestion du programme. Lors de l'enregistrement, qui est obligatoire, le travailleur rural reçoit une carte de travailleur rural (libreta del trabajador rural). Cette carte donne aux travailleurs et à leurs familles un accès aux prestations de sécurité sociale, d'instruction, de santé et de retraite et elle peut être utilisée comme document prouvant que de bonnes relations de travail ont été maintenues. A ce jour, environ 70 000 travailleurs du monde rural se sont inscrits au registre.

En 2002, le Congrès mondial de l'UITA a approuvé une proposition de la 3e Conférence mondiale du Groupe professionnel des travailleurs/euses de l'agriculture visant à aborder le délicat problème des travailleurs agricoles migrants, notamment par la rédaction d'une charte des droits des travailleurs agricoles migrants dans le secteur, afin de donner une base aux campagnes syndicales. Une ébauche de la charte des droits des travailleurs agricoles migrant¹⁶⁸ a été réalisée lors d'un atelier syndical en juin 2003, organisé par l'UITA et l'IG BAU, un syndicat agricole allemand.

Au Royaume-Uni, le Seasonal Agricultural Workers Scheme est dirigé par le DEFRA (service gouvernemental) et implique les employeurs, par l'entremise du National Farmers Union, et le Transport and General Workers Union. Le syndicat vise à faire en sorte que les travailleurs migrants jouissent des mêmes droits et des mêmes avantages que les autres travailleurs de l'industrie. Le projet compte actuellement environ 25 000 étudiants, la plupart provenant de l'Europe de l'Est¹⁶⁹.

2.18 Fournisseurs de main-d'œuvre

Au Royaume Uni, les «gangmasters» jouent un rôle similaire à celui des agences de placement et négocient des contrats pour la fourniture de personnel saisonnier aux exploitations agricoles et horticoles et aux s'engagent à assurer le travail saisonnier dans les exploitations agricoles, les établissements horticoles et les abattoirs; depuis peu, ils offrent également leurs services dans d'autres industries. Dans plusieurs cas, ils maltraitent leurs employés par le biais de l'intimidation, du sous paiement et de déductions illégales de leur salaire. Ils fraudent également l'administration fiscale. Le Transport and General Workers Union du Royaume- Uni (TGWU) fait campagne depuis plusieurs années pour l'enregistrement des «gangmasters». ¹⁷⁰ Le National Farmers Union, l'association patronale de l'industrie agricole, a récemment accepté de soutenir la campagne, bien que le gouvernement soit peu enclin à légiférer pour traiter ces problèmes.

2.19 Sécurité, contamination et gestion de l'eau

Globalement, l'agriculture n'utilise pas moins de 70 pour cent de toutes les ressources d'eau renouvelables qui sont détournées pour l'utilisation humaine. Le pourcentage s'élève à 80-90 pour cent dans les pays en développement¹⁷¹.

L'accès à l'eau est fondamental pour les travailleurs agricoles. La population des 40 pays les plus pauvres, dont plus de la moitié se trouvent en Afrique, doit se contenter d'une moyenne de 30 litres ou moins par jour pour leurs besoins en eau et leur hygiène, ce qui est largement inférieur aux 50 litres par jour par personne recommandés par les Nations Unies comme représentant le minimum absolu des besoins en eau. Il est incroyable de constater que la population des neuf pays les plus pauvres d'Afrique est obligée de vivre avec une moyenne de moins de 10 litres d'eau par jour¹⁷².

Sewa (Self-Employed Women's Association), en Inde, qui représente également des travailleuses salariées, a lancé une campagne visant à améliorer l'accès à un approvisionnement en eau potable sûr et fiable et à augmenter les superficies cultivables. L'amélioration de l'approvisionnement en eau dans les villages a permis aux femmes de perdre moins de temps dans la collecte pénible de l'eau tout en améliorant leur santé ainsi que celle de leurs familles¹⁷³.

En 2002, l'Egyptian General Trade Union of Agricultural and Irrigation Workers a organisé une conférence de deux jours à l'intention des syndicats agricoles des régions du bassin du Nil et de l'UITA. La conférence a examiné des mesures pour réduire la pollution (notamment par les pesticides) et pour trouver des moyens d'assurer la pérennité de cette importante source d'eau pour de nombreux pays d'Afrique orientale et du nord. Un communiqué a été adopté, appelant à l'échange d'informations entre les syndicats du bassin du Nil, et à de plus grands efforts de sensibilisation et d'éducation sur les enjeux liés à l'eau.

2.20 Agriculture biologique

L'Association des producteurs agroécologiques de Bella Unión (APABU) du nord de l'Uruguay regroupe 150 producteurs de cannes à sucre et de légumes. Depuis 1999, le Bureau régional de l'UITA en Amérique latine (Rel-UITA) travaille avec ces producteurs en les aidant à développer leur organisation et en leur donnant des conseils sur les méthodes écologiques.

Le syndicat uruguayen des travailleurs agricoles SUDORA, et Rel-UITA ont établi conjointement une «ferme syndicale» pour les travailleurs des orangeries du département de Salto. La culture des oranges ne fournit pas un emploi à plein temps à ces employés. La ferme syndicale permet donc à ces employés de cultiver de petits lopins de terre pour accroître leur revenu pendant les périodes où ils ne travaillent pas. Ce projet a transformé en réalité un rêve de longue date, la «terre pour produire de la nourriture»; au cours de la première étape, les travailleurs agricoles et leurs familles ont planté des vergers. Le projet reçoit l'aide financière de la fondation étasunienne Greengrants¹⁷⁴.

2.21 **Campagnes d'alphabétisation**

L'analphabétisme est un handicap majeur pour bon nombre de travailleurs du monde rural, c'est pourquoi les syndicats travaillent avec les gouvernements, les ONG, etc., pour s'attaquer à ce problème. Par exemple, le syndicat argentin des travailleurs agricoles UATRE mène des campagnes d'alphabétisation pour les travailleurs, en accord avec le Ministère de l'éducation.

2.22 **Coopératives de crédit et d'épargne**

Les coopératives d'épargne et de crédit établies par les syndicats fournissent aux petits salariés une méthode facile pour économiser et pour obtenir de petites sommes à crédit à des taux d'intérêts raisonnables. Par exemple, grâce au programme COOPNET de l'OIT, dix coopératives de crédit et d'épargne ont été créées depuis 1998 par deux syndicats agricoles africains – TPAWU en Tanzanie et NUPAW en Ouganda, qui ont bénéficié à un total de 30 000 membres.¹⁷⁵

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Afin que l'agriculture et le développement rural deviennent vraiment durables et pour que la sécurité alimentaire mondiale soit améliorée, les hommes et les femmes qui travaillent quotidiennement pour produire la nourriture mondiale doivent jouer un rôle toujours plus grand et plus participatif. Le rôle des agriculteurs dans le développement durable est bien reconnu et est fermement établi dans le cadre du chapitre 14 de l'Action 21. Cependant, dans ce processus de développement agricole durable et dans celui de l'amélioration de la sécurité alimentaire mondiale, les besoins et les contributions des 450 millions de travailleurs agricoles salariés ont été virtuellement négligés jusqu'à ce jour. Ils représentent un groupe immense et, dans la plupart des régions du monde, un groupe croissant d'employés qui compte pour environ 40 pour cent de la main-d'œuvre agricole totale.

Ces travailleurs agricoles, comme les agriculteurs, sont au cœur du système de production alimentaire commerciale. Toutefois, ces hommes et ces femmes restent largement invisibles aux yeux de ceux qui établissent les politiques et qui prennent les décisions au sein des gouvernements, des organismes de développement rural et agricole, des instituts scientifiques et de recherche, des banques et des établissements de crédit agricoles, de même que de nombreuses organisations et groupes de la société civile. Ils sont à peine reconnus dans la documentation des Nations Unies à l'exception de celle de l'OIT, ou dans les stratégies de développement rural. Comment peut-on alors quantifier et évaluer leurs besoins et mettre en œuvre des programmes pour éradiquer leur pauvreté et leur faim? Comment peut-on étendre et renforcer leur contribution déjà substantielle à l'agriculture et au développement rural durables et à la sécurité alimentaire?

L'agriculture ne peut pas être durable si plus de 40 pour cent de la main d'œuvre occupe un emploi précaire, travaille dans des conditions médiocres et vit dans la pauvreté. Le problème devient de plus en plus grave à mesure que les pressions économiques croissantes suppriment petit à petit les faibles protections des travailleurs agricoles en matière de salaire et de sécurité d'emploi, de normes de santé, sécurité et environnement, et de protection sociale. D'autres problèmes surviennent du fait que de plus en plus de femmes sont recrutées sur la base de contrats précaires et qu'un nombre croissant de travailleurs migrants sont embauchés. Afin d'avoir un salaire décent, il est fréquent pour la famille d'un travailleur immigré de faire travailler les enfants dans l'exploitation agricole ou dans la plantation. Ces «aides» comme ils sont souvent appelés n'apparaissent pas parmi les effectifs et leur existence n'est pas officiellement reconnue par les organismes gouvernementaux. Le travail des enfants reste un fléau dans l'industrie. L'agriculture est également une industrie à risque dans laquelle il est urgent d'améliorer les normes de santé, de sécurité et d'environnement de façon à prévenir et réduire les accidents mortels ou non et les maladies.

Ce rapport a démontré que les travailleurs salariés et les syndicats qui les représentent et les organisent jouent déjà un rôle important même s'ils sont peu reconnus et qu'ils

ne disposent pas de ressources suffisantes. Ils jouent un rôle décisif en encourageant l'agriculture et le développement rural durables, la sécurité alimentaire mondiale et le développement durable. S'ils bénéficiaient d'un soutien politique, technique et financier adéquat, ils pourraient avoir un rôle beaucoup plus important à l'avenir et faire sortir les travailleurs agricoles de la pauvreté.

Il convient en outre de garder à l'esprit que de nombreux petits exploitants agricoles sont aussi bien agriculteurs que travailleurs agricoles sur une base régulière. Les revenus des petits agriculteurs se basent d'une part sur la vente des récoltes et des animaux d'élevage et d'autre part sur un emploi rémunéré dans une ferme ou une plantation ou dans une autre occupation rurale. Par conséquent, une stratégie de développement durable dans le domaine agricole doit tenir compte de la composante salaire du revenu des petits agriculteurs.

Pour garantir un développement durable, une attention tout particulière doit être portée aux petits exploitants agricoles et aux travailleurs salariés en tant que groupes distincts, chacun avec ses besoins et ses apports politiques, économiques et sociaux. Il faut aussi que les deux groupes prennent part aux stratégies et aux programmes de développement rural durables et qu'une aide accrue soit fournie à la création et au renforcement des liens entre ces groupes dans l'intérêt du développement durable et de l'éradication de la pauvreté.

Ce sont les défis que doivent relever les décideurs au niveau international, pour l'Action 21, et pour la mise en œuvre et le succès des nombreux projets qui ont vu le jour lors des sommets mondiaux, des conférences locales, régionales et nationales et des initiatives qui font du développement durable une réalité.

Alors, comment pouvons-nous rendre l'agriculture et le développement rural plus durables, renforcer la sécurité alimentaire mondiale et éliminer la pauvreté agricole?

Ce rapport fait les recommandations suivantes aux gouvernements et à la collectivité internationale afin de les aider à apporter les changements qui s'imposent:

RECOMMANDATION 1

Favoriser, dans tous les forums, le développement et la réalisation d'un calendrier pour un travail digne et juste en agriculture.

RECOMMANDATION 2

Appuyer la mise en application de la déclaration de l'OIT relative aux Principes et droits fondamentaux du travail.

RECOMMANDATION 3

La FAO et les organismes agricoles internationaux doivent reconnaître les travailleurs agricoles salariés comme un groupe distinct de celui des exploitants agricoles et doivent travailler directement avec ces travailleurs agricoles et les syndicats qui les représentent et les organisent.

RECOMMANDATION 4

Il convient de reconnaître que les travailleurs agricoles salariés et leurs syndicats (i) jouent déjà un rôle important dans la promotion de l'agriculture et du développement rural durables, et de la sécurité alimentaire mondiale, et (ii) pourraient dans à l'avenir jouer un rôle encore plus important à cet égard, s'ils disposaient d'un soutien politique, technique et financier adéquat.

RECOMMANDATION 5

Renforcer la coopération entre la FAO et l'OIT sur les préoccupations communes figurant dans ce rapport, notamment en ce qui concerne la sécurité et la santé, l'élimination de la pauvreté, l'égalité entre les hommes et les femmes et le VIH/sida.

RECOMMANDATION 6

Étudier les possibilités que d'autres organismes spécialisés fournissent l'aide technique, politique et financière nécessaire pour accroître la contribution des travailleurs agricoles salariés à l'ADRD, à la sécurité alimentaire et au développement durable.

RECOMMANDATION 7

Reconnaissant l'importance de l'emploi en faveur de la croissance favorable aux pauvres dans les régions rurales, la FAO, l'OIT devraient encourager le développement de partenariats pour aider les pays à intégrer l'emploi dans des politiques d'investissement et des stratégies de réduction de la pauvreté, y compris celles centrées sur le développement rural.

Annexe 1

A decent work agenda for agriculture

Les délégués de plus de 50 pays représentant les syndicats agricoles ont pris part au Colloque international des travailleurs sur le travail décent dans l'agriculture, de l'OIT qui s'est tenu à Genève en septembre 2003. Ils ont mis en évidence l'importance fondamentale de cibler la croissance agricole et le développement rural de façon à réduire la pauvreté dans le monde entier. Ils ont également fait des propositions concrètes en faveur d'une action pour affronter la situation. Les déficits du travail décent ont frappé le plus durement le secteur agricole en termes de pauvreté, d'inégalité et de répression anti-syndicale selon les participants au symposium organisé par le Bureau pour les activités des travailleurs de l'OIT (ACTRAV). Des représentants de l'UITA, de la FAO, de l'OMC, de la CNUCED, de l'Alliance coopérative internationale, du CSC et des organisations gouvernementales et non gouvernementales ont pris part aux débats. Des informations et les conclusions générales sont disponibles sur le site Internet de l'OIT. Elles appellent à la mise en place d'actions concrètes pour répondre à la mondialisation grandissante et à ses effets sur les conditions économiques, sociales et politiques qui touchent ceux qui travaillent dans le secteur agricole.

<http://www.ilo.org/public/french/dialogue/actrav/new/agsymp03/concl.pdf>

RÉFÉRENCES

- ¹ Action 21: Programme d'actions des Nations Unies suite au Sommet de la Terre de Rio, Chapitre 14: Promotion d'un développement agricole et rural durable, Nations Unies, New York, 1994, ISBN 92-1-100509-4.
- ² Action 21: Programme d'actions des Nations Unies suite au Sommet de la Terre de Rio, Chapitre 29: Renforcement du rôle des travailleurs et de leurs syndicats, Nations Unies, New York, 1994, ISBN 92-1-100509-4.
- ³ Barraclough, S. *Meanings of sustainable agriculture: Some issues for the South*. South Centre, Genève, South Perspectives, 2000, p xv.
- ⁴ *Aliments sains, travail sûr: les syndicats et l'agriculture durable*. Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA), Genève, 2000, p 4.
- ⁵ Communiqué de presse sur l'initiative ADRD de la FAO, 2004.
- ⁶ *Promoting the Role of Agricultural Workers and Trade Unions in Sustainable Agriculture and Rural Development*. UITA-OIT, Genève. Feuillet pour le Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg, Afrique du Sud, 2002.
- ⁷ *Wage workers in agriculture - conditions of employment and work*. OIT, Programme des activités sectorielles, Genève. Rapport TMAWW/1996, p 23.
- ⁸ *Recent developments in the plantations sector*. OIT, Programme des activités sectorielles, Genève, 10e session du Comité sur le travail dans les plantations, 1994, Rapport 1, p 40.
- ⁹ *Social Dialogue and Multinational Enterprises in Agriculture in Uganda*. National Union of Plantation and Agricultural Workers Union, Lugazi, Uganda, 2003, p 19.
- ¹⁰ *Kenya: Facing the challenge of Africa's integration in the global economy: The role of multinational enterprises in the plantations sector*. Section sur les entreprises multinationales et la politique sociale de l'OIT, Genève, document de travail 91, 2002, p 14.
- ¹¹ *Irregular Migration and Human Trafficking in Europe*. Programme InFocus de l'OIT sur la promotion de la déclaration sur les normes et principes fondamentaux de droit au travail, Genève, Rapport sur la rencontre de consultation syndicale, 2003, p 8.
- ¹² Stalker, P. *Workers without frontiers: the impact of globalisation on international migration*. OIT Genève et Lynne Rienner Publishers, USA, 2000, ISBN 92-2-110854.6.
- ¹³ Forastieri, V. *Children at work – health and safety risks*. OIT, Genève, 2nd ed 2002, p 33.
- ¹⁴ Ramos Veloz, C. *Indigenous rural workers in Latin America*. In Top on the agenda: Health and safety in agriculture. OIT, Genève, Labour Education No118/119, 2000/1-2, p 72.
- ¹⁵ Sunde J, and Kleinbooi K. *Promoting equitable and sustainable development for women farmworkers in the Western Cape*. Centre for Rural Legal Studies, Stellenbosch, Afrique du Sud, 1999, pp 9-10.
- ¹⁶ Plant, R. *The role of rural workers' organisations in economic and social development: A case study of the ILO Convention No 141 in Mexico and the Philippines*. OIT Genève, World Employment Programme Working Paper, Policies and Programmes for Development, 1993, p 7.
- ¹⁷ Op cit 10, p. 10.
- ¹⁸ *The End of Child Labour? Within Reach*. Programme international de l'OIT sur l'élimination du travail des enfants, (IPEC), Genève, 2002, Sommaire.
- ¹⁹ *Trade Unions and Child Labour Pack*. ILO ACTRAV, Genève, 2000, Booklet No. 2: Union policies to combat child labour, p 3.
- ²⁰ *Tackling Hazardous Child Labour in Agriculture: Guidance on Policy and Practice, Guidebook 1*. ILO IPEC, Genève, 2006.
- ²¹ Op cit 11, p 31.
- ²² Récolte amère: le travail des enfants dans l'agriculture. OIT (ACTRAV), Genève, 2002, p 4.
- ²³ *Tackling Hazardous Child Labour in Agriculture: Guidance on Policy and Practice, Guidebook 2*. ILO IPEC, Genève, 2006.
- ²⁴ Hurst, P. *Health, safety and environment in agriculture*. In Top on the agenda: Health and safety in agriculture. OIT, Genève, Labour Education, 118/119, 2000/1-2, p 18.
- ²⁵ *Training Resource Pack on Elimination of Hazardous Child Labour in Agriculture*. ILO IPEC, Geneva, 2005, Book 1: A Trainer's Guide, P. 7.
- ²⁶ Op cit 22, p. 21.

- ²⁷ *Conclusions concerning the employment relationship*. Conférence internationale du travail, Genève, 91e Session, 2003, para 1, p 93.
- ²⁸ Ibid, paragraphe 4.
- ²⁹ *Trade union definition*. UITA, Genève. File Note, 2003.
- ³⁰ Op cit 5, p. 58.
- ³¹ *Rapport de la reunion du comité du Groupe professionnel des travailleurs/seuses de l'agriculture, Porto Alegre, Brésil*. UITA, Genève, mai 2003.
- ³² Op cit 14, p. 72.
- ³³ *Annual Survey (year) of violation of trade union rights*. Confédération internationale des syndicats libres, Bruxelles. Site Web: www.icftu.org
- ³⁴ Op cit 7, p. 23.
- ³⁵ *Wage labour and the rural poor*. In *Markets for the Rural Poor*. Popular Coalition, IFAD, Rome, 2002, Box 5.8, pp 177-178.
- ³⁶ Op cit 7, p. 93.
- ³⁷ Ibid, p. 93.
- ³⁸ Op cit 8, p. 39.
- ³⁹ Op cit 7, p. 93.
- ⁴⁰ *Globalisation and Agricultural Workers in India*. UITA, Genève, projet Terre et Liberté, document de discussion 3 3, 2002, p 3.
- ⁴¹ Deutsch R., Duryea S., and Piras C. *Empowering Women to Achieve Food Security: Labour Markets and Employment*. International Food Policy Research Institute (IFPRI) 2020 Focus 6, Brief 7 of 12, August 2001.
- ⁴² *Aperçu du projet Terre et Liberté*, UITA, Genève, 2003
- ⁴³ Van Eyck, K. *Flexibilizing employment; an overview*. ILO In focus programme on boosting employment through small enterprise development; Geneva. SEED Working paper 41, 2003, p ix.
- ⁴⁴ Op cit 7, p. 96.
- ⁴⁵ Op cit 40, p. 3.
- ⁴⁶ Op cit 7, p. 94.
- ⁴⁷ Hines R and Pretty J. *Feeding the World with Sustainable Agriculture: A Summary of New Evidence*. SAFE-World Research Project. University of Essex, UK, 2000, Executive Summary, p 8.
- ⁴⁸ Op cit 10, p. 6.
- ⁴⁹ Op cit 8, p. 52.
- ⁵⁰ Op cit 7, p. 96.
- ⁵¹ *World Agriculture: towards 2015/2030*. FAO Report, Rome, 2002, Exec Summary, p 2.
- ⁵² Op cit 40, p. 24.
- ⁵³ Op cit 7, p. 55.
- ⁵⁴ Op cit 40, p. 4.
- ⁵⁵ Op cit 7, p. 50.
- ⁵⁶ Ibid, p. 53.
- ⁵⁷ *Sustainable Agriculture in a Globalized Economy*; Report for discussion at the Tripartite Meeting on Moving to Sustainable Agricultural Development through the Modernization of Agriculture and Employment in a Globalized Economy; OIT, Genève, 18-22 septembre 2000, p 40.
- ⁵⁸ Op cit 7, p. 51.
- ⁵⁹ Ibid, p. 65.
- ⁶⁰ *Structure and functions of rural workers' organizations: a workers' education manual*. OIT, Genève, 1990 (2nd. Revised edition), pp 71-75.

- ⁶¹ Op cit 51, p. 2.
- ⁶² Op cit 8, p. 53.
- ⁶³ Egger, P. Rural workers' organizations and employment and labour conditions in agriculture. OIT, Genève, Labour Education. Special Issue: Rural Workers, 98-1995/1, p 6.
- ⁶⁴ Ibid, p. 35.
- ⁶⁵ C87 Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical 1948; 142 ratifications au 23 mars 2005.
- ⁶⁶ C 98 Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; 154 ratifications au 23 mars 2005.
- ⁶⁷ C111 Convention concernant la discrimination (emploi et profession) 1958, 161 ratifications au 23 mars 2005.
- ⁶⁸ C100 Convention sur l'égalité et la rémunération, 1951, 161 ratifications au 23 mars 2005.
- ⁶⁹ C29 Convention sur le travail forcé 1930; 164 ratifications au 23 mars 2005 et C105 convention sur l'abolition du travail forcé 1957; 162 ratifications au 23 mars 2005.
- ⁷⁰ C138 Convention sur l'âge minimum, 1973; 135 ratifications au 23 mars 2005 et C182 convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999, 152 ratifications au 23 mars 2005.
- ⁷¹ OIT: *Your voice at work: Global report under the Follow-up to the ILO Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work* (Genève, OIT, 2000), p.31.
- ⁷² Tansey, G. & Worsley, T. *The Food System: A Guide*. Earthscan Publications, London, 1995, p 102.
- ⁷³ Olney, S., Goodson, E., Maloba-Caines, K., O'Neill, F. *Gender Equality: A Guide to Collective Bargaining*. IFP Social Dialogue and Bureau for Workers' Activities, OIT, Genève, 2002.
- ⁷⁴ Op cit 7, p. 58.
- ⁷⁵ Ibid, p. 60.
- ⁷⁶ Ibid, pp. 61-62.
- ⁷⁷ Op cit 7.
- ⁷⁸ Op cit 11.
- ⁷⁹ McMurdy, S et al. Agricultural Inquiry. American Journal of Industrial Medicine, 2000, Vol. 38 (4), p 476.
- ⁸⁰ Report on Law and Practice on the employment relationship (white report) – in publication for ILC 2006.
- ⁸¹ Op cit 7, p. 95.
- ⁸² Op cit 13, p. 33.
- ⁸³ Op cit 10, p. 19.
- ⁸⁴ Ibid, p. 19.
- ⁸⁵ Facts on Safe Work. OIT, Genève, 2005; www.ilo.org/safework
- ⁸⁶ Hurst, P. *Safer farms for safer food*. In Health and Safety at Work: a trade union priority. OIT, Genève, Labour Education 126, 2002/1, pp 19-22.
- ⁸⁷ Loewenson, R. *Occupational safety and health for women workers in agriculture*. In Top on the agenda: Health and safety in agriculture. OIT, Genève, Labour Education, 118/119, 2000/1-2, pp 35-45.
- ⁸⁸ *Tackling Hazardous Child Labour in Agriculture: Guidance on Policy and Practice, Guidebook 3*. ILO IPEC, Genève, 2006
- ⁸⁹ Op cit 10, p. 24.
- ⁹⁰ Op cit 85.
- ⁹¹ Hurst, P. & Kirby, P. *Health, Safety and Environment: A Series of Trade Union Education Manuals for Agricultural Workers*. IUTA-OIT Genève, 2005.
- ⁹² *Roving safety representatives in agriculture*. In Hurst, P. & Kirby, P. Health, Safety and Environment: A Series of Trade Union Education Manuals for Agricultural Workers. IUTA-OIT Genève, 2005, Appendix 1, p 325.
- ⁹³ Op cit 91, pp. 76-77.

- ⁹⁴ Von Richthofen, W. *Labour Inspection: A guide to the profession*. OIT, Genève, 2002, p 47.
- ⁹⁵ Ibid, p. 248.
- ⁹⁶ *HIV/AIDS, food security and rural livelihoods*. FAO, Rome, 2001.
- ⁹⁷ ONUSIDA (2004) 2004 Report on the global AIDS epidemic.
- ⁹⁸ Ibid,
- ⁹⁹ *HIV/AIDS and the world of work*. ILO/AIDS, Genève, Fiche d'information, 2002.
- ¹⁰⁰ *The effects of HIV/AIDS on farming systems in eastern Africa*. FAO, Rome, 1995, p 1.
- ¹⁰¹ Op cit 22, p. 17.
- ¹⁰² Op cit 96.
- ¹⁰³ Ibid.
- ¹⁰⁴ Rugalema Gabriel *HIV/AIDS and the commercial agricultural sector of Kenya*, FAO 1999.
- ¹⁰⁵ *Code of Practice on HIV/AIDS and the world of work*. OIT, Genève, 2002.
- ¹⁰⁶ *Implementing the ILO Code of Practice on HIV/AIDS and the world of work: an education and training manual*. OIT, Genève, 2002.
- ¹⁰⁷ *Impacts of HIV/AIDS on agricultural production, food security and rural livelihoods in Namibia, Uganda and Zambia*. FAO, Rome, 2003.
- ¹⁰⁸ *To Our Health*. OMS, Genève, 1999, pp 1-2.
- ¹⁰⁹ McMichael, A. *Human Frontiers, environment and disease*. Cambridge University Press, Cambridge, UK, 2001, p 286.
- ¹¹⁰ *Health and Environment in Sustainable Development*. OMS, Genève, 1997, p 10.
- ¹¹¹ *Gender, Poverty and Health*. OMS, Genève, Fact Sheet 251, June 2000:1-3.
- ¹¹² Op cit 7, p. 62.
- ¹¹³ *Essential Drugs Monitor*. OMS, Department of Essential Drugs and Medicines Policy, Geneva. 2004.
- ¹¹⁴ Op cit 88.
- ¹¹⁵ *C102 Convention sur la sécurité sociale (normes minimales)*, 1952
- ¹¹⁶ Ginneken, Wouter van (ed). *Social security for the excluded majority: Case studies for developing countries*. OIT, Genève, 1999, p 1.
- ¹¹⁷ Op cit 7, p. 95.
- ¹¹⁸ *Report of the Asian Regional Roundtable Meeting on Social Security Protection for the Rural Population, Jakarta*. International Social Security Association, Geneva, 1996, p 15.
- ¹¹⁹ *Agreement on freedom of association, minimum labour standards, and employment in Latin American banana operations*. IUF/COLSIBA et CHIQUITA, Genève, 2001.
- ¹²⁰ *International Code of Conduct and Guidelines for the Socially and Environmentally Responsible Production of Cut Flowers*. International Flower Coordination, FIAN Allemagne, IUF Genève, OLAA Pays-Bas, 2002.
- ¹²¹ *Improving working conditions in the cutflower industry: a trade union training manual*. UITA, Food First Information and Action Network (FIAN), Frederich Ebert Stiftung (FES), Nairobi, 2001.
- ¹²² *Task group on small producers, homeworkers and ETI*. ETI, Royaume-Uni, 2001.
- ¹²³ Collinson, C. *The Business Costs of Ethical Supply Chain Management: South African Wine Industry Case Study*. Natural Resources Institute, Royaume-Uni, NRI Report No. 2606, Final Report, 2001, Summary.
- ¹²⁴ Van Beek, H. *The role of fair trade and the social environmental responsibility of the private sector*. ETI, Royaume-Uni, 2001, p 3.
- ¹²⁵ *Report of the NGO Consultation Meeting*. Global PI Facility, FAO, Rome, 2001.
- ¹²⁶ Op cit 91.
- ¹²⁷ *Code internationale de conduite sur la distribution et l'utilisation des pesticides*. FAO, Rome, (révisé 2000).

- ¹²⁸ *Rapport sur la santé et la sécurité au travail, présenté au Comité exécutif de l'UITA 2003*. UITA, Genève, avril 2003.
- ¹²⁹ Ibid.
- ¹³⁰ Ibid.
- ¹³¹ *Trade union actions to promote environmentally sustainable development*. OIT (ACTRAV), Genève. 1999, Workers' Education & Environment Project INT/93/M12/NOR.
- ¹³² Hurst, P. *The Global Pesticide Industry's "Safe Use and Handling" Training Project in Guatemala: a Case Study*. IUF, Geneva, 1999, in English and Spanish.
- ¹³³ Op cit 10, p. 24.
- ¹³⁴ *Progress report on the Roving Safety Representative Project in South Africa*. UITA, Genève, 2003.
- ¹³⁵ UK Health and Safety Executive *Press Release, C033:01*, 1er août 2001.
- ¹³⁶ Kirby, P. *Tripartite Initiatives: roving safety reps in agriculture report*. Transport & General Workers Union (TGWU), Londres, 2002.
- ¹³⁷ *Why farmworkers need roving safety reps*. Labour Research, Londres, février 2003, p 23.
- ¹³⁸ *Promoting roving safety reps in agriculture*. TGWU, Londres, Landworker magazine, février/mars 2003, p 3.
- ¹³⁹ Communication personnelle de Teresa MacKay, Barry Leathwood et Peter Allenson. TGWU, Royaume-Uni, 22 juillet 2003.
- ¹⁴⁰ Op cit 131.
- ¹⁴¹ Communication personnelle de Mae Burrows. Labour Education Alliance Society, Vancouver, Canada. 2 août 2003.
- ¹⁴² *Statuts de l'UITA, révisés 2003*. UITA, Genève.
- ¹⁴³ Communication personnelle de Barry Leathwood, ancien dirigeant national, Agricultural and Rural Workers Trade Group, TGWU, 22 Juillet 2000
- ¹⁴⁴ ESAF. 2004. *Food security and vulnerability in Nepal: Profiles of seven vulnerable groups*. ESA Working Paper 04-10. FAO.
- ¹⁴⁵ Lovendal, C, Knowles, M and Horii, N. 2004 Understanding vulnerability to food insecurity: lessons learnt in vulnerable group profiling. ESA document de travail 04-18.
- ¹⁴⁶ *Final Report of the 13th Consultation between International Trade Union Organisations and FAO*. FAO, Rome, December 1995.
- ¹⁴⁷ *Partners for Food Security*. FAO, Rome, 1996.
- ¹⁴⁸ Op cit 22, p. 24.
- ¹⁴⁹ Communication personnelle de Kirill Buketov, coordonnateur, bureau sous-régional de l'UITA pour l'Europe centrale et l'Asie centrale, Moscou, 22 juillet 2003.
- ¹⁵⁰ *Tackling Hazardous Child Labour in Agriculture: Guidance on Policy and Practice, Guidebook 4*. ILO IPEC, Genève, 2006.
- ¹⁵¹ *IUF-International Tobacco Growers Association Declaration*. UITA, Genève, 2001.
- ¹⁵² *Rapport du Groupe professionnel des travailleurs/seuses de l'agriculture, 24e Congrès mondial de l'UITA*, Genève, 2002, Point 7e.
- ¹⁵³ *Global agreement with the world's chocolate/cocoa industry to address child labour in cocoa growing*. IUF circular 120-November 2001, Geneva.
- ¹⁵⁴ *HIV/AIDS Code of Practice for Plantation and Agricultural Workplaces in Tanzania*. Tanzanian Plantation and Agricultural Workers Union (TPAWU) et Aidlink, janvier 2003.
- ¹⁵⁵ Op cit 105.
- ¹⁵⁶ *The ICFTU/GUF Basic Code of Labour Practice*. Confédération internationale des syndicats libres, Bruxelles, 2000.
- ¹⁵⁷ *Aperçu du projet Terre et Liberté*. UITA, Genève, 2003.
- ¹⁵⁸ Atkinson, D., Pienaar, D., Zingel, J. *The Role of Agricultural Workers Union in Land Reform in South Africa*. FAO, Rome. Rapport non publié préparé par le Democracy and Governance Unit/IRRD, HSRC South Africa.

- ¹⁵⁹ Rapport du projet Terre et Liberté. UITA, Genève, 2002.
- ¹⁶⁰ *General Agricultural Workers Union, Ghana (GAWU): A trade union in rural development*. FAO, Rome, 1994, GCP/INT/494/NET.
- ¹⁶¹ Castro, M. *Changing patterns of agricultural production, employment and working conditions in the Ugandan sugar industry*. UITA/ILC, Genève-Rome, 2003.
- ¹⁶² *The role and capacity of agricultural workers' unions in the informalisation of agriculture in Ghana*. FAO, SDAR, Rome. À venir.
- ¹⁶³ Tomei, M. *Indigenous and tribal peoples and trade unions: Recent initiatives*. OIT, Genève, Labour Education 98-1995/1, Numéro spécial: Rural workers, p 9.
- ¹⁶⁴ Ibid, p. 9.
- ¹⁶⁵ Communication personnelle de Gerardo Iglesias, secrétaire régional de l'UITA pour l'Amérique latine, Montevideo, Uruguay, 9 mai 2003.
- ¹⁶⁶ Fiche d'information INDISCO, OIT, Genève, 2000.
- ¹⁶⁷ *RENATRE Ley 25.191: Somos el Campo*. Buenos Aires, Argentine, feuillet, 2003, en espagnol seulement.
- ¹⁶⁸ *Une charte des droits pour les travailleurs/euses migrants/tes en agriculture*. Site Web de l'UITA, 14 juillet 2003, www.iuf.org
- ¹⁶⁹ Communication personnelle de Barry Leathwood, Royaume-Uni, 22 juillet 2003.
- ¹⁷⁰ *Registration of Gangmasters*. Transport & General Workers Union, Londres, 1999.
- ¹⁷¹ *No Water No Future: A Water Focus for Johannesburg*. Contribution of HRH the Prince of Orange to the Panel of the UN Secretary General in preparation for the World Summit on Sustainable Development. Final version, August 2002, p 10, point 33.
- ¹⁷² Ibid, p. 16.
- ¹⁷³ *Rapport d'activités, questions des femmes au travail*. Comité exécutive de l'UITA, Genève, 9-10 avril 2003, Point 4b.
- ¹⁷⁴ Communication personnelle de Gerardo Iglesias, secrétaire régional de l'UITA pour l'Amérique latine, Montevideo, Uruguay, 19 mai 2003.
- ¹⁷⁵ *Human resource development for cooperative management and networking*. ILO COOPNET, Genève, 10e rapport d'étape, Janv.-déc. 2000. OIT Genève, p 3.

